

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1891

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. DUFLOS

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1894

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1891

(40^e Année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie pour l'année 1891.

Les mouvements de la population dans l'ensemble des établissements ont atteint les chiffres ci-après :

Effectif au 31 décembre 1890 :

Maisons de longues peines	France...	Hommes .	10.420	11.874	} 13.375
		Femmes..	1.454		
	Algérie...	Hommes .	1.456	1.501	
		Femmes..	45		
Maisons de courtes peines	France....	Hommes .	19.299	22.510	} 25.997
		Femmes..	3.211		
	Algérie...	Hommes .	3.394	3.487	
		Femmes..	93		
Établissements d'éducation correctionnelle	Garçons.....	5.286	6.472		
	Filles.....	1.186			
Chambres et dépôts de sûreté.....					81
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation..					473
<i>A reporter (population totale) ..</i>					46.398

Entrées pendant l'année 1891 :

			Report.....	46.398	
Maisons de longues peines.	France.	Hommes	4.556	5.350	6.103
		Femmes	794		
	Algérie.	Hommes	738	753	
		Femmes	15		
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	240.408	320.338	361.950
		Femmes	79.930		
	Algérie.	Hommes	40.543	41.612	
		Femmes	1.069		
Établissements d'éducation correctionnelle			Garçons.....	1.694	2.527
			Filles.....	833	
Chambres et dépôts de sûreté.....				82.397	453.808
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....				831	
Ensemble.....				500.203	

Sorties pendant l'année 1891 :

Maisons de longues peines.	France.	Hommes	4.922	5.731	6.508
		Femmes	80		
	Algérie.	Hommes	759	777	
		Femmes	18		
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	239.371	319.174	360.493
		Femmes	79.803		
	Algérie.	Hommes	40.260	41.319	
		Femmes	1.059		
Établissements d'éducation correctionnelle			Garçons.....	1.681	2.565
			Filles.....	884	
Chambres et dépôts de sûreté.....				82.420	453.037
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....				1.051	
Effectif au 31 décembre 1891....				47.169	

Cette population de 47.169 détenus se trouvait répartie ainsi qu'il suit au 31 décembre 1891 :

Condamnés à longues peines	France...	Hommes..	10.054	11.493	12.970
		Femmes..	1.439		
	Algérie...	Hommes..	1.435	1.477	
		Femmes..	42		
Courtes peines	France...	Hommes..	20.336	23.674	27.454
		Femmes..	3.338		
	Algérie...	Hommes..	5.677	3.780	
		Femmes..	103		
Établissements d'éducation correctionnelle.			Garçons.....	5.299	6.434
			Filles.....	1.135	
Chambres et dépôts de sûreté.....				58	253
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation..				253	
Total égal.....				47.169	

Le total des journées de détention a été de 16.633.850 et la moyenne de la population de 44.098.

Quatre-vingt-deux tableaux présentent, sous des points de vue divers, les éléments dont se compose l'effectif des 47.169 détenus sus-indiqué, sa répartition entre les établissements de toutes catégories, la cause des entrées et celle des sorties. Ils mentionnent les faits accomplis pendant l'année 1891 en ce qui concerne la discipline, l'instruction, l'état sanitaire, le travail et le pécule.

Ces tableaux correspondent aux diverses branches du service pénitentiaire, savoir :

Les transfèrements, les maisons centrales et pénitenciers agricoles, les établissements d'éducation correctionnelle, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les chambres et dépôts de sûreté, le dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation, et la composition du personnel administratif et de surveillance.

Les développements qui suivent résument et expliquent les indications consignées dans les tableaux.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I^{bis}).

L'examen des tableaux I et I^{bis} fournit relativement aux opérations des transfèremments, pendant l'année 1891, les indications suivantes :

Hommes transférés.....	22.175
Femmes transférées.....	4.296
Ensemble.....	26.471

Soit par rapport à 1890, une diminution de 348.

En 1890, le nombre des transfèremments s'était élevé à 26.819 dont : 23.020 pour le sexe masculin et 3.799 pour le sexe féminin.

Les transférés ont reçu, en 1891, les destinations ci-après :

	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles
Condamnés à la relégation.....	715	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts.....	881	»
Condamnées transférées aux colonies (port d'embarquement).....		59
Condamnés aux travaux forcés, à la détention, et à la réclusion, à plus d'un an, transférés à destination.....	4.370	552

Transférés d'une prison départementale

dans une	}	pour centralisation au chef-lieu du département.....	7.048	2.544
autre	}	revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.....	1.851	147
prison départementale	}	pour les rapprocher de leur destination définitive.....	410	2
	}	pour divers motifs.....	226	27
dans les asiles d'aliénés.....	}		1	»
<i>A reporter.....</i>			15.502	3.331

	Hommes et jeunes garçons	Femme et jeunes filles
<i>Report</i>	15.502	3.331
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale</i>		
dans un autre dépôt, une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.....	4	196
dans une prison dé- partementale } pour divers motifs.....	183	»
} pour les rapprocher de leur destina- } tion définitive.....	9	»
} pour y subir leur peine.....	»	4
dans les asiles d'aliénés.....	25	»
Étrangers expulsés de France transférés aux frontières.....	3.979	377
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
dans les dépôts de mendicité.....	767	65
dans leurs foyers.....	2	»
Condamnés par défaut reconduits dans les départe- ments d'origine.....	2	»
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
du lieu du jugement à leur destination légale... ..	1.373	»
d'un établissement correctionnel dans un autre..	33	309
Condamnés transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre.....	296	14
Totaux.....	22.175	4.296
Total général.....	26.471	

D'après ces données :

4.922 condamnés des deux sexes, à la réclusion ou à plus d'un an et un jour d'emprisonnement ont été transférés du lieu du jugement à leur destination pénale.

9.592 ont été transférés, pour centralisation, des prisons d'arrondissement dans la maison de correction qui, dans chaque département, reçoit les condamnés à plus de trois mois jusqu'à un an.

1.898 ont été ramenés, après appel, du siège de la Cour dans le département du lieu du jugement de 1^{re} instance.

774 condamnés relégables, des deux sexes, destinés aux colonies ont été conduits aux ports d'embarquement.

En outre; ont été embarqués :

304 forçats à destination de la Nouvelle-Calédonie et 712 à destination de la Guyane.

Les départements qui ont fourni le plus fort contingent aux voitures cellulaires sont :

La Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, la Charente, le Rhône, le Pas-de-Calais, et Maine-et-Loire.

Ceux qui en ont fourni le moins :

L'Ariège, la Lozère, les Landes, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et Tarn-et-Garonne.

Les diminutions qui s'élèvent à 348 pour l'année 1891 ont principalement porté sur les expulsés, les relégués et les libérés dirigés sur les dépôts de mendicité.

En 1890, le service des transfèrements avait nécessité la mise en route de 139 voitures.

Ces voitures avaient transporté 26.819 détenus et parcouru 928.563 kilomètres.

En 1891, il n'a été mis en circulation que 131 voitures.

26.471 prisonniers ont été transférés et ces transports représentent un parcours de 826.955 kilomètres.

(Tableau II).

Les nationalités qui ont fourni les contingents d'expulsés les plus élevés sont :

Belgique.....	1.442
Italie.....	1.390
Allemagne.....	569

Les départements de la Seine, du Nord, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, de Savoie et de Meurthe-et-Moselle comptent le plus grand nombre d'expulsés.

FEMMES

La population des quatre établissements de longues peines affectés aux femmes, à savoir : Cadillac (Gironde) ; — Clermont (Oise) ; — Montpellier (Hérault) ; — Rennes (Ille-et-Vilaine),

Était, au 31 décembre 1890, de.....	1.454
Le nombre des entrées a été de	794
	Ensemble..... 2.248
Celui des sorties, de.....	809
La population, au 31 décembre 1891, était donc réduite à.....	1.439

Le total des journées de détention étant de 521.749, la population moyenne ressort à 1.429.

La comparaison entre les nombres afférents aux deux années 1890 et 1891 accuse en faveur de celle-ci une diminution de population de 366 hommes et 15 femmes.

Suivant l'importance de leur effectif moyen, les maisons centrales et les pénitenciers se classent de la manière suivante :

Clairvaux.....	hommes.....	1.205	places réelles	1.700
Fontevrault.....	—	895	—	1.480
Poissy.....	—	894	—	1.000
Beaulieu.....	—	855	—	850
Gaillon.....	—	709	—	800
Loos.....	—	670	—	1.200
Chiavari.....	pénitencier ..	667	—	1.000
Nîmes.....	—	653	—	1.167
Rennes.....	femmes.....	616	—	900
Riom.....	hommes.....	612	—	550
Thouars.....	—	607	—	650
Melun.....	—	604	—	664
Clermont.....	femmes.....	522	—	745
Landerneau.....	hommes.....	522	—	570
Eysses.....	—	514	—	1.108
Embrun.....	—	331	—	600
Albertville.....	—	250	—	500
Montpellier.....	femmes.....	240	—	505
Castelluccio.....	pénitencier	205	—	500
Cadillac.....	femmes.....	51	—	»

(Col. 13 à 19). — Dans le mouvement des sorties, les libérés figurent pour 4.456, soit 72,5 p. 100 ; — les condamnés envoyés aux colonies pour 231, soit 4,03 p. 100 ; — on relève 353 décès, soit 6,15 p. 100 ; — enfin 309 détenus ont été transférés dans des prisons départementales.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION
ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

FRANCE

Mouvement des entrées et des sorties (Tableau I).

HOMMES

Les maisons centrales de force et de correction affectées aux hommes sont, en France, au nombre de quatorze :

Albertville (Savoie) ; — Beaulieu (Calvados) ; — Clairvaux (Aube) ; — Embrun (Hautes-Alpes) ; — Eysses (Lot-et-Garonne) ; — Fontevrault (Maine-et-Loire) ; — Gaillon (Eure) ; — Landerneau (Finistère) ; — Loos (Nord) ; — Melun (Seine-et-Marne) ; Nîmes (Gard) ; — Poissy (Seine-et-Oise) ; — Riom (Puy-de-Dôme) ; — Thouars (Deux-Sèvres).

Il y a en outre pour les condamnés de longues peines deux pénitenciers agricoles : Castelluccio et Chiavari situés en Corse.

La population totale que renfermaient ces établissements le 31 décembre 1890, était de.....	10.420
Le nombre des entrées, en 1891, a été de.....	4.556
	Ensemble..... 14.976
Celui des sorties, de.....	4.922
La population au 31 décembre 1891, était donc réduite à....	10.054

Les journées de détention formant un total de 3.720.243, la population moyenne ressort à 10.193.

Il convient aussi d'observer que la maison de Cadillac a cessé d'être classée en tant que maison centrale le 30 mars 1891. Cette maison a été affectée le 1^{er} juillet suivant aux jeunes détenues.

Le service de l'Algérie : Berrouaghia et Lambèse pour les hommes ; Le Lazaret, pour les femmes fera l'objet d'un chapitre spécial, *in fine*.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).

Juridictions.

Dans les établissements affectés aux hommes, on comptait au 31 décembre 1891 :

5.133 individus	soit	51,06 p. 100	jugés par les cours d'assises.
4.222	—	41,99	— — tribunaux correctionnels.
699	—	6,95	— — militaires.

Les nombres proportionnels ressortaient, en 1890, à :

53,08 p. 100	pour les cours d'assises ;
40,02	—	pour les tribunaux correctionnels ;
6,90	—	— — militaires.

Les 1.439 femmes détenues au 31 décembre 1891 se répartissent de la manière suivante sous le rapport de la juridiction :

Condamnées par les cours d'assises	980	soit	68,08 p. 100
— — tribunaux correctionnels.	459	—	31,92 —

Les proportions ressortaient en 1890 :

Pour les condamnations prononcées par les cours d'assises, à	66,03 0/0
— — tribunaux correctionnels	33,97 —

Pénalités.

(Col. 6 à 40). — Sous le rapport de la nature des peines à subir la population des établissements affectés aux hommes était ainsi répartie au 31 décembre 1891 :

Travaux forcés	7	contre	8	en 1890
Détention	141	—	137	—
Réclusion	3.349	—	3.513	—
Emprisonnement	6.557	—	6.762	—
Différence en moins en faveur de 1891.		366			

(Col. 6 à 12). — Relativement à la durée de la peine, les condamnés aux travaux forcés se classent :

Plus de 5 et moins de 10 ans.	1	soit	14,29 0/0	contre	25 0/0	en 1890.
Plus de 10 à 15 ans.....	2	—	28,58	—	25	—
Plus de 15 à 20 ans.....	1	—	14,29	—	»	—
A perpétuité.....	3	—	43,84	—	50	—

(Col. 14 à 20). — Condamnés à la détention ; au nombre de 141.

5 ans.....	2	soit	1,42 0/0	contre	0,73 0/0	en 1890
10 ans.....	23	—	16,32	—	16,06	—
Plus de 10 à 15 ans..	20	—	14,18	—	13,87	—
Plus de 15 à 20 ans..	84	—	59,58	—	59,12	—
Plus de 20 ans.....	12	—	8,50	—	10,22	—

(Col. 22 à 28). — Les réclusionnaires ; au nombre de 3.349.

5 ans.....	1.642	soit	49 » 0/0	contre	50,24 0/0	en 1890
Plus de 5 ans et moins de 10 ...	1.341	—	40,04	—	38,68	—
10 ans.....	312	—	9,31	—	9,88	—
Plus de 10 à 15 ans	16	—	0,55	—	0,23	—
Plus de 15 à 20 ans	19	—	0,56	—	0,54	—
Plus de 20 ans...	2	—	0,04	—	0,03	—
A perpétuité.....	17	—	0,50	—	0,40	—

(Col. 30 à 40). — Les condamnés à l'emprisonnement, au nombre de 6.557 se répartissent en condamnés à :

1 an et 1 jour....	517	soit	7,88 0/0	contre	7,74 0/0	en 1890.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	1.697	—	25,88	—	28,75	—
2 ans.....	1.575	—	24,00	—	23,60	—
3 ans.....	1.005	—	15,32	—	14,83	—
4 ans.....	491	—	7,47	—	7,32	—
5 ans.....	1.071	—	16,43	—	16,00	—
Plus de 5 à 7 ans.	160	—	2,40	—	1,05	—
Plus de 7 et moins de 10 ans.....	17	—	0,25	—	0,28	—
10 ans.....	22	—	0,35	—	0,37	—
Plus de 10 à 15 ans	1	—	0,01	—	0,01	—
Plus de 15 ans....	1	—	0,01	—	0,01	—

FEMMES

1.439 femmes ont été condamnées en 1891, savoir :

Aux travaux forcés.....	537	contre	520	en 1890
A la réclusion.....	185	—	176	—
A l'emprisonnement.....	717	—	758	—

Différence en moins en faveur de 1891.. 15

Voici la composition de chaque catégorie pénale suivant la durée de la peine :

		NOMBRE	1891	1890
			0/0	0/0
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	197	36,68	37,50
	Plus de 5 et moins de 10 ans..	97	18,17	17,31
	10 ans.....	33	6,14	5,00
	Plus de 10 à 15 ans.....	48	8,94	8,46
	Plus de 15 à 20 ans.....	88	16,33	17,69
	A perpétuité.....	74	13,74	14,04
RÉCLUSION	5 ans.....	98	53,00	48,86
	Plus de 5 et moins de 10 ans..	62	32,55	34,66
	10 ans.....	22	12,83	13,63
	Plus de 15 à 20 ans.....	2	1,62	2,85
	A perpétuité.....	1		
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	49	6,84	12,80
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	181	25,24	27,44
	2 ans.....	183	25,51	22,56
	3 ans.....	109	15,21	17,28
	4 ans.....	61	8,51	8,31
	5 ans.....	91	12,69	9,89
	Plus de 5 à 7 ans.....	4	1,25	1,72
	Plus de 7 et moins de 10 ans..	2		
	10 ans.....	3	4,75	»
	Moins de 1 an-relégués.....	34		

(Tableaux III et III bis).

Nature des crimes ou délits ayant motivé la condamnation.

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes les crimes ou délits auxquels se rapportent les nombres les plus élevés sont, pour l'ensemble de la population, au 31 décembre 1891 :

Le vol simple.....	2.663	soit :	26,43	p. 100.
Le vol qualifié.....	2.540	—	25,26	—
Attentat à la pudeur.....	849	—	8,44	—
Coups et blessures.....	534	—	5,31	—
Escroquerie.....	502	—	4,99	—
Outrages à fonctionnaires publics.....	489	—	4,86	—
Meurtre.....	383	—	3,80	—
Abus de confiance.....	313	—	3,11	—
Fausse monnaie.....	239	—	2,37	—
Incendie.....	171	—	1,70	—

Aucune des autres espèces d'infractions n'atteint 1 p. 100 et il en est qui ne sont représentées dans le total de l'effectif que par quelques unités :

Complicité d'enlèvement de mineurs.....	1
Port illégal de décorations.....	1
Complicité de suppression d'enfants.....	1
Contrefaçon des timbres de l'Etat.....	1
Excitation à la haine et au mépris du Gouvernement.....	2
Empoisonnement.....	3
Séquestration de personnes.....	3
Complicité d'infanticide.....	3
Bigamie.....	3
Usurpation de fonctions.....	3
Complicité d'avortement, etc.....	5

Si l'on considère séparément les catégories de peines afin d'apprécier les probabilités plus ou moins grandes de perversité présumée, on constate les résultats ci-après :

	1891		PROPORTION en 1890	AUGMENTATION	DIMINUTION
	NOMBRE	PROPORTION			
		0/0	0/0	0/0	0/0
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié, etc.....	3.261	32,44	31,87	0,57	»
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, faux en écritures, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide, etc...	3.942	39,22	40,41	»	1,19
3 ^e Catégorie. — Évasion, faux dans les passeports, mendicité, vagabondage.....	242	2,41	2,20	0,21	»
4 ^e Catégorie. — Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrage à fonctionnaires, etc.....	2.409	23,95	24,23	»	0,28
5 ^e Catégorie. — Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpations de fonctions, homicide par imprudence, etc.....	200	1,98	1,29	0,69	»
Totaux.....	10.054	100 »	100 »	1,47	1,47

FEMMES

Pour les femmes, les crimes ou délits auxquels correspondent les nombres les plus forts sont :

L'infanticide	263	soit	18,23	p. 100
Le vol simple	254	—	17,65	—
Le vol qualifié	183	—	12,72	—
Assassinat	93	—	6,46	—
Meurtre	77	—	5,35	—
Incendie	75	—	5,21	—
Suppression d'enfants	71	—	4,93	—
Coups et blessures	48	—	3,33	—
Excitation à la débauche	41	—	2,84	—
Recel	38	—	2,64	—
Avortement	35	—	2,36	—
Escroquerie	32	—	2,22	—
Fausse monnaie	19	—	1,31	—

Aucune des autres espèces d'infractions n'atteint 1 p. 100. Il en est qui ne sont représentées dans le total de l'effectif que par quelques unités :

Complicité de viol	1
Rupture de ban	1
Mendicité	1
Abandon d'enfants	1
Banqueroute simple	1
Banqueroute frauduleuse	2
Complicité de suppression d'enfants	4
Attentat à la pudeur	5

Le groupement par catégorie donne les résultats suivants :

	1891		PROPOR- TION en 1890	AUGMEN- TATION	DIMI- NUTION
	NOMBRE	PRO- PORTION			
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié, etc.....	513	35,65	35,08	0,57	»
2 ^e Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie.....	376	26,13	28,40	»	2,27
3 ^e Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc..	9	0,63	0,69	»	0,06
4 ^e Catégorie. — Abandon d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, etc.....	514	35,73	33,56	2,17	»
5 ^e Catégorie. — Homicide par imprudence, infraction à des arrêtés d'expulsion.....	27	1,86	2,27	»	0,41
Totaux.....	1.439	100 »	100 »	2,74	2,74

En résumé :

Les condamnés des deux sexes, de la 1^{re} catégorie, qui comprend les classes les plus dangereuses de détenus sont en augmentation par rapport à l'année 1890.

Par contre, les attentats à la pudeur, les abus de confiance les faux ont notablement diminué.

La proportion des hommes condamnés pour mendicité, rupture de ban et vagabondage a augmenté sur celle de l'année précédente.

La proportion des femmes condamnées pour les mêmes motifs est, à peu de chose près, la même.

Le contingent des hommes bigames, des condamnés pour viol, coups et blessures qui était de 24,23 p. 100, dans l'effectif de 1890, a légèrement diminué en 1891.

Les femmes condamnées pour les crimes et délits de la 4^e catégorie sont, au contraire, sensiblement plus nombreuses en 1891. Majoration de 2,17 p. 100. On remarque d'autre part pour celles-ci que l'homicide par imprudence, qualification donnée parfois à l'attentat contre la vie de l'enfant nouveau-né, et les infractions aux arrêtés d'expulsion, sont représentés par un rapport de 1,86 p. 100 contre 2,27 en 1890.

Le nombre des hommes condamnés pour contravention aux lois fiscales, crimes et délits politiques, homicide par imprudence, insoumission, a augmenté en 1891 de 0,69 p. 100.

Répartition par département (Tableau IV).

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, les départements comptant le plus grand nombre de condamnés, au 31 décembre 1891, sont :

	1891	1890
Seine	1.947 soit 19,36	contre 1.776 ou 18,94 en 1890
Seine-Inférieure ...	442 — 4,39	— 435 — 4,64
Bouches-du-Rhône .	395 — 3,92	— 484 — 5,16
Nord.....	360 — 3,57	— 411 — 4,38
Rhône.....	244 — 2,42	— 255 — 2,72
Calvados.....	208 — 2,06	— 195 — 2,08
Gironde.....	194 — 1,92	— 198 — 2,11
Ille-et-Vilaine.....	181 — 1,80	— 198 — 2,11
Marne.....	180 — 1,78	— 210 — 2,24
Corse	178 — 1,77	— 182 — 1,94

Les contingents les plus faibles appartiennent aux départements ci-après :

Lozère	9	contre	10	en 1890
Belfort	10	—	»	—
Ariège	12	—	16	—
Alpes (Basses-)	13	—	11	—
Lot	16	—	24	—
Landes	18	—	24	—
Hautes-Pyrénées	22	—	27	—
Pyrénées-Orientales	21	—	29	—
Corrèze	22	—	25	—

FEMMES

Dans les établissements affectés aux femmes, les départements auxquels s'appliquent les nombres les plus élevés, sont :

		0/0		0/0	
Seine	190	soit 13,20	contre	163	ou 11,21 en 1890
Calvados	83	— 5,76	—	73	— 5,02 —
Ille-et-Vilaine	51	— 3,54	—	58	— 3,99 —
Finistère	42	— 2,90	—	35	— 2,41 —
Seine-Inférieure	41	— 2,85	—	44	— 3,02 —
Gironde	37	— 2,57	—	47	— 3,23 —
Seine-et-Oise	32	— 2,23	—	35	— 2,41 —

Ceux qui figurent pour les chiffres les plus faibles sont : l'Indre, 1; la Haute-Loire, 2; la Lozère, 2; Belfort, 3; l'Yonne, 4; la Haute-Garonne; le Var; la Haute-Savoie, 5.

Les individus condamnés hors de France ont été au nombre de 21 : Hommes 20; Femmes 1:

En mer	5	} 21
Principauté de Monaco	11	
Armée en campagne	4	
Principauté de Monaco (Femmes)	1	

Condamnés de nationalité étrangère (Tableau V).

HOMMES

Les établissements affectés aux hommes renfermaient, au 31 décembre 1891, 954 étrangers, soit 9,48 p. 100 de leur population, tandis qu'à la fin de l'année précédente, cette catégorie de détenus formait un chiffre de 989, soit 9,49 p. 100 de l'effectif.

La diminution constatée en faveur de l'année 1891 s'applique notamment :

Aux italiens	355	contre	384	en 1890.
— allemands	126	—	135	—
— suisses	68	—	81	—

Pour la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne et l'Autriche-Hongrie, les rapports étaient, à une unité près, les mêmes qu'en 1890.

La proportion a sensiblement augmenté en ce qui concerne :

Les russes	22	contre	18	en 1890
et les nationaux des petits États	33	—	29	—

Par rapport à l'ensemble de la population d'étrangers détenus, les condamnés à l'emprisonnement représentent une proportion de 66,74 p. 100; les réclusionnaires : 31,06 p. 100; les condamnés à la détention : 2,20 p. 100.

FEMMES

Le nombre des détenues étrangères s'est élevé, en 1891, à 86, soit 5,97 p. 100. Les nationalités qui en ont fourni le plus sont :

L'Allemagne	24
La Belgique	23
L'Italie	14
La Suisse	10

La proportion des condamnées à l'emprisonnement au regard de l'effectif total a été de 72 p. 100; celle des réclusionnaires de 14 p. 100; et celle des condamnées aux travaux forcés de 14 p. 100.

Répartition de la population suivant l'âge (Tableau VI).

HOMMES

La répartition de la population, au 31 décembre 1891, au point de vue de l'âge des condamnés est indiquée par les chiffres suivants :

	1891		1890	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Plus de 16 à 20 ans	1.020	10,14	936	8,98
— 20 à 25 —	2.034	20,23	2.180	20,92
— 25 à 30 —	2.264	22,51	2.432	23,34
— 30 à 40 —	2.656	26,41	2.703	25,94
— 40 à 50 —	1.274	12,67	1.313	12,60
— 50 à 60 —	524	5,23	553	5,31
— 60 à 70 —	236	2,35	257	2,47
— 70 ans	46	0,46	46	0,44
Totaux	10.054	100 »	10.420	100 »

Rapport des groupes d'âge.

On remarque, en se reportant à la statistique de l'année précédente, une augmentation de 1,16 p. 100, en 1891, dans la proportion des condamnés âgés de 16 à 20 ans, correspondant à une augmentation numérique de 84 unités. Les autres groupes ne présentent que de très faibles différences en plus ou en moins.

FEMMES

Parmi les femmes, le groupe le plus nombreux est celui des détenues âgées de 30 à 40 ans. Cette observation se relève également, en ce qui concerne les hommes.

	1891		1890	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
Plus de 16 à 20 ans.....	77	5,34	82	5,64
— 20 à 25 —.....	219	15,21	229	15,75
— 25 à 30 —.....	256	16,78	233	16,02
— 30 à 40 —.....	375	25 »	381	26,20
— 40 à 50 —.....	308	24 »	323	22,22
— 50 à 60 —.....	163	11 »	152	10,45
— 60 à 70 —.....	35	2,27	51	3,51
— 70 ans.....	6	» 40	3	0,21
Totaux.....	1.439	100 »	1.454	100 »

Rapport des groupes d'âge.

État civil (Tableau VII).

Des 10.054 hommes détenus au 31 décembre 1891, 6.966 étaient célibataires, veufs ou divorcés.

Sur ce nombre { 431 ayant enfants.
6.535 sans —

3.088 mariés :

dont..... { 2.517 ayant enfants.
571 sans —

Sur les 1439 femmes on comptait :

855 célibataires, veuves ou divorcées.

Sur ce nombre { 362 ayant enfants.
493 sans —

584 mariées :

dont..... { 428 ayant enfants.
156 sans —

Ces chiffres donnent pour 100 détenus les proportions suivantes :

	Hommes		Femmes	
	0/0		0/0	
Célibataires, veufs ou divorcés. {	ayant enfants.. 4,20	} 69,18	25,15	} 59,40
	sans — .. 64,98		34,25	
Mariés..... {	ayant enfants.. 5,68	} 30,82	10,83	} 40,60
	sans — .. 25,14		29,77	

En 1890, les proportions étaient :

	Hommes		Femmes	
	0/0		0/0	
Célibataires, veufs ou divorcés. {	ayant enfants.. 4,06	} 70,93	26 »	} 62,11
	sans — .. 66,87		36,11	
Mariés..... {	ayant enfants.. 23,27	} 29,07	27,16	} 37,89
	sans — .. 5,80		10,73	

Répartition suivant la religion (Tableau VIII).

L'effectif comprenait au 31 décembre 1891 :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Catholiques.....	8.827	87,79	1.415	98,32
Protestants.....	299	2,93	20	1,32
Israélites.....	52	0,51	4	0,29
Mahométans.....	853	8,49	»	»
Sans religion reconnue.....	23	0,23	»	»

Les proportions étaient en 1890 :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Catholiques.....	9.202	87,92	1.420	97,66
Protestants.....	294	3,23	30	2,06
Israélites.....	46	0,45	4	0,28
Mahométans.....	867	8,32	»	»
Sans religion reconnue.....	11	0,08	»	»

Profession antérieure (Tableau IX).

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, l'effectif se répartissait ainsi qu'il suit, sous le rapport professionnel :

Professions agricoles et journalières	4.912	soit 48,85	p. 100
Industrie du bâtiment.....	1.617	— 16,09	—
Ouvriers de fabrique et d'atelier.....	898	— 8,93	—
Employés de banque et de commerce....	543	— 5,40	—
Professions nomades.....	392	— 3,89	—
Sans métier ni profession.....	360	— 3,59	—
Professions alimentaires.....	343	— 3,41	—
Commerçants et fabricants.....	327	— 3,25	—
Professions libérales.....	293	— 2,92	—
Militaires et marins.....	225	— 2,23	—
Vagabonds et mendiants.....	82	— 0,82	—
Propriétaires et rentiers.....	62	— 0,62	—

Totaux..... 10.054 soit 100 » p. 100

On remarquera, en se reportant à la statistique de 1890, que la proportion des individus appartenant aux professions agricoles, des journaliers, des domestiques a augmenté de 0,54 p.100.

Augmentation, également dans le rapport des ouvriers de fabrique et d'atelier, employés de banque et de commerce, professions alimentaires, professions libérales, propriétaires et rentiers.

D'un autre côté, on peut signaler une diminution dans la proportion des hommes exerçant les industries du bâtiment, des individus sans métier ni profession, des commerçants et fabricants, des professions nomades, des militaires et marins, des vagabonds et mendiants.

Le tableau ci-après permet, d'établir la comparaison, au point de vue professionnel, de l'effectif des hommes condamnés aux travaux forcés ; à la détention, à la réclusion et à l'emprisonnement.

TRAVAUX FORCÉS		
	NOMBRE	PROPORTION
		0/0
Industrie du bâtiment.....	3	42,85
Journaliers, manœuvres.....	3	42,85
Militaires.....	1	14,30
Totaux.....	7	100 »

	NOMBRE	PROPORTION
DÉTENTION		
		0/0
Professions libérales.....	4	2,84
Employés.....	3	2,22
Commerçants, fabricants.....	4	2,84
Professions alimentaires.....	3	2,22
Ouvriers de fabrique.....	8	5,66
Ouvriers de bâtiment.....	26	18,45
Professions agricoles journaliers, manœuvres	56	39,71
Militaires.....	30	21,11
Sans profession ni métier.....	7	4,95
Totaux.....	141	100 »
RÉCLUSION		
Propriétaires, rentiers.....	37	1,10
Professions libérales.....	91	2,81
Employés de banque et de commerce.....	144	4,21
Commerçants, fabricants.....	97	2,82
Professions alimentaires.....	120	3,78
Ouvriers d'atelier et de fabrique.....	265	7,82
Industries du bâtiment et du mobilier.....	504	15,22
Journaliers et manœuvres.....	1.756	52,23
Professions nomades.....	117	3,49
Militaires et marins.....	148	4,42
Vagabonds et mendiants.....	24	0,72
Sans métier ni profession.....	46	1,38
Totaux.....	3.349	100 »
EMPRISONNEMENT		
Propriétaires, rentiers.....	25	0,38
Professions libérales.....	198	2,10
Employés de banque, etc.....	396	5,83
Commerçants.....	226	3,44
Professions alimentaires.....	300	4,55
Ouvriers d'atelier et de fabrique.....	625	9,53
Industries de bâtiment.....	1.084	16,52
Journaliers et manœuvres.....	3.097	47,23
Professions nomades.....	275	4,18
Militaires et marins.....	46	0,70
Vagabonds et mendiants.....	58	0,86
Sans métier ni profession.....	307	4,68
Totaux.....	6.557	100 »

FEMMES

Au 31 décembre 1891, on comptait dans les établissements affectés aux femmes :

	0/0	0/0
Propriétaires rentières....	32 ou 2,21	contre 16 ou 1,10 en 1890
Professions libérales.....	24 — 1,66	— 15 1,03 —
Employées de banque et de commerce.....	5 — 0,34	— 8 — 0,55 —
Commerçantes, fabricantes	69 — 4,80	— 65 — 4,47 —
Professions alimentaires...	13 — 0,92	— 18 — 1,24 —
Ouvrières de fabrique....	173 — 12,03	— 191 — 13,14 —
Industrie du mobilier.....	4 — 0,28	— 3 — 0,21 —
Journalières domestiques .	878 — 61,02	— 908 — 62,45 —
Professions nomades.....	66 — 4,63	— 68 — 4,68 —
Vagabondes filles publiques	69 — 4,65	— 69 — 4,74 —
Sans métier ni profession..	106 — 7,46	— 93 — 6,39 —
Totaux.....	1439 ou 100 »	— 1454 100 » en 1890

L'augmentation en nombre et en rapport, des résultats de l'année 1891 sur ceux de l'année 1890 provient des propriétaires et rentières; des professions libérales et des condamnées qui, dans la vie libre, étaient sans métier ni profession.

Par contre, on observe des différences en sens inverse dans les groupes ci-après :

Professions alimentaires, ouvrières de fabrique, journalières et domestiques.

Néanmoins, c'est dans le groupe des ménagères, journalières, domestiques et dans celui des ouvrières de fabrique que se rencontre, pour les deux catégories, travaux forcés, réclusion et emprisonnement, la majorité de l'effectif.

Le tableau ci-après permet, au surplus, d'établir une comparaison instructive au point de vue professionnel, des catégories de condamnées :

Femmes.	TRAVAUX FORCÉS		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
Propriétaires, rentières.....	20	3,76	4	2,19	8	1,12
Professions libérales.....	4	0,74	9	4,86	11	1,53
Employées.....	1	0,18	1	0,54	3	0,41
Commerçantes.....	20	3,76	8	4,32	41	5,74
Professions alimentaires.....	3	0,56	2	1,08	8	1,12
Ouvrières de fabrique.....	56	10,33	22	11,88	95	13,29
Industrie du mobilier.....	3	0,56	»	»	1	0,13
Professions agricoles et journalières.....	384	71,51	104	61,56	390	54,39
Professions nomades.....	17	3,16	11	5,94	38	5,29
Vagabondes et filles publiques...	9	1,68	4	2,19	56	7,81
A la charge de leur famille.....	20	3,76	20	10,44	66	9,20
Totaux.....	537	100 »	185	100 »	717	100 »

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Les détenus pourvus d'antécédents judiciaires, étaient au 31 décembre 1891, au nombre de 7.660, savoir :

Hommes.....	7.045
Femmes.....	615

Sur ce nombre :

879 détenus se trouvaient sous le coup des dispositions de la loi sur la relégation :

791 hommes	soit 11,22 p. 100	} Sur l'ensemble des détenus pourvus d'antécédents judiciaires.
88 femmes	— 14,30 —	

6.781 non relégables des deux sexes avaient subi une ou plusieurs condamnations, savoir :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION	
		0/0		0/0	
Récidivistes ayant encouru l'application des art. 56 et 58 du C. P.	une fois.....	1.040	16,63	64	12,14
	deux fois.....	428	6,84	27	5,12
	trois fois.....	269	4,30	22	4,17
	quatre fois.....	148	2,27	16	3,03
	plus de quatre fois	255	4,08	18	3,42
Individus ayant été condamnés antérieurement à un an et au-dessous :	une fois.....	1.094	17,49	170	32,26
	deux fois.....	823	13,16	83	15,75
	trois fois et plus..	1.787	28,57	113	21,45
Individus ayant été seulement enfermés comme jeunes détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle.....	410	6,56	14	2,66	
Totaux.....	6.254	100 »	527	100 »	

En 1890, les détenus pourvus d'antécédents judiciaires étaient au nombre de :

Hommes.....	7.359
Femmes.....	620

Ensemble..... 7.979

Il y a donc eu, en 1891, diminution de 319 dans l'ensemble de la catégorie. Toutefois la comparaison des deux années 1890-1891 fait ressortir, pour 1891 :

Augmentation de récidivistes proprement dits :

Condamnés une fois...	16,63	p. 100	contre	15,04	p. 100	en 1890
— deux fois...	6,84	—	—	6,53	—	—
— trois fois...	4,30	—	—	3,49	—	—

Augmentation de détenus ayant été antérieurement condamnés à 1 an et au-dessous :

Condamnés une fois...	17,49	p. 100	contre	15,03	p. 100	en 1890
— deux fois...	13,16	—	—	10,46	—	—
— trois fois...	28,57	—	—	26,63	—	—

Augmentation dans la proportion des individus ayant été enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle (6,56 p. 100 contre 5,33 p. 100 en 1890).

Les femmes récidivistes sont, à peu près, en même proportion en 1891 qu'en 1890 :

Condamnées une fois...	12,14	p. 100	contre	12,74	p. 100	en 1890
— deux fois...	5,12	—	—	5,16	—	—

Les résultats de l'année 1891 présentent sur ceux de l'année précédente augmentation dans la proportion des détenues ayant subi des condamnations antérieures :

Condamnées une fois...	32,26	p. 100	contre	25,97	p. 100	en 1890
— deux fois...	15,75	—	—	13,07	—	—
— trois fois...	21,45	—	—	17,10	—	—

Enfin, les condamnées qui avaient été renfermées dans des établissements de jeunes détenues se sont trouvées, en 1891, dans la proportion de 2,66 p. 100 contre 2,10 p. 100 en 1890.

Le même tableau indique le nombre des condamnés soumis à l'interdiction de séjour.

Il est de 2.229 pour les hommes, soit 31,66 p. 100 et de 177 pour les femmes, soit 28,79 p. 100.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail
(Tableau XI).

Les individus renfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, au 31 décembre 1891, se trouvaient classés comme il suit d'après leur situation pénale et leurs antécédents judiciaires, au point de vue de la quotité du produit de leur travail qui leur était concédée.

Détenus recevant:	HOMMES			FEMMES			
	TRAVAUX forcés.	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISON- NEMENT	TRAVAUX forcés.	RÉCLUSION	EMPRISON- NEMENT
1 dixième.....	3	»	63	94	7	1	8
2 —	3	»	136	168	24	3	14
3 —	1	»	436	432	413	11	33
4 —	»	»	2.703	1.101	93	169	62
5 —	»	135	7	4.664	»	»	556
6 —	»	6	»	10	»	»	»
Plus de 6 dixièmes	»	»	4	88	»	1	44
	7	141	3.349	6.557	537	185	717
			10.054			1.439	

Il ressort de cette répartition des dixièmes suivant les catégories pénales que les condamnés reçoivent en moyenne, savoir :

	Hommes		Femmes	
Travaux forcés.....	1 dixième	71	3 dixièmes	10
Détentionnaires.....	5	4	»	»
Réclusionnaires.....	3	54	3	90
Correctionnels.....	4	59	4	84

État de l'instruction (Tableau XII).

Le tableau XII permet de constater l'état de l'instruction des détenus au moment de l'entrée.

L'effectif, au 31 décembre 1891, était composé de la manière suivante :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Illettrés.....	2.016	20,05	478	33,32
Sachant lire.....	1.285	12,79	323	22,44
Sachant lire et écrire.....	3.131	31,14	479	33,39
Sachant lire, écrire et calculer...	2.666	26,52	122	8,37
Possédant l'instruction primaire complète.....	661	6,57	31	2,06
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	295	2,93	6	0,42
Totaux.....	10.054	100 »	1.439	100 »

La proportion des hommes illettrés ou sachant seulement lire est plus faible en 1891 qu'en 1890 où elle s'élevait à 20,12 p. 100 pour la première catégorie; et à 14,29 p. 100 pour la seconde.

Les autres catégories donnaient respectivement : 30,71 ; 25,97 ; 6,34 ; et 2,52 p. 100.

Pour les femmes, on remarque, en 1891, diminution dans le chiffre proportionnel :

De celles qui étaient illettrées.....	34,94 p. 100 en 1890
De celles qui savaient lire.....	26,34 —
De celles qui possédaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	2,54 —

Augmentation sur les autres catégories, savoir :

Sachant lire et écrire.....	33,39 p. 100 contre 29,71 en 1890
— lire, écrire et calculer...	8,37 — — 6,47 —

Résultats de l'enseignement pendant l'année; cours spéciaux; bibliothèques (Tableau XIII).

HOMMES

Pendant l'année, 4.463 hommes ont participé à l'enseignement scolaire.

D'après l'état de leur instruction, au 1^{er} janvier 1891, pour les présents à cette date, au moment de leur admission à l'école pour les autres, ils se répartissaient de la manière suivante :

Illettrés.....	586 ou 13,43 p. 100
Sachant lire.....	720 — 16,51 —
Sachant lire et écrire.....	1.330 — 30,49 —
Sachant lire, écrire et calculer ou recevant un complément d'instruction primaire..	1.727 — 39,57 —

Les résultats obtenus ont été les suivants :

		0/0	0/0	0/0	
Illettrés.	{	Ayant appris à lire.....	137 soit 23,39	} 69,69 contre	70,49 en 1890.
		— et à écrire.....	182 — 30,95		
Demeurés illettrés.....	{	Ayant appris à lire, à écrire et à calculer.....	90 — 15,35	}	—
		N'ayant pas fait de progrès.....	177 soit 30,31		
Sachant lire.	{	Ayant fait quelques progrès.....	321 — 44,59	} 84,17 contre	82,77 en 1890.
		Ayant appris à écrire.....	160 — 22,22		
Sachant lire et écrire.	{	— et à calculer.....	125 — 17,36	}	—
		N'ayant pas fait de progrès.....	114 soit 15,83		
Sachant lire et écrire.	{	Ayant fait quelques progrès.....	537 soit 40,17	} 80,96 contre	86,49 en 1890.
		Ayant appris à calculer....	437 — 33,13		
Sachant lire, écrire et calculer.)	{	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	102 — 7,66	}	—
		N'ayant pas fait de progrès.....	254 soit 19,04		
Sachant lire, écrire et calculer.)	{	Ayant fait quelques progrès.....	1.080 soit 62,53	} 87,13 —	83,22 en 1890.
		Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	425 — 24,60		
Sachant lire, écrire et calculer.)	{	N'ayant pas fait de progrès.....	222 soit 12,87	}	—
		N'ayant pas fait de progrès.....	222 soit 12,87		

Au 31 décembre 1891, le nombre des détenus fréquentant l'école était de 2.206, soit par rapport à l'effectif présent à la même date une proportion de 21,94 p. 100.

Il est à remarquer que les progrès réalisés portent sur les détenus les moins ignorants à leur entrée, sur ceux sachant lire, écrire et calculer (87,13 p. 100 en 1891, soit 3,91 p. 100 de plus qu'en 1890); tandis que les illettrés et ceux qui savaient seulement lire et écrire n'ont pas aussi bien mis à profit les leçons de l'instituteur.

Des leçons de dessin ont été données à 20 détenus, à Melun.

74 détenus à Beaulieu ; 27 à Embrun ; 25 à Fontevrault ; 107 à Gaillon ; 47 à Melun ; 19 à Riom, ont suivi des cours de musique.

Le fonds des bibliothèques se composait en 1890 de 28.438 volumes. Il était à la fin de 1891 de 29.325.

Il a été pourvu à 231.826 mises en lecture, soit 4.458 par semaine. C'est une proportion, par rapport à l'effectif moyen, de 43,73 p. 100. La proportion n'était que de 41,13 p. 100 l'année précédente.

FEMMES

Le nombre des femmes ayant fréquenté l'école en 1891 a été de 640, savoir :

Illettrées.....	128 soit 20 » p. 100
Sachant lire.....	132 — 20,73 —
Sachant lire et écrire.....	216 — 33,54 —
— et calculer, ou recevant le complément de l'instruction primaire....	164 — 25,73 —

Des 128 illettrées :

Ont appris à lire.....	35 soit 26,57 p. 100
— à lire et à écrire.....	23 — 18,75 —
— à lire, écrire et calculer.....	6 — 4,68 —
demeurées illettrées.....	64 — 50 » —

Des 132 sachant lire :

Ont appris à écrire.....	26 soit 19,70 p. 100
— à lire et à écrire.....	11 — 8,40 —
Ont fait des progrès.....	78 — 59 » —
N'ont pas fait de progrès.....	17 — 12,90 —

Des 216 sachant lire et écrire :

Ont appris à calculer.....	29 soit 13,42 p. 100
Ont reçu le complément de l'instruction.....	17 — 7,87 —
Ont fait des progrès.....	123 — 56,94 —
N'ont pas fait de progrès.....	47 — 21,77 —

Des 164 sachant lire, écrire et calculer :

Ont reçu le complément de l'instruction.....	20	soit	12,15	p.	100
Ont fait des progrès.....	115	—	70,18	—	—
N'ont pas fait de progrès.....	29	—	17,67	—	—

Les mises en lecture des livres composant les bibliothèques des établissements affectés aux femmes forment un total de 9.760 contre 10.704 en 1890.

Grâces, commutations, libérations conditionnelles, récompenses
(Tableau XIV).

Des mesures de clémence ont été prises en faveur de 1.237 hommes. C'est, par rapport au total des individus détenus pendant l'année 1891 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, une proportion de 12,30 p. 100 supérieure de 1,12 p. 100 à celle de l'année précédente.

Ces mesures de clémence se répartissent ainsi qu'il suit :

Remises du restant de la peine.....	175	contre	145	en	1890
Commutations de la réclusion en emprisonnement.....	16	—	26	—	—
Réduction. {	de moins de 1 an.....	301	—	284	—
	de 1 à 3 ans.....	81	—	130	—
	de plus de 3 et moins de 5 ans.....	18	—	10	—
	de 5 ans et plus.....	13	—	16	—
Libération conditionnelle.....	606	—	585	—	—
Remise de la relégation à titre spécial.....	26	—	43	—	—
Remise de l'interdiction de séjour.....	1	—	1	—	—

Ces décisions gracieuses avaient été provoquées :

Par des propositions de l'administration....	1.162	soit	94	p.	100
Par des recours des condamnés ou de leurs familles.....	75	—	6	—	—

A titre de récompense, 664 individus ont obtenu une augmentation de 1 dixième en sus de la quotité du produit du travail à laquelle leur donnait droit leur catégorie pénale.

Il y en avait eu 692 en 1890.

FEMMES

Le nombre des femmes qui ont été l'objet de mesures de clémence a été de 236.

Soit une proportion de 16,40 p. 100 au lieu de 12,58 en 1890, par rapport au total des détenues.

144 avaient été proposées d'office par l'administration, soit 61 p. 100 ; 92 avaient été l'objet de recours en grâce, soit 39 p. 100.

Le chiffre de 236 ci-dessus comprend :

Remise entière du restant de la peine.....	7	contre	19	en	1890
Commutation. {	des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps...	4	—	5	—
	des travaux forcés en réclusion — — en emprisonnement.....	1	—	3	—
	de la réclusion en emprisonnement.....	9	—	14	—
	de moins de 1 an.....	28	—	25	—
Réduction ... {	de 1 an à 3 ans.....	41	—	26	—
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	»	—	1	—
	de 5 ans et plus.....	»	—	5	—
Libération conditionnelle.....	140	—	140	—	—
Remise de la {	accessoirement.....	1	—	»	—
	relégation. } par mesure spéciale.....	2	—	»	—
Remise de l'interdiction de séjour.....	»	—	1	—	—

Le nombre des femmes à qui des dixièmes supplémentaires ont été accordés s'est élevé à 35 en 1891, au lieu de 73 en 1890.

Aucun détenu de l'un ou l'autre sexe n'a obtenu l'autorisation permanente de transporter au pécule disponible une partie quelconque des sommes revenant mensuellement au pécule réserve.

État disciplinaire (Tableau XV).

HOMMES

Il a été prononcé par les tribunaux ordinaires pour crimes et délits commis dans les établissements affectés aux hommes 15 condamnations ; dont 2 aux travaux forcés et 13 à l'emprisonnement, savoir :

	Travaux forcés.	Emprisonnement.
Tentative d'assassinat sur un gardien (Albertville)...	—	1
Coups et blessures contre co-détenu (Beaulieu).....	—	1
— — — (Embrun).....	—	3
— — gardiens (Melun).....	—	2
— — co-détenus —.....	—	2
Coups à un gardien (Poissy).....	—	1
Coups et blessures contre co-détenus (Riom).....	—	3
Vol (Riom).....	—	1

En 1890, le nombre des condamnations s'élevait à 23, dont 1 à mort; 4 aux travaux forcés; 18 à l'emprisonnement.

Les agressions contre le personnel et les violences contre co-détenus qui ont motivé le renvoi des coupables devant la juridiction ordinaire ont présenté, en 1891, une diminution sensible.

Le nombre des infractions de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé, pour les hommes, à 51.737, dont: 49.754 dans les maisons centrales; 1.983 dans les pénitenciers.

La répartition s'en établit ainsi qu'il suit :

		0/0	0/0			
		ou	contre		en 1890	
Larcins	428	0,83	0,99			
Voies de fait. {	envers le personnel supérieur	2	0,07	—	0,13	
						envers le personnel de surveillance et les contremaitres libres.....
						envers les co-détenus
	1.440	2,78	—	3,68	—	
Rébellion, mutinerie.....	2.762	5,34	—	5,53	—	
Actes d'immoralité.....	410	0,79	—	0,72	—	
Infractions au silence.....	23.383	45,20	—	45,33	—	
Refus de travail	1.110	2,14	—	2,39	—	
Paresse, négligence dans le travail	4.248	8,20	—	9,99	—	
Usage du tabac.....	3.007	5,82	—	6,47	—	
Jeux, trafics, d'objets prohibés.....	3.472	6,71	—	6,96	—	
Infractions diverses.....	11.438	22,12	—	17,81	—	
Totaux.....	51.737	100 »	—	100 »	—	

Il ressort de ces données que la proportion des larcins, des voies de fait contre le personnel ou entre co-détenus, les refus de travail, l'usage du tabac, les jeux, trafics, possession d'objets prohibés est moins élevée en 1891 que l'année précédente.

Dans le total des infractions au silence (23.383) il n'est relevé que 59 infractions à Castelluccio et 280 à Chiavari; soit seulement une proportion de 1,45 p. 100 contre 43,75 p. 100 (*Maisons centrales*).

Il y a lieu d'observer que dans les pénitenciers agricoles, en raison de la nature des travaux auxquels sont appliqués les condamnés, les infractions au silence échappent le plus souvent à la répression.

A considérer le nombre des infractions dans les pénitenciers agricoles, on observe qu'elles figurent dans les résultats de l'année:

Les larcins.....	pour une proportion de	14,70 p. 100
Les rixes entre détenus.....	—	6,31 —
Les rébellions et mutineries....	—	1,06 —
Les actes d'immoralité.....	—	17,80 —
La paresse, la négligence, le refus de travail.....	—	9,25 —
L'usage du tabac.....	—	13,50 —
Les jeux, trafics, objets prohibés	—	0,92 —

Considérées par rapport à l'ensemble de leur population moyenne, les fautes contre la discipline donnent, dans les *pénitenciers agricoles*, une proportion de 44 p. 100 contre 19 p. 100 dans les maisons centrales.

Les punitions infligées forment un total de 51.737.

Cellule.....	4.545 soit	8,79	contre	9,07	en 1890
Salle de discipline.....	4.747	—	9,18	—	10,11
Pain sec.....	7.362	—	14,23	—	15,11
Autres privations alimentaires.....	13.793	—	23,66	—	33,50
Réductions de dixièmes.....	4	}	19,45	—	17,40
Amendes.....	10.057				
Autres punitions (privation de correspondance et de promenade.....)	1.901	—	3,67	—	2,77
Réprimandes.....	9.325	—	18,02	—	12,14
Totaux.....	51.737	100 »	—	100 »	—

10.882 détenus ont été punis, savoir: 10.191 dans les maisons centrales, 691 dans les pénitenciers agricoles.

Il n'avait été infligé que 10.257 punitions en 1890.

	Ont été punis ou réprimandés
2.434 détenus dans les maisons centrales.....	} 1 fois.
143 — — — pénitenciers.....	
2.144 — — — maisons centrales.....	} 2 fois.
236 — — — pénitenciers.....	
1.686 — — — maisons centrales.....	} 3 fois.
111 — — — pénitenciers.....	
3.927 — — — maisons centrales.....	} 4 fois et plus.
201 — — — pénitenciers.....	

Les journées de cellule comprennent les journées de prévention, de consignation et punition, de séquestration, d'observation ou d'isolement.

La prévention: consiste au placement d'urgence du détenu en cel-

lule pour infraction grave en attendant la comparution au prétoire.

La consignation : est l'isolement du détenu, en vertu d'une décision administrative, par mesure de sûreté, dans l'intérêt des mœurs ou pour d'autres motifs.

La punition : est la mise en cellule du détenu après décision prise au prétoire.

La séquestration : constitue la peine d'isolement à l'égard des condamnés pour crimes commis dans l'établissement.

L'observation : s'applique aux détenus arrivants dont il semble nécessaire d'étudier les dispositions.

L'isolement volontaire : est le placement du détenu en cellule, sur sa demande.

Le nombre des journées d'encellulement par prévention, punition et consignation qui s'était élevé, en 1890, à 98.804, n'a été, en 1891, que de 92.298, soit : 83.994 dans les maisons centrales, 8.304 dans les pénitenciers agricoles.

On relève dans les maisons centrales 9.661 journées de séquestration et 15.579 journées d'observation et d'isolement.

Les nombres étaient respectivement de 10.831 et 19.981 en 1890.

Il a été infligé 43.362 journées de salle de discipline dont : 40.579 dans les maisons centrales, 2.683 dans les pénitenciers.

Cette punition a donc été appliquée comme mesure disciplinaire, dans une proportion de 1,18 p. 100 par rapport au chiffre des journées de détention.

Il n'en avait été prononcé que 41.124 en 1890.

Le total des journées de privations alimentaires (retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain, interdiction d'acheter des vivres supplémentaires) a été de : 85.727, soit : 84.076 dans les maisons centrales, ou 11 p. 100; 1.651 dans les pénitenciers, ou 53 p. 100 par rapport aux journées de détention.

Pendant l'année 1891, on a constaté 23 évasions, dont 6 dans les maisons centrales et 17 dans les pénitenciers.

14 évadés ont été réintégrés. 9 ont échappé aux recherches.

En outre, 4 tentatives ont été commises à la maison de Beaulieu.

	Tentatives.	Évadés repris.	Évadés non repris.
Beaulieu.....	4	»	»
Clairvaux.....	»	1	3
Melun.....	»	»	2
Castellucio.....	»	4	4
Chiavari.....	»	9	»
Totaux.....	4	14	9

FEMMES

Dans les maisons centrales affectées aux femmes aucune détenue n'a été déférée à la justice. La situation était la même en 1890. Mais le nombre des infractions signalées a été de 2.318 contre 2.052 en 1890.

		0/0	0/0
Larcins.....	10	soit 0,43	contre 1,07 en 1890
Voies de fait { envers le personnel ..	1	} — 1,38	— 1,71 —
{ envers détenues.....	31		
Rébellion, mutinerie.....	56	— 2,41	— 3,75 —
Actes d'immoralité.....	4	— 0,17	— 0,29 —
Infractions au silence.....	810	— 35, »	— 41,57 —
Refus de travail.....	74	— 3,19	— 3,41 —
Paresse et négligence dans le travail.....	457	— 20, »	— 14,53 —
Jeux, trafics, objets prohibés..	33	— 1,42	— 1,46 —
Infractions diverses.....	842	— 36, »	— 32,21 —
Totaux.....	2.318	100 »	100 » —

Il a été infligé un nombre égal de punitions, ainsi réparti :

	0/0	0/0
Cellule.....	493 soit 21,27	contre 461 ou 22,47 en 1890
Pain sec.....	447 — 19,29	— 320 — 15,60 —
Autres privations alimentaires...	280 — 12,08	— 351 — 17,10 —
Amendes.....	423 — 18,25	— 300 — 14,62 —
Autres punitions.	318 — 13,71	— 165 — 8,04 —
Réprimandes....	357 — 15,40	— 455 — 22,17 —
Totaux.....	2.318 100 »	2.052 100 » —

Le nombre des femmes punies ou réprimandées a été de 653.

239 punies.....	une fois.
111 —	2 —
93 —	3 —
210 —	4 fois et plus.

Le rapport entre le chiffre des détenues punies et le total de l'effectif au 31 décembre 1891 et des entrées de l'année ressort à 30 p. 100 environ; la proportion était de 33.15 p. 100 en 1890.

Il y a eu 5.281 journées de cellule de prévention, punition ou consignation, soit 1.01 p. 100 journées de détention. L'année précédente avait compté 7.944 journées de cellule.

Les journées de privations alimentaires s'élèvent au total de 2.914, soit 0,56 p. 100 par rapport aux journées de détention, contre 2.942 journées de privations alimentaires en 1890.

La mesure de l'observation ou celle de l'isolement est représentée par 2.286 journées.

Enfin, aucune évasion n'a été consommée, ni tentée.

Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie, des décès (Tableau XVI).

HOMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux hommes renfermaient :

A la fin de l'année 1891.....	390 individus	
Le nombre des malades admis a été de.....	5.758	—
Ensemble.....	6.148	—

Il est sorti :

Guéris.....	5.347	} 5.757 —
Transférés ailleurs.....	36	
Libérés.....	59	
Décédés.....	315	
Il restait le 31 décembre 1891.....	391 individus	

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 150.595.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison entre l'état sanitaire des années 1890 et 1891.

Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	1891 4,048 p. 100	1890 4,367 p. 100
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	24 j. 494	23 j. 0,52
Proportion des décès au total des malades.....	5,123 p. 100	4,123 p. 100
Proportion des décès à la population moyenne.....	3,000 —	2,845 —

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit sous le rapport de la proportion du nombre quotidien d'admissions à la population moyenne.

Embrun.....	0,348 p. 100
Chiavari (pénitencier).....	0,238 —
Riom.....	0,223 —
Fontevrault.....	0,221 —
Eysses.....	0,206 —
Nîmes.....	0,157 —
Gaillon.....	0,156 —
Clairvaux.....	0,146 —
Poissy.....	0,140 —
Landerneau.....	0,131 —
Beaulieu.....	0,118 —
Melun.....	0,117 —
Thouars.....	0,094 —
Castellucio (pénitencier).....	0,065 —
Albertville.....	0,061 —
Loos.....	0,028 —

Au point de vue du nombre proportionnel des journées d'infirmerie comparé à celui des journées de détention, on relève les chiffres ci-après :

Chiavari.....	8,187 p. 100	contre	9,339 p. 100	en	1890
Embrun.....	5,834	—	5,684	—	
Eysses.....	5,392	—	4,885	—	
Fontevrault.....	4,742	—	3,655	—	
Melun.....	4,416	—	6,440	—	
Clairvaux.....	3,975	—	3,958	—	
Albertville.....	3,942	—	3,725	—	
Beaulieu.....	3,844	—	4,604	—	
Thouars.....	3,727	—	3,702	—	
Riom.....	3,661	—	4,198	—	
Poissy.....	3,570	—	3,802	—	
Gaillon.....	3,464	—	3,839	—	
Nîmes.....	3,157	—	3,949	—	
Landerneau.....	2,660	—	4,061	—	
Castellucio.....	1,851	—	2,591	—	
Loos.....	1,498	—	1,736	—	

Exprimée au point de vue du rapport des décès à la population moyenne, la situation est la suivante :

Décès à Fontevrault.....	4,692 de la pop. moy.	contre	2,731	en	1890
— Beaulieu.....	4,561	—	4,299	—	
— Eysses.....	4,086	—	4,324	—	
— Riom.....	4,085	—	5,460	—	
— Chiavari.....	3,298	—	2,849	—	
— Melun.....	3,145	—	2,954	—	
— Thouars.....	2,965	—	3,799	—	
— Nîmes.....	2,909	—	1,589	—	
— Loos.....	2,686	—	2,616	—	
— Poissy.....	2,572	—	2,660	—	
— Embrun.....	2,417	—	2,538	—	
— Albertville.....	2,400	—	1,123	—	
— Gaillon.....	2,398	—	1,716	—	
— Landerneau.....	2,299	—	3,770	—	
— Castellucio.....	1,951	—	2,500	—	
— Clairvaux.....	1,825	—	1,022	—	

La proportion des décès, d'une année sur l'autre, par rapport à la population moyenne a été en 1891 supérieure de 0,017 p. 100 sur celle de l'année 1891.

FEMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux femmes renfermaient au 31 décembre 1891 :

Malades.....	87
Il a été admis pendant l'année 1891.....	879
Ensemble.....	966

Il est sorti :

Guéries	811	} 883
Par transfèrements.....	9	
Par libération	25	
Décédées.....	38	
Le nombre des malades était au 31 décembre 1891 de.....		83

Le total des journées d'infirmierie a été de 27,220.

La proportion du nombre quotidien des entrées à l'infirmierie à la population moyenne ressort à 0,168 p. 100 en 1891.

Celle des journées d'infirmierie aux journées de détention à 5,217 contre 5,241 en 1890.

La durée moyenne du séjour à l'infirmierie a été de 28 jours 178 contre 21 jours 896 en 1890.

La mortalité est montée de 3,822 p. 100 en 1890, à 3,933 p. 100 en 1891, par rapport au nombre total des maladies traitées.

Elle est descendue de 3,340 p. 100 en 1890, à 2,659 p. 100 en 1891 par rapport au nombre moyen des femmes détenues.

Selon les proportions existant entre le nombre des journées de maladie et celui des journées de détention, les maisons affectées aux femmes seraient classées dans l'ordre suivant :

Montpellier.....	6,791 p. 100	contre	7,002	p. 100	en 1890
Clermont	6,594	—	6,526	—	—
Cadillac	5,107	—	5,625	—	—
Rennes	3,444	—	3,033	—	—

On a vu plus haut que le nombre des décès qui était en 1890 de 3,340 p. 100 par rapport à l'effectif moyen, est descendu, en 1891, à 2,659 p. 100. Voici quel a été le contingent afférent à chaque établissement :

Montpellier.....	3,896 p. 100	contre	2,941	p. 100	en 1890
Rennes	2,041	—	3,529	—	—
Clermont	1,532	—	3,396	—	—
Cadillac	0,502	—	3,139	—	—

(Tableau XVII).

HOMMES

Les maladies qui sévissent le plus dans les maisons centrales et les pénitenciers sont :

Les maladies de l'appareil respiratoire (pneumonies, pleurésies, maladies des bronches et du larynx, phtisie pulmonaire, angines) ;

il en a été soigné, en 1891, 1.384, soit : 24 p. 100 par rapport à l'ensemble des admissions et 13,76 p. 100 par rapport au chiffre de la population détenue.

Viennent ensuite, d'après l'importance numérique :

Les maladies de l'appareil digestif.....	897
Soit.....	15,58 p. 100 des admissions.
Et.....	8,92 — de la population.

Les maladies du tissu cellulaire : yeux, bouche, abcès, furoncles, maladies de la peau..... 836

Soit.....	14,52 p. 100 des admissions.
Et.....	8,31 — de la population.

Les fièvres typhoïde, éruptives et diverses..... 520

Soit.....	9,03 p. 100 des admissions.
Et.....	5,19 — de la population.

Enfin, l'anémie, les scrofules et la débilité organique..... 516

Soit.....	8,96 p. 100 des admissions.
Et.....	5,12 — de la population.

Les rhumatismes et les troubles de l'appareil locomoteur.... 420

Soit.....	7,29 p. 100 des admissions.
Et.....	4,17 — de la population.

La syphilis a donné..... 329

Soit.....	5,71 p. 100 des admissions.
Et.....	3,27 — de la population.

Les épidémies (varioles, choléra, dysenterie) n'ont présenté que 29 cas, soit 0,27 p. 100 par rapport à l'ensemble de la population ; et dans cette proportion minime, le pénitencier de Chiavari figure pour un rapport de 0,17 p. 100.

FEMMES

De même que chez les hommes, ce sont les maladies de l'appareil respiratoire qui fournissent le plus fort contingent de malades..... 187

Soit.....	21,27 p. 100 des admissions.
Et.....	12,98 — de la population.

Viennent ensuite :

La cachexie, (anémie, scrofules, débilité)..... 163

Soit.....	18,46 p. 100 des admissions.
Et.....	11,31 — de la population.

Les maladies de l'appareil digestif (gastriques, péritonites, maladies du foie)..... 154

Soit..... 17,52 p. 100 des admissions.
Et..... 10,70 — de la population.

Enfin, les maladies des yeux, des oreilles, du nez, les érysipèles et maladies de la peau..... 137

Soit..... 15,63 p. 100 des admissions.
Et..... 9,52 — de la population.

(Tableaux XVIII).

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont les maladies de l'appareil respiratoire (190, soit 63,49 p. 100) par rapport au chiffre des décès de l'année.

Viennent ensuite :

Les décès causés par les maladies de l'appareil cérébro-spinal et nerveux, 30, soit 9,52 p. 100 par rapport au total des décès.

Puis, selon l'importance numérique des décès :

Les gastrites, diarrhées, maladies du foie	29	décès, ou	9,20	p. 100
Les fièvres.....	23	—	7,30	—
Les maladies du cœur, des artères et des veines.....	22	—	6,35	—

Les établissements qui ont fourni le plus fort contingent à la mort en 1891, sont :

Fontevrault	42	décès, soit	4,69	0/0 par rapport au chiffre de la pop. moy.
Beaulieu..	39	—	4,56	—
Riom.....	25	—	4,08	—
Poissy....	23	—	2,57	—
Clairvaux.	22	—	1,82	—
Chiavari..	22	—	3,28	—
Eysses....	21	—	4,08	—

A considérer l'ensemble des décès de l'année (315) par rapport à la population moyenne (10.193) on constate une proportion de décès de 3,09 p. 100.

FEMMES

Ce sont également les maladies de l'appareil respiratoire qui ont causé le plus grand nombre de décès chez les femmes :

18, soit 47,39 p. 100 par rapport au total des décès ; puis l'anémie et la débilité organique :

5, soit 13,15 p. 100 sur l'ensemble des décès.

Montpellier a fourni le plus fort contingent de décès :

24, soit 10 p. 100 par rapport au chiffre de sa population moyenne.

Viennent ensuite :

Clermont .	8	décès, soit	1,53	0/0 par rapport au chiffre de la pop. moy.
Rennes... 5	—	—	0,80	—

Par rapport à l'ensemble de la population détenue, le chiffre des décès dans les établissements affectés aux femmes a été de 2,65 p. 100.

Maladies (Tableau XIX).

HOMMES

Sur 100 cas de maladies :

75 p. 100 ont été causés par des maladies aiguës.
25 — — — chroniques.

Sur le nombre des individus entrés en traitement pendant l'année :

13,59 p. 100 avaient déjà le germe de la maladie au moment de leur entrée en prison.

31, 52 p. 100 étaient d'une constitution faible.

54,89 — jouissaient antérieurement d'un bon état de santé.

Les chiffres ci-après font connaître la proportion des maladies :

1° Au point de vue de l'âge :

De 16 à 20 ans.....	481	soit	8,35	p. 100
20 à 25 —.....	1.166	—	20,25	—
25 à 30 —.....	1.402	—	24,35	—
30 à 40 —.....	1.337	—	23,22	—
40 à 50 —.....	750	—	13,03	—
50 à 60 —.....	389	—	6,75	—
60 à 70 —.....	186	—	3,23	—
Plus de 70 ans.....	47	—	0,82	—

2° Au point de vue de la durée de la captivité :

1 ^{re} année.....	1.934	soit	33,59	p. 100
2 ^e —.....	1.558	—	27,06	—
3 ^e —.....	1.092	—	18,98	—
4 ^e —.....	643	—	11,16	—
5 ^e —.....	329	—	5,71	—
Plus de 5 années.....	202	—	3,50	—

3° Au point de vue des saisons :

1 ^{er} trimestre.....	1.817	soit	31,55	p. 100
2 ^e —.....	1.349	—	23,45	—
3 ^e —.....	1.297	—	22,55	—
4 ^e —.....	1.295	—	22,45	—

Maladies (Tableau XX).

FEMMES

Sur 100 cas de maladies,
64,05 p. 100 ont été motivés par des maladies aiguës.
34,95 — — chroniques.

Sur l'ensemble des détenues entrées en traitement pendant l'année:

28 p. 100 avaient déjà le germe de la maladie au moment de leur entrée en prison.

22,90 p. 100 étaient d'une constitution faible.

73, 82 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Les chiffres ci-après font connaître la proportion des maladies :

1° Au point de vue de l'âge :

De 16 à 20 ans.....	73 soit 8,30 p.100
20 à 25 —	142 — 16,15 —
25 à 30 —	189 — 21,50 —
30 à 40 —	185 — 21,04 —
40 à 50 —	139 — 15,86 —
50 à 60 —	92 — 10,47 —
60 à 70 —	42 — 1,75 —
Plus de 70 ans.....	17 — 1,93 —

2° Au point de vue de la captivité :

1 ^{re} année.....	238 soit 27,08 p.100
2 ^e —	246 — 28 » —
3 ^e —	174 — 18,72 —
4 ^e —	102 — 12,60 —
5 ^e —	51 — 5,87 —
Plus de cinq ans.....	68 — 7,73 —

3° Au point de vue des saisons :

1 ^{er} trimestre.....	279 soit 31,75 p.100
2 ^e —	236 — 26,85 —
3 ^e —	153 — 17,40 —
4 ^e —	211 — 24 » —

Décès (Tableau XXI).

HOMMES

Dans le tableau XVIII on a vu la proportion des décès par rapport aux maladies.

Le tableau XXI fournit des indications touchant la proportion des décès par rapport à l'âge, à la durée de la captivité, à l'état de santé des détenus par rapport aux saisons.

D'abord sur les 315 décès constatés dans les établissements affectés aux hommes,

42,54 p. 100 ont été causés par des maladies aiguës.

57,46 — — — chroniques.

Sur l'ensemble des décédés,

20,96 p. 100 avaient déjà le germe de la maladie avant leur entrée en prison.

40,32 p. 100 étaient de constitution faible.

38,72 — jouissaient d'une bonne santé.

Les chiffres ci-après font connaître la proportion des détenus décédés.

1° Au point de vue de l'âge :

De 16 à 20 ans.....	9 soit 2,85 p. 100
20 à 25 —	55 — 17,46 —
25 à 30 —	54 — 17,14 —
30 à 40 —	59 — 18,72 —
40 à 50 —	51 — 16,19 —
50 à 60 —	41 — 13,10 —
60 à 70 —	32 — 10,10 —
Plus de 70 ans.....	14 — 4,41 —

2° Au point de vue de la durée de la captivité :

1 ^{re} année.....	82 soit 26,06 p. 100
2 ^e —	102 — 32,38 —
3 ^e —	68 — 21,58 —
4 ^e —	33 — 10,47 —
5 ^e —	22 — 6,98 —
Plus de ans.....	8 — 2,53 —

3° Au point de vue des saisons :

1 ^{er} trimestre.....	96 soit 30,48 p.100
2 ^e —	73 — 23,18 —
3 ^e —	75 — 23,80 —
4 ^e —	71 — 22,54 —

Décès (Tableau XXII).

FEMMES

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre des femmes, en 1891, a atteint 38. De même que nous avons recherché la proportion des décès par rapport aux maladies (tableau XX), nous allons établir le rapport des décès.

1° Suivant l'âge:

De 16 à 20 ans	1 soit 2,60 p. 100
20 à 25 —	4 — 10,52 —
25 à 30 —	6 — 15,78 —
30 à 40 —	8 — 21,15 —
40 à 50 —	10 — 26,30 —
50 à 60 —	4 — 10,52 —
60 à 70 —	3 — 7,88 —
Plus de 70 ans	2 — 5,25 —

2° Suivant la durée de la captivité:

1 ^{re} année	9 soit 23,75 p. 100
2 ^e —	8 — 21,15 —
3 ^e —	7 — 18,35 —
4 ^e —	5 — 13,12 —
5 ^e —	3 — 7,88 —
Plus de 5 ans	6 — 15,75 —

3° Suivant la saison:

1 ^{er} trimestre	9 soit 23,75 p. 100
2 ^e —	17 — 44,62 —
3 ^e —	9 — 23,75 —
4 ^e —	3 — 7,88 —

Des 38 décès constatés:

34,22 p.100 ont été causés par des maladies aiguës.
65,78 p.100 ont été causés par des maladies chroniques.

(Tableau XXIII).

Les établissements renfermaient en observation spéciale comme suspects d'aliénation:

	hommes.	femmes.
Au 31 décembre 1890	9	1
L'existence de l'aliénation mentale a été constatée en 1891 chez	41	8
Ensemble	50	9

Il est sorti:

	hommes	femmes
Par libération ou décès	9	1
Par transfèrement dans des établissements spéciaux	32	6
Il restait au 31 décembre 1891	9	2

Les individus atteints d'épilepsie sans aliénation mentale comptaient dans l'effectif:

	hommes.	femmes.
A la fin de l'année 1890, pour	11	2
Ceux qui ont, en 1891, présenté des symptômes de cette affection	12	2
Ensemble	23	4

Sont sortis:

	hommes.	femmes.
Libérés ou graciés	4	2
Transférés dans des établissements spéciaux	8	»
Étaient présents au 31 décembre 1891	11	2

Dans les établissements affectés aux hommes, 1 suicide par suspension a été consommé, 3 autres ont été tentés.

Aucun acte de cette nature n'a été commis dans les établissements affectés aux femmes.

Les chiffres ci-dessus, en ce qui concerne les aliénés et les épileptiques, ne comprennent pas les individus internés dans le quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon.

Le quartier est placé sous l'autorité du directeur de la maison centrale. Les règles disciplinaires y sont les mêmes. Toutefois, le médecin peut autoriser l'usage du tabac et il n'est infligé de punitions que sur son avis.

Les individus en état de travailler sont, autant que possible, appliqués à des travaux industriels ou agricoles, sans qu'il leur soit néanmoins imposé de tâche.

La nourriture des valides est celle des condamnés en santé, augmentée de quelques suppléments.

Le régime des malades est établi conformément aux prescriptions médicales.

Cette annexe de la maison centrale de Gaillon comptait:

A la fin de décembre 1890	61 aliénés.	17 épileptiques.
Le contingent s'est accru, en 1891, de	33 —	9 —
Ensemble	94 —	26 —

Le nombre des sorties s'est élevé à 38, savoir: réintégrés dans un établissement pénitentiaire:

	Aliénés	Épilep.
libérés { placés dans un asile.	5	2
Remis à leurs familles.	18	2
Décédés	4	1
	6	»
	33 aliénés.	5 épileptiques.

L'effectif était au 31 décembre 1891 de. 61 aliénés. 21 épileptiques.

Le total des journées de présence étant de 28.807, la population moyenne ressort à 78 contre 73 en 1890.

La moyenne des détenues ayant travaillé pendant l'année représente 93,46 p. 100 par rapport à l'effectif.

Le nombre des femmes occupées était, au 31 décembre 1891, de 1.185 ou 82,34 p. 100.

Le montant du produit du travail a été de 343.166 fr. 20, soit, en moyenne, par journée de travail, 0 fr. 9271 contre 0 fr. 9922 en 1890.

Les 1.345 détenues appliquées au travail se répartissaient ainsi :

Services économiques.....	210	soit 16, p. 100
Travaux industriels.....	1.135	— 84 —

Répartition du produit du travail (Tableau XXVII).

Il ressort des tableaux relatifs au travail que le montant total des produits de la main-d'œuvre des détenus des deux sexes dans les maisons centrales et des hommes dans les pénitenciers agricoles s'est élevé en 1891, à 3.342.649 fr. 99.

Cette somme a été ainsi répartie :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION CONCÉDÉE AUX ENTREPRE- NEURS	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTAUX
	DISPONIBLE	RÉSERVE		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes { Maisons centrales	735.791 36	593.438 55	887.391 76	445.378 59	205.117 28	2.867.117 54
Hommes { Pénitenciers.....	31.815 37	26.646 44	»	»	73.904 44	132.366 25
Ensemble.....	767.606 73	620.084 99	887.391 76	445.378 59	279.021 72	2.999.483 79
Femmes Maisons centrales	73.485 84	68.158 79	182.117 52	13.255 02	6.149 03	343.166 20
Total.....	841.092 57	688.243 78	1.069.509 28	458.633 61	285.170 75	3.342.649 99
<i>Soit par journée de travail</i>						
Hommes { Maisons centrales	0,3001	0,2421	0,3619	0,1817	0,8367	1,9225
Hommes { Pénitenciers.....	0,1321	0,1106	»	»	0,3069	0,5496
Femmes Maisons centrales	0,1980	0,1844	0,4908	0,3581	0,7704	1,3974
Moyennes générales.	0,2988	0,2415	0,3790	0,1870	0,1163	1,2226
<i>Soit par journée de détention:</i>						
Hommes { Maisons centrales	0,2163	0,1744	0,2609	0,1309	0,0503	0,8428
Hommes { Pénitenciers.....	0,0999	0,0837	»	»	0,2320	0,4156
Femmes Maisons centrales	0,1408	0,1306	0,3491	0,0254	0,0118	0,6577
Moyennes générales.	0,1975	0,1622	0,2521	0,1081	0,0672	0,7871

Sous le rapport de l'importance du produit moyen du travail par journée de détention, les maisons centrales se classent de la manière suivante :

HOMMES

	fr. c.
Melun.....	1.38,86
Nîmes.....	1.06,04
Poissy.....	0.99,34
Riom.....	0.98,78
Beaulieu.....	0.96 »
Loos.....	0.92,89
Clairvaux.....	0.78,79
Gaillon.....	0.78,60
Embrun.....	0.72,33
Thouars.....	0.63,81
Eysses.....	0.61,72
Landerneau.....	0.60,26
Albertville.....	0.56,78
Fontevrault.....	0.53,88

FEMMES

Rennes.....	0.76,74
Cadillac.....	0.74,22
Clermont.....	0.65,26
Montpellier.....	0.36,93

Compte de pécule (Tableau XXVIII).

MAISONS CENTRALES

HOMMES

Le compte de pécule se résume ainsi :

	Disponible.	Réserve.
	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1890.....	197.950 »	919.441 42
Débet.....	1.070 57	
Net.....	196.879 43	
Recettes.....	884.575 44	602.593 02
Ensemble.....	1.081.454 87	1.522.034 44
Dépenses.....	887.842 03	621.708 50
Avoir au 31 décembre 1891.....	193.612 84	900.325 94
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date...	603 42	
Net.....	194.216 26	

PÉNITENCIERS AGRICOLES

	Disponible.		Réserve.	
	fr. c.		fr. c.	
Avoir au 31 décembre 1890.....	13.291	53	66.210	95
Débet.....	1.060	64	»	»
Net.....	12.230	89	»	»
Recettes.....	36.383	43	28.468	35
Ensemble.....	48.614	32	94.679	30
Dépenses.....	36.599	16	27.332	35
Avoir au 31 décembre 1890.....	12.015	16	67.346	95
Auquel il faut ajouter le débet au pé- cule disponible à la même date ...	1.298	51		
Net.....	13.313	67		

FEMMES

Le compte de pécule des femmes est résumé ci-après :

	Disponible		Réserve	
	fr. c.		fr. c.	
Avoir net au 31 décembre 1890...	25.516	67	171.067	65
Débet.....	0	77	»	»
Net.....	25.515	90	»	»
Recettes.....	96.327	70	91.549	57
Ensemble.....	121.843	60	262.617	22
Dépenses.....	96.011	42	106.312	56
Avoir au 31 décembre 1891.....	25.832	18	156.304	66
Auquel il faut ajouter le débet au pé- cule disponible à la même date ...	38	32		
Net.....	25.870	50		

Les moyennes générales, s'il était permis de baser une moyenne sur les éléments très dissemblables de parts concédées sur le produit du travail et du temps passé en détention, seraient en consé-
quence :

	Pécule disponible.				Pécule réserve.					
	1891		1890		1891		1890			
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.			
Hommes. { maisons centrales	20	83	—	20	77	96	59	—	96	47
{ pénitenciers.....	15	26	—	14	99	77	23	—	74	48
Femmes.....	18	10	—	17	40	109	41	—	116	61

Dépenses des Condamnés (Tableau XXIX).

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible, se sont élevées en 1891, à la somme de 791.725 fr. 81 contre 817.948 fr. 37 en 1890.

Dépenses personnelles:	1891	contre	1890
Pain.....	37.474	88	
Autres aliments.....	576.943	43	
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	90.850	94	
Dépenses accidentelles, port de lettres, actes..	29.368	96	
Secours aux familles.....	55.769	29	59.165 09
Restitutions.....	869	84	719 34
Dépenses exceptionnelles.....	448	47	104 29
Total égal.....	791.725	81	817.948 37

On trouve ainsi que sur une dépense de 100 francs il a été employé en 1891 :

	fr. c.
En achat de pain.....	4 74
— d'autres aliments.....	72 87
— d'objets d'habillement et ustensiles.....	11 47
En dépenses accidentelles.....	3 73
En secours aux familles.....	7 04
En restitutions.....	0 10
En dépenses exceptionnelles.....	0 05
Total.....	100 »

La moyenne des dépenses personnelles a été par journée de détention 0 fr. 19,75 contre 0 fr. 19,3 en 1890.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux hommes pour une valeur totale de 39.875 fr. 44 ou 0 fr. 0107 par journée de détention.

FEMMES

Les dépenses effectuées par les femmes sur leur pécule forment en 1891 un total de 81.143 fr. 21 contre 94.188 fr. 01 de dépenses en 1890.

Dépenses personnelles:	1891	contre	1890
Aliments.....	58.844	94	
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	11.264	91	
Dépenses accidentelles, port de lettres, actes.....	4.033	73	
Secours aux familles.....	6.989	02	9.220 90
Restitutions.....	10	61	20 20
Total égal.....	81.143	21	94.188 01

Soit sur une dépense de 100 francs :

	fr. c.
Aliments.....	72 52
Objets d'habillement et menus ustensiles.....	13 88
Dépenses accidentelles.....	4 96
Secours aux familles.....	8 62
Restitutions.....	0 02

Par journée de détention la moyenne des dépenses personnelles ressort à 0 fr.14,21 contre 0 fr.15,8 en 1890.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux femmes pour 2.550 francs ou 0fr.00,49 par journée.

Renseignements sur les individus libérés (Tableau XXX).

Il a été mis en liberté pendant l'année 1891, 3.956 hommes dont : 3.793 des maisons centrales, 163 des pénitenciers agricoles et 500 femmes.

175 hommes ou 4,39 p.100 contre 3,58 en 1890.

7 femmes ou 1,40 p.100 avaient obtenu leur grâce au lieu de 4,06 en 1890.

La proportion des libérés conditionnellement s'est élevée à : 15,26 p.100 pour les hommes contre 14,45 en 1890 et à 26,60 p.100 pour les femmes contre 29,91 en 1890.

Sous le rapport de la durée de la détention, de l'âge, de la conduite en prison, des antécédents judiciaires, de leur destination, de leurs moyens d'existence et de l'instruction, les libérés des deux sexes se répartissent ainsi qu'il suit :

	HOMMES	PROPOR-TION	FEMMES	PROPOR-TION	
		0/0		0/0	
Temps passé dans les maisons centrales ou pénitenciers agricoles.	1 an et moins.....	931	23,53	33	6,60
	Plus de 1 an à 2.....	1.537	38,86	292	58,40
	— 2 ans à 3 ans.....	453	11,45	76	15,20
	— 3 — à 4 —.....	290	7,34	28	5,60
	— 4 — à 5 —.....	545	13,76	33	6,60
— 5 ans.....	200	5,06	33	7,60	
Totaux.....	3.956	100 »	500	100 »	
Conduite.....	Bonne.....	2.361	59,68	328	71,60
	Médiocre.....	1.137	28,65	102	20,40
	Mauvaise.....	448	11,42	40	8, »
Ayant encouru des condamnations pendant la captivité.....	10	0,25	»	»	
Totaux.....	3.956	100 »	500	100 »	

	HOMMES	PROPOR-TION	FEMMES	PROPOR-TION
		0/0		0/0
Récidivistes.....	1.443	37 »	95	19 »
Soumis à l'interdiction de séjour.....	722	24 »	115	23 »
Destination des libérés.....				
{ Étrangers expulsés.....	418	10,56	23	4,60
{ Incorporés dans l'armée hospitaliers.....	223	5,54	»	»
{ Malades ou infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers.....	6	0,16	1	0,20
{ Dirigés sur leur ancien domicile.....	1.145	28,95	256	51,20
{ Sur leur demande.....	2.133	54 »	219	43,80
{ Dirigés sur une autre localité.....	31	0,79	1	0,20
{ Par ordre.....				
Totaux.....	3.956	100 »	500	100 »
Moyens présumés d'existence après la libération des détenus autres que les expulsés les incorporés et les malades. Expulsés, incorporés, malades.....				
{ Paraissent avoir des ressources personnelles.....	153	3,86	22	4,40
{ Non remis à une société de patronage.....	1.104	27,94	308	61,60
{ En état de travailler.....	1.976	49,92	128	25,60
{ Ayant du travail assuré.....				
{ N'ayant pas de travail assuré.....				
{ Hors d'état de travailler.....	58	1,46	13	2,60
{ Remis à une société de patronage.....	18	0,46	5	1 »
{ Expulsés, incorporés, malades.....	647	16,36	24	4,80
Totaux.....	3.956	100 »	500	100 »
Age.....				
{ De 16 à 20 ans.....	274	7,10	16	3,20
{ Plus de 20 à 25 ans.....	791	19,98	88	17,60
{ — 25 à 30 —.....	1.044	26,38	65	13 »
{ — 30 à 40 —.....	943	23,83	123	24,60
{ — 40 à 50 —.....	552	13,84	107	21,40
{ — 50 à 60 —.....	265	6,68	91	18,20
{ — 60 à 70 —.....	73	1,84	8	1,60
{ — 70 ans.....	14	0,35	2	0,40
Totaux.....	3.956	100 »	500	100 »

Le chiffre des condamnés de 1 an à 2 (1.537) représente à peu près les 2 cinquièmes de l'effectif des libérés.

Chez les femmes cette même catégorie représente un rapport de plus de moitié.

Les indications fournies par les tableaux ci-dessus font ressortir au regard de l'année 1890, les comparaisons ci-après :

Le nombre des individus pourvus d'antécédents judiciaires fournit en 1891 une proportion plus faible qu'en 1890. Cette observation s'applique aux deux sexes.

Par contre, le nombre et la proportion des individus soumis à l'interdiction de séjour sont plus élevés en 1891 qu'en 1890.

722 ou 21 p.100 (contre 720 ou 17,79 en 1890).

On constate chez les femmes des différences en sens inverse.

Les chiffres indiquant le classement des détenus suivant la destination qu'ils ont reçue à leur sortie varient peu d'une année à l'autre.

On remarque toutefois sur le nombre des hommes incorporés une légère diminution en 1891 (223 contre 262 en 1890).

Diminution également en 1891.

Sur le nombre des individus dirigés sur leur ancien domicile:

1.145 ou 28,95 p. 100 contre 1.184 ou 29,25 p. 100 en 1890.

Les femmes ayant regagné leur ancien domicile sont plus nombreuses en 1891 qu'en 1890: 256 ou 51,20 p. 100 contre 224 ou 47,87 en 1890.

On constate également un plus grand nombre de femmes ayant du travail assuré.

308 ou 61,60 p. 100 en 1891, au lieu de 270 ou 57,69 en 1890.

Chez les hommes les résultats sont en sens inverse.

On constate qu'en 1891 beaucoup moins d'hommes ont du travail assuré.

1.104 ou 27,94 p. 100 au lieu de 1.245 ou 30,76 p.100 en 1890.

Par conséquent un plus grand nombre s'est trouvé sans travail assuré:

1.976 ou 49,92 p. 100 en 1891, contre 1.873 ou 46,27 p.100 en 1890.

Les hommes se trouvaient donc, en 1891, dans des conditions moins favorables que l'année précédente.

Au point de vue de la situation pécuniaire la condition des hommes a été, en 1891, moins favorable qu'en 1890.

En 1890, 2.813 individus ou 69,49 p. 100 des libérés avaient reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En 1891, 2.603 détenus ou 65,29 p.100 ont bénéficié d'un solde de pécule de même équivalence.

L'observation s'applique également aux femmes.

En 1890 : 327 libérées ou 69,87 p. 100 avaient reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En 1891: 302 seulement ou 60,40 p. 100 ont bénéficié de ces dispositions.

État de l'instruction des libérés (Tableau XXXI).

Les indications suivantes permettent d'apprécier les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention.

Il en ressort, en ce qui concerne les hommes, que les 3.956 libérés de l'année 1891 se répartissent ainsi :

Illettrés à leur entrée..	Ayant appris à lire — et à écrire. — à écrire et calculer.	254	1.261
		275	
		270	
Sachant lire.	Ayant acquis l'instruction primaire Demeurés illettrés.	14	875
		448	
		397	
Sachant lire et écrire . .	Ayant appris à écrire — et cal- culer.	271	967
		32	
		175	
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant acquis l'instruction primaire complète. N'ayant pas fait de progrès..	407	677
		111	
		449	
Possédant une instruction supérieure..	Ayant acquis l'instruction primaire complète. N'ayant pas fait de progrès..	140	176
		537	
		51	
	Ayant fait des progrès	125	

Les 500 femmes mises en liberté sont ainsi classées:

Illettrées.	Ayant appris à lire — et à écrire — à écrire et cal- culer.	54	196
		36	
		13	
Sachant lire.	Demeurées illettrées. Ayant appris à écrire — et cal- culer.	93	61
		21	
		14	
Sachant lire et écrire. . .	Ayant acquis l'instruction primaire. N'ayant pas fait de progrès..	1	191
		25	
		56	
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant acquis l'instruction primaire. N'ayant pas fait de progrès..	13	47
		122	
		3	
Possédant une instruction supérieure..	Ayant acquis l'instruction primaire complète. N'ayant pas fait de progrès..	44	5
		2	
		3	
Total.		500	

Les chiffres ci-dessus donnent les proportions ci-après :

Sur 100 individus illettrés :

	Hommes.		Femmes.	
	0/0		0/0	
Ayant appris à lire.....	20,14	} 64,48	27,55	} 52,54
— à lire et à écrire...	21,81		18,36	
— à lire, écrire et calculer.....	21,41		6,63	
Ayant acquis l'instruction primaire	1,12		»	
Demeurés illettrés.....	35,52		47,46	
	<u>100</u> »		<u>100</u> »	

Sur 100 sachant lire :

Ayant appris à écrire.....	31,08	} 80,00	34,42	} 58,92
— à écrire et à calculer.	45,37		22,95	
Ayant acquis l'instruction primaire	3,55		1,55	
N'ayant pas fait de progrès.....	20,20		41,08	
	<u>100</u> »		<u>100</u> »	

Sur 100 sachant lire et écrire :

Ayant appris à calculer.....	42,29	} 53,77	29,31	} 36,13
— acquis l'instruction primaire	11,48		6,82	
N'ayant pas fait de progrès.....	46,23		63,87	
	<u>100</u> »		<u>100</u> »	

Sur 100 sachant lire, écrire et calculer :

Ayant acquis l'instruction primaire.....	20,00	6,39
N'ayant pas fait de progrès.....	80,00	93,61
	<u>100</u> »	<u>100</u> »

Sur 100 possédant une instruction supérieure :

Ayant fait des progrès.....	28,41	40,00
N'ayant pas fait de progrès.....	71,59	60,00
	<u>100</u> »	<u>100</u> »

En résumé, sur 100 hommes libérés 57 p. 100 et sur 100 femmes libérées 43 p. 100 ont, pendant leur détention, acquis l'instruction scolaire ou développé celle qu'ils possédaient déjà.

Si on considère séparément ceux dont l'instruction était tout à fait arriérée, les individus sachant lire ou absolument illettrés, la proportion de l'instruction acquise ou développée s'élève à 53,28 p. 100 chez les hommes et à 51,40 p. 100 pour les femmes.

Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1891, suivant l'état d'occupation de chômage, de repos, de maladie (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces tableaux résument et complètent ainsi qu'il suit les renseignements contenus dans les précédents.

JOURNÉES DE DÉTENTION						
NOMBRE EN 1891		PROPORTION 0/0				
Hommes.	Femmes.	Hommes.		Femmes.		
		1891	1890	1891	1890	
Travail en commun.....	2.681.226	368.623	72,07	70,50	71,45	73,30
— à l'isolement.....	10.893	1.515	0,29	0,24	0,29	0,43
Journées de chômage faute de travail... par refus de travail.....	56.286	17.989	1,52	1,96	2,44	0,27
Infirmes, vieillards, libérés.....	16.491	»	0,45	0,48	»	»
Journées de { jours fériés.....	136.810	24.871	3,67	3,90	4,77	4,55
de { prescription médicale.....	458.170	66.708	12,32	12,76	13,00	13,00
de { réparations à l'outillage.....	43.214	8.086	1,16	1,44	1,55	2,15
repos. { réparations à l'outillage.....	16.551	685	0,44	0,29	0,12	»
Journées de maladie.....	150.595	27.220	4,05	4,37	5,22	5,24
Journées { à l'isolement sans travail.....	22.716	771	0,62	0,58	1,16	1,06
de cellule. { par punition disciplinaire.....	83.929	5.281	2,25	2,43	»	»
Journées de salle de discipline.....	43.362	»	1,16	1,04	»	»
Totaux.....	3.720.243	521.749	100 »	100 »	100 »	100 »

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1891						
NOMBRE EN 1891		PROPORTION 0/0				
Hommes	Femmes	Hommes.		Femmes.		
		1891	1890	1891	1890	
Travail en commun.....	8.260	1.180	82,45	84,60	82 »	81,22
— à l'isolement.....	33	5	0,33	0,24	0,33	»
Chômage faute de travail... par refus de travail.....	483	49	4,80	2,95	3,30	5,02
Journées { infirmes et libérés.....	74	»	0,73	0,47	»	»
de { prescription médicale.....	318	80	3,17	3,29	5,35	5,09
repos. { réparations à l'outillage.....	412	30	4,11	1,05	2,07	2,13
Journées de maladie.....	18	7	0,17	0,05	0,47	»
Journées { à l'isolement sans travail.....	391	83	3,89	3,74	6,15	5,99
de cellule. { par punition disciplinaire.....	47	1	0,46	0,64	0,33	0,55
Salle de discipline.....	23*	4	2,40	1,95	»	»
	80	»	0,79	1,02	»	»
Totaux.....	10.054	1.439	100 »	100 »	100 »	100 »

Il résulte de ces chiffres que l'année 1891 ne présente pas de différences sensibles par rapport à l'année 1890.

ALGÉRIE

HOMMES ET FEMMES

Mouvement général de la population (Tableau I).

La population des établissements de Berrouaghia et de Lambèze était :

Au 31 décembre 1890, de.....	1.456
Le nombre des entrées pendant l'année 1891 s'est élevé à. . .	738
Ensemble.	2.194
Celui des sorties à.....	759
Il restait au 31 décembre 1891.....	1.435

Le total des journées de détention est de 536.362, soit une population moyenne de 1.469 contre 1.471, l'année précédente.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale du Lazaret était :

Au 31 décembre 1890 de.....	45
Il est entré, dans cet établissement, pendant l'année 1891.....	15
Ensemble.....	60
Il est sorti.....	18
Il restait au 31 décembre 1891.....	42

Les journées de détention forment un total de 16.410, soit une population moyenne de 45 en 1891, au lieu de 55 l'année précédente.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité. (Tableau II).

Les 1435 détenus avaient été jugés :

	0/0	0/0	
Par les Cours d'assises.....	256	soit 17,84	contre 18,13 en 1890
— tribunaux correction ^{els}	605	— 42,16	— 42,72 —
— tribunaux militaires... ..	574	— 40 »	— 39,15 —

Les 42 femmes se répartissaient ainsi :

Cours d'assises.....	31	soit 73,82 0/0	contre 77,78 0/0 en 1890
Tribunaux correctionnels.....	9	— 21,41	— 17,78 —
Tribunaux militaires. . .	2	— 4,77	— 4,44 —

En France, sur 100 détenus on en compte, pour le sexe masculin jugés :

Par les Cours d'assises.....	51,06	p. 100
— tribunaux correctionnels.....	41,99	—
— tribunaux militaires.....	6,95	—

Pour le sexe féminin :

Par les Cours d'assises.....	68,08	p. 100
— tribunaux correctionnels.....	31,92	—

Au point de vue de la nature des peines à subir, la population des maisons centrales de Berrouaghia, de Lambèze et du Lazaret était composée de la manière suivante :

	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	» »	23 ou 54,68 p. 100
Détention.....	» »	» » —
Réclusion.....	680 ou 47,39 p. 100.	7 ou 16,75 —
Emprisonnement.....	755 52,61 —	12 28,57 —
En 1890, les proportions étaient respectivement.	{ 46,22 — 53,78 —	{ 51 » — 16 » — 33 » —

Relativement à la durée des peines, les condamnés étaient ainsi classés :

BERROUAGHIA ET LAMBÈZE

Réclusion.

5 ans.....	497	soit 73,09 p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans.....	58	— 8,53 —
10 ans.....	125	— 18,38 —

Emprisonnement.

1 an et un jour.....	322	soit 42,66 p. 100
Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans... ..	112	— 14,84 —
2 ans.....	158	— 20,93 —
3 —.....	102	— 13,51 —
4 —.....	9	— 1,18 —
5 —.....	48	— 6,36 —
Plus de 5 à 7 ans.....	1	— 0,14 —
10 ans.....	3	— 0,38 —

MAISON CENTRALE DU LAZARET

Travaux forcés.

5 ans	4	soit 17,39	p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans	4	— 17,39	—
10 ans	4	— 17,39	—
Plus de 10 à 15 ans	1	— 4,35	—
Plus de 15 à 20 ans	7	— 30,43	—
A perpétuité	3	— 13,05	—

Réclusion.

5 ans	5	soit 71,42	p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans	2	— 28,58	—

Emprisonnement.

1 an et un jour	5	soit 41,67	p. 100
Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans	2	— 16,67	—
2 ans	3	— 25, »	—
4 ans	1	— 8,33	—
5 ans	1	— 8,33	—

Nature des crimes et délits qui ont motivé les condamnations
(Tableaux III et III^{bis}).

Les crimes et délits auxquels correspondent dans les maisons centrales de l'Algérie les nombres les plus élevés, sont :

Vol qualifié	625	soit 43,55	p. 100
Vol simple	460	— 32,75	—
Coups et blessures	91	— 6,34	—
Meurtre	86	— 5,99	—
Attentat à la pudeur	33	— 2,29	—
Fausse monnaie	18	— 1,25	—
Recel	16	— 1,11	—

Pour les femmes :

Assassinat	9	soit 21,42	p. 100
Meurtre excusable	8	— 19, »	—
Infanticide	4	— 9,52	—
Vol simple	4	— 9,52	—
Vol qualifié	3	— 7,14	—
Recel	3	— 7,14	—
Complicité d'attentat à la pudeur	2	— 4,76	—
Fausse monnaie	2	— 4,76	—

HOMMES

	PROPORTION		DIFFÉRENCES année 1891.	
	1890	1891	EN PLUS	EN MOINS
<i>1^{re} Catégorie.</i> Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié	0/0	0/0	0/0	0/0
	43,54	47,32	3,78	»
<i>2^e Catégorie.</i> Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, faux en écritures, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide	43,13	36,38	»	6,75
<i>3^e Catégorie.</i> Évasion, faux dans les passeports, mendicité, vagabondage ..	0,07	0,14	0,07	»
<i>4^e Catégorie.</i> Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrages à fonctionnaires	13,05	15,82	2,77	»
<i>5^e Catégorie.</i> Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence	0,21	0,34	0,13	»
Totaux	100 »	100 »	6,75	6,75

FEMMES

	PROPORTION		DIFFÉRENCES année 1891.	
	1890	1891	EN PLUS	EN MOINS
<i>1^{re} Catégorie.</i> Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié	0/0	0/0	0/0	0/0
	44,44	50 »	5,56	»
<i>2^e Catégorie.</i> Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, suppression d'enfants, abus de confiance, escroquerie	17,77	19,47	1,70	»
<i>3^e Catégorie.</i> Mendicité, vagabondage, etc	»	»	»	»
<i>4^e Catégorie.</i> Abandon d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures	35,55	30,53	»	5,02
<i>5^e Catégorie.</i> Homicide par imprudence, infractions à des arrêtés d'expulsion ..	2,24	»	»	2,24
Totaux	100 »	100 »	7,26	7,26

Départements où les détenus ont été condamnés (Tableau IV).

Suivant les départements où avaient été prononcées les condamnations, la population des maisons centrales de l'Algérie se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre 1891 :

	Hommes.	Femmes.
Alger.....	629 ou 43,83 p. 100	23 ou 54,78 p. 100
Constantine.....	266 — 18,54 —	9 — 21,41 —
Oran.....	399 — 27,80 —	10 — 23,81 —
Divers départements de France.....	28 — 1,96 —	» — » —
Colonies et protect.	113 — 7,87 —	» — » —
Totaux.....	1.435 100 »	42 100 »

En 1890, les rapports étaient respectivement pour les hommes : 43,13 et 21,02; et 26,23 p. 100; et pour les femmes : 54,43 et 25,57; et 20 p. 100.

On remarque que le nombre et la proportion des condamnés, en ce qui concerne notamment le département de Constantine sont sensiblement moins élevés en 1891 que l'année précédente.

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les maisons centrales de l'Algérie renfermaient au 31 décembre 1891 :

376 hommes et 13 femmes de nationalité étrangère.

	Hommes.	Femmes.
Allemagne.....	83	1
Angleterre.....	3	1
Autriche-Hongrie.....	11	»
Belgique.....	105	»
Espagne.....	38	8
Italie.....	53	2
Pays-Bas.....	2	»
Suisse.....	29	»
Turquie.....	1	»
Autres États d'Europe.....	1	»
Maroc, Égypte, Tunis.....	50	1

La proportion des détenus étrangers, par rapport à l'effectif des maisons centrales, ressort, en Algérie, à : 26,20 p.100 pour les hommes et à 30,95 p. 100 pour les femmes, tandis qu'elle est en France de 9,48 p. 100 pour les hommes et 5,97 p. 100 pour les femmes.

En 1890, les rapports étaient :

Pour les hommes de 20,47 p. 100 de l'effectif et pour les femmes de 26,66.

L'augmentation du chiffre des détenus de nationalité étrangère dans les maisons centrales de l'Algérie, est en progression constante depuis trois ans. Elle porte notamment sur les individus de nationalité.

Allemande.....	43 en 1889.	56 en 1890.	83 en 1891
Belge.....	76 —	80 —	105 —
Italienne.....	—	43 —	53 —
Suisse.....	—	19 —	29 —
Maroc et Tunisie.	—	43 —	50 —

Age des condamnés (Tableau VI).

Au point de vue de l'âge des condamnés, la population des maisons centrales se répartissait ainsi :

HOMMES			
		0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans.....	30 soit	2,09	contre 2,61 en 1890
— 20 à 25 —.....	523 —	36,30	— 37,50 —
— 25 à 30 —.....	547 —	38,28	— 35,92 —
— 30 à 40 —.....	257 —	17,91	— 18,47 —
— 40 à 50 —.....	54 —	3,76	— 4,19 —
— 50 à 60 —.....	21 —	1,46	— 1,10 —
— 60 à 70 —.....	2 —	0,13	— } 0,21 —
Plus de 70 ans.....	1 —	0,07	—

FEMMES			
		0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans.....	3 soit	7,14	contre 2,22 en 1890
— 20 à 25 —.....	4 —	9,52	— 6,67 —
— 25 à 30 —.....	6 —	14,28	— 15,55 —
— 30 à 40 —.....	13 —	30,96	— 37,78 —
— 40 à 50 —.....	11 —	26,19	— 24,44 —
— 50 à 60 —.....	5 —	11,91	— 6,67 —
— 60 à 70 —.....	» —	»	— 6,67 —
Plus de 70 ans.....	» —	»	— » —

État civil (Tableau VII).

Il existait au 31 décembre 1891, dans les maisons centrales de l'Algérie :

1.030 détenus célibataires, ou veufs ou divorcés.

dont..... { 1.008 ayant enfants.
22 sans enfants.

405 mariés.

dont..... { 298 ayant enfants.
107 sans enfants.

26 détenues célibataires ou veuves ou divorcées.

dont..... } 12 ayant enfants.
 } 14 sans enfants.

16 mariées.

dont..... } 10 ayant enfants.
 } 6 sans enfants.

Ces chiffres donnent sur 100 détenus :

	Hommes.		Femmes.	
Célibataires, veufs ou divorcés. { sans enfants..	70,24	} 71,78	33,34	} 61,92.
{ ayant enfants.	1,54		28,58	
Mariés..... { ayant enfants.	20,77	} 28,22	23,80	} 38,08.
{ sans enfants..	7,45		14,28	

Religion (Tableau VIII).

L'élément mahométan ne forme pas, à vrai dire, la majorité dans les maisons centrales de l'Algérie.

Il était représenté, au 31 décembre 1891 :

Par un chiffre de.....	627 hommes ou	0/0	43,69	et 22 femmes ou	0/0
Les catholiques étaient.	722	—	50,32	19	—
Les protestants	—	51	—	3,56	1
Les israélites	—	32	—	2,23	»
Culte inconnu.....	3	—	0,20	»	—

Des 627 musulmans : 10 étaient condamnés à la réclusion, 617 à l'emprisonnement.

Les 808 détenus appartenant aux autres cultes avaient à subir : 670 la peine de la réclusion ; 138 celle de l'emprisonnement.

Chez les femmes, on comptait :

Musulmanes aux travaux forcés.....	13
— réclusionnaires.....	5
— condamnées à l'emprisonnement.....	4

Pour les autres cultes :

Aux travaux forcés.....	10
A la réclusion.....	2
A l'emprisonnement.....	8

Ainsi, tandis que les individus appartenant au culte de Mahomet figurent pour 1,60 p. 100 dans l'effectif des réclusionnaires, ils comptent à raison de 98,40 p. 100 dans l'effectif des condamnés à l'emprisonnement.

Pour le sexe féminin il y a :

Musulmanes condamnées aux travaux forcés.....	59,19	p. 100
— à la réclusion.....	22,72	—
— à l'emprisonnement.....	18,58	—

Professions antérieures (Tableau IX).

Sous le rapport professionnel, les détenus des maisons centrales de l'Algérie étaient classés de la manière suivante :

	0/0	contre	0/0	en 1890
Propriétaires, rentiers.....	18	soit 1,25	0,21	—
Professions libérales.....	28	— 1,95	— 2,82	—
Employés banque et commerce	40	— 2,78	— 2,54	—
Commerçants, fabricants.....	39	— 2,71	— 2,95	—
Professions alimentaires.....	50	— 3,47	— 3,64	—
Ouvriers d'ateliers, de fabriques	97	— 6,75	— 6,52	—
Industries du bâtiment.....	164	— 11,42	— 11,47	—
Professions agricoles et journaliers.....	752	— 52,40	— 55,77	—
Professions nomades.....	26	— 1,90	— 0,68	—
Militaires et marins.....	121	— 8,42	— 8,11	—
Vagabonds et mendiants.....	2	— 0,13	— 0,21	—
A la charge de leur famille...	98	— 6,82	— 5,08	—

A la maison centrale du Lazaret, il y avait :

	0/0	contre	0/0	en 1890
Propriétaire, rentière.....	1	soit 2,38	2	—
Commerçante, fabricante.....	1	— 2,38	— 1	—
Professions alimentaires.....	1	— 2,38	— 1	—
Ouvrières d'atelier et fabriques	5	— 11,91	— 5	—
Journalières et domestiques..	27	— 64,28	— 23	—
A la charge de leur famille.....	7	— 16,67	— 9	—

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des maisons centrales de l'Algérie était la suivante :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE
Relégables.....	41	5,14	5,95	»
Non-relégables. { Récidivistes proprement dits.....	317	39,75	43,93	1
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	52	6,56	3,40	»
Totaux.....	797	100 »	100 »	2

Des 42 femmes détenues, au 31 décembre 1891, à la maison centrale du Lazaret, 2 seulement avaient subi antérieurement des condamnations.

Le nombre des condamnés contre lesquels avait été prononcée la peine accessoire de l'interdiction de séjour, après libération, était de 277; soit 19,30 p. 100. Celui des femmes de 6; soit 14, 28 p. 100.

Les proportions étaient respectivement de 25,69 p. 100 et 15,55 en 1890.

Part des détenus dans le produit de leur travail (Tableau XI).

On comptait, en 1891, dans les établissements de Berrouaghia et de Lambèse :

A Berrouaghia	}	11 condamnés recevant	1 dixième
		37 —	2 dixièmes
		140 —	3 —
		444 —	4 —
		335 —	5 —
A Lambèse...	}	2 condamnés recevant	1 dixième
		8 —	2 dixièmes
		51 —	3 —
		116 —	4 —
		291 —	5 —

A la maison centrale du Lazaret :

18 condamnées ont reçu	3 dixièmes
12 —	4 —
12 —	5 —

Soit en moyenne 4 dixièmes 29 centièmes, pour les hommes et 3 dixièmes 85 centièmes, pour les femmes.

État de l'instruction des condamnés au moment de leur entrée (Tableau XII).

La majorité de la population, pour l'un comme pour l'autre sexe, se composait d'individus illettrés.

	Hommes.		Femmes.	
	0/0		0/0	
Ceux-ci étaient, en effet, au nombre de..	834	soit 58,12	30	soit 61,72
Lesurplus de l'effectif se répartissait ainsi :				
Sachant lire	17	— 1,18	3	— 7,15
Sachant lire et écrire.....	380	— 26,48	4	— 9,52
— lire, *écrire et calculer	159	— 11,09	4	— 9,52
Possédant l'instruction primaire	30	— 2,09	1	— 2,39
Ayant une instruction supérieure...	15	— 1,04	»	— »
Totaux.....	1.435	100 »	42	100 »

Dans les établissements de la métropole, il n'existait, sur 100 détenus, que 20,05 p. 100 hommes et 33,32 p. 100 femmes complètement illettrés au moment de leur entrée.

26,52 p. 100 hommes et 8,37 p. 100 femmes savaient lire, écrire et calculer. Dans cette dernière catégorie, la différence est moins défavorable à la population féminine de l'Algérie. Cette remarque s'applique également à la catégorie des femmes détenues au Lazaret, possédant l'instruction complète.

Par contre, la proportion des individus ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire est plus élevée dans la population des maisons centrales de France.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

En raison, d'une part, des éléments dont se compose la population détenue qui comprend 43,69 p. 100 d'indigènes musulmans et 26,20 p. 100 d'étrangers, 52,42 p. 100 de femmes indigènes et 30,95 d'étrangères, et d'autre part de l'emploi de la plus grande partie de l'effectif aux travaux extérieurs, l'enseignement scolaire présente dans les maisons centrales de l'Algérie des résultats très différents de ceux des maisons centrales de la métropole.

On comptait à Berrouaghia :

Au 31 décembre 1890,	40 élèves.
Admis pendant l'année 1891.....	30 —
Ensemble	70 élèves.
Sortis pendant l'année	23 —
Reste au 31 décembre 1891.....	47 ou 4,86 p. 100,
par rapport à la population de l'établissement à la même date.	

L'effectif scolaire au 31 décembre 1890 se décomposait ainsi :

Illettrés.....	13 ou 32,5 p. 100
Sachant lire.....	13 — 32,5 —
— lire et écrire.....	9 — 22,5 —
Recevant le complément de l'instruction primaire.	5 — 12,5 —
Totaux.....	40 100 »

Les admissions comprenaient :

Illettrés.....	22 ou 73,34 p. 100
Sachant lire.....	6 — 20 » —
— lire et écrire.....	2 — 6,66 —
Totaux.....	30 100 »

Les 70 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Illettrés	35	ou	50	»	p. 100
Sachant lire.....	19	—	27,14	—	
— lire et écrire.....	11	—	15,71	—	
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	5	—	7,15	—	
Totaux.....	70		100	»	

Ceux qui ont quitté l'école pendant l'année, soit par suite de libération, décès ou tous autres motifs, étaient classés de la manière suivante:

Illettrés	1	ou	4,44	p. 100
Sachant lire.....	8	—	34,78	—
— lire et écrire.....	6	—	26	»
— lire, écrire et calculer.....	8	—	34,78	—
Totaux.....	23		100	»

Les résultats ci-après ont été obtenus pendant l'année:

Illettrés.....	{	ayant appris à lire.....	9	soit	12,85	p. 100	
		— à lire à écrire	1	—	1,42	—	
		— à lire, à écrire					
		et à calculer.....	1	—	1,42	—	
Sachant lire.....	{	demeurés illettrés.....	24	—	34,28	—	
		Ayant appris à écrire....	4	soit	5,72	—	
		— à écrire et à					
		calculer.....	1	—	1,42	—	
Sachant lire et écrire.	{	Ayant fait des progrès....	10	—	14,35	—	
		N'ayant pas fait de progrès.	4	—	5,72	—	
		Ayant appris à calculer..	7	soit	10	»	
		Ayant fait des progrès....	2	—	2,84	—	
Sachant lire, écrire et calculer.	{	N'ayant pas fait de progrès	2	—	2,84	—	
		Ayant fait des progrès....	4	—	5,72	—	
		N'ayant pas fait de progrès	1	—	1,42	—	
		Totaux.....	70		100	»	

Des 47 détenus présents à l'école au 31 décembre 1891.

Étaient illettrés.....	23	ou	48,94	p. 100
Savaient lire.....	15	—	31,91	—
Savaient lire et écrire.....	3	—	6,39	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	6	—	12,76	—

Enfin, 61 détenus ont reçu, pendant l'année des leçons de musique.

La bibliothèque de Berrouaghia possédait 367 volumes. Le

nombre des mises en lecture a été en 1891 de 5,751; soit 110 par distribution hebdomadaire. C'est une proportion, par rapport à l'effectif moyen de 11,51 p. 100.

Au 31 décembre 1890 l'école de Lambèse comptait.	27	élèves.
Admis pendant l'année 1891.....	43	—
Ensemble.....	70	élèves.
Sortis pendant l'année.....	38	—
Restait au 31 décembre 1891.....	32	ou 6,83 p. 100
par rapport à la population de l'établissement à la même date.		

L'effectif scolaire au 31 décembre se décomposait ainsi:

Illettrés	7	ou	26	»	p. 100
Sachant lire.....	4	—	15	»	—
Sachant lire et écrire.....	6	—	22	»	—
Recevant le complément de l'instruction primaire.	10	—	37	»	—
Totaux.....	27		100	»	

Les admissions comprenaient:

Illettrés	26	ou	60,47	p. 100
Sachant lire.....	10	—	23,25	—
Sachant lire et écrire.....	6	—	13,95	—
Sachant lire écrire et calculer.....	1	—	2,33	—

Les 70 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en:

Illettrés	33	ou	47	»	p. 100
Sachant lire.....	14	—	20	»	—
— lire et écrire.....	12	—	17	»	—
— lire, écrire et calculer.....	11	—	16	»	—
Totaux.....	70		100		

Ceux qui ont quitté l'école pendant l'année, soit par suite de libération, décès ou tous autres motifs étaient classés de la manière suivante:

Sachant lire.....	18	ou	47,36	p. 100
— lire et écrire.....	11	—	28,95	—
— lire, écrire et calculer.....	7	—	18,42	—
Possédant l'instruction primaire.....	2	—	5,27	—
Totaux.....	38		100	»

Les résultats ci-après ont été obtenus pendant l'année:

Illettrés	{	ayant appris à lire.....	20 soit 28,58	p. 100
		— appris à lire et à écrire...	4 — 5,72	—
		demeurés illettrés.....	9 — 12,85	—
Sachant lire.	{	ayant appris à écrire.....	8 soit 11,43	—
		— à écrire à calculer..	2 — 2,85	—
		ayant fait des progrès.....	3 — 4,29	—
		n'ayant pas fait de progrès...	1 — 1,43	—
Sachant lire et écrire .	{	ayant appris à calculer.....	5 — 7,15	—
		ayant fait des progrès.....	7 — 10 »	—
Sachant lire, écrire et calculer.	{	ayant fait des progrès.....	9 — 12,85	—
		ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	2 — 2,85	—
		Totaux.....	70 100, »	

Des 32 détenus présents à l'école au 31 décembre 1891 :

Étaient illettrés.....	9 ou 28,12	p. 100
Savaient lire.....	6 — 18,76	—
Savaient lire et écrire.....	8 — 25, »	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	9 — 28,12	—

La bibliothèque de Lambèse contenait 371 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1891 de 3.744 ; soit 72 par distribution hebdomadaire. C'est une proportion de 15,37 p. 100 par rapport à l'effectif moyen.

En raison du faible effectif de la maison centrale du Lazaret, la statistique relative à l'enseignement offre peu d'intérêt.

L'école comptait 8 élèves le 31 décembre 1890.

Il en est entré 3 pendant l'année.

Sur ces 11 élèves :

Étaient illettrés.....	3 ou 27,28	p. 100
Savaient lire.....	2 — 18,18	—
— et écrire.....	4 — 36,36	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	2 — 18,18	—

Les résultats de l'enseignement étaient les suivants à la fin de l'année.

Il n'y avait plus d'illettrés ; et la progression des détenues sachant lire et écrire avait progressé de 36,36 p. 100 à 63,64 p. 100.

La bibliothèque de l'école renfermait 146 volumes. Le nombre de mises de lecture a été de 355 ; soit une distribution hebdomadaire de 7 volumes environ ou une proportion de 15,56 p. 100 par rapport à l'effectif moyen de la population détenue.

Grâces et commutations de peines (Tableau XIV).

En 1890, 184 hommes et 22 femmes avaient bénéficié de mesures de clémence.

En 1891, les mêmes mesures ont profité à 289 hommes et 11 femmes.

Des remises entières du restant de la peine ont été prononcées en faveur des condamnés hommes dans une proportion de 2,31 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Mais aucun n'a été l'objet d'une commutation de peine.

Des réductions de peine ont été accordées en faveur d'un certain nombre de condamnés dans une proportion de 12,68 p. 100.

Il a été prononcé 68 libérations conditionnelles ou 4,62 p. 100 de l'effectif.

Le nombre des individus qui ont été l'objet de mesures de clémence a été ainsi environ de 20 p. 100 par rapport à la population moyenne ; cette proportion n'a atteint, en France, en 1891, que 12,30 p. 100.

Pour 289 détenus, ces mesures de clémence avaient été proposées par l'Administration jusqu'à concurrence de 240.

Les 49 autres recours avaient été formés par les familles des condamnés.

Enfin, 116 détenus ou 8 p. 100 ont bénéficié d'une augmentation de dixièmes, sur la quotité du salaire, en récompense de leur bonne conduite.

Aucune remise de peine n'a été accordée aux femmes.

2 ont bénéficié d'une commutation de la peine des travaux forcés à perpétuité en celle des travaux forcés à temps.

4 ont été l'objet de réductions de peines.

5 ont été mises en liberté conditionnellement.

Ces 11 mesures de clémence ont été prises sur la seule proposition de l'Administration.

C'est une proportion de 24,44 p. 100 par rapport à l'effectif moyen, tandis que cette proportion n'a profité, en 1891, aux détenues dans les maisons centrales de France que pour 16,40 p. 100.

État disciplinaire (Tableau XV).

En 1890, aucun condamné n'avait encouru les rigueurs du Code pénal. En 1891, les tribunaux n'ont prononcé qu'une unique peine d'emprisonnement contre un détenu de l'établissement de Berrouaghia.

Les détenus des maisons centrales de l'Algérie sont, en majorité, employés à des travaux de culture, d'exploitation de carrières, de construction de routes. Dans ces conditions, ils échappent le plus souvent à la surveillance des gardiens en trop petit nombre sur les chantiers. Ceci explique comment les infractions paraissent si peu nombreuses en Algérie, par rapport à la statistique des infractions signalées dans les maisons centrales de France.

Dans les maisons de Berrouaghia et de Lambèse, les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 2.205 ou 1,54 p. 100 par rapport à la population moyenne, alors que l'on en compte 19 p. 100 dans les maisons centrales de France et 44 p. 100 dans les pénitenciers agricoles de la Corse.

Le chiffre ci-dessus de 2.205 infractions se décompose ainsi :

	0/0	0/0
Larcins.....	80 soit 3,62 en 1891	contre 2,57 en 1890
Voies de fait envers les agents de surveillance	1 — 0,04	— 0,16 —
Voies de fait contre d'autres détenus.....	118 — 5,35	— 7,29 —
Rébellion, mutinerie..	134 — 6,07	— 6,65 —
Actes d'immoralité....	14 — 0,63	— 0,53 —
Infractions au silence...	459 — 20,71	— 17,71 —
Refus de travail.....	28 — 1,17	— 1,36 —
Paresse, négligence dans le travail.....	127 — 5,75	— 9,22 —
Usage du tabac.....	418 — 18,85	— 13,47 —
Jeux, trafics, objets prohibés.....	217 — 9,74	— 11,90 —
Infractions diverses....	609 — 28,07	— 29,14 —

Les renseignements comparatifs ci-après font voir à quel point diffère la discipline dans les maisons d'Algérie, les maisons centrales de France et les pénitenciers de la Corse.

ANNÉE 1891			
ALGÉRIE	MAISONS CENTRALES DE FRANCE	PÉNITENCIERS	
0/0	0/0	0/0	
Larcins.....	3,62	0,83	14,70
Rixes entre détenus.....	5,35	2,78	6,31
Rébellions, mutineries.....	6,07	5,34	1,06
Actes d'immoralité.....	0,63	0,79	17,80
Refus de travail.....	1,17	2,14	9,25
Usage du tabac.....	18,85	5,82	13,50
Jeux, trafics, objets prohibés.....	9,74	6,71	0,92

Le nombre des hommes punis à Berrouaghia et à Lambèse a été de 957, soit 65, 14 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Il a été infligé 2.205 punitions :

	1891		1890	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Cellule.....	255	11,55	267	13,99
Salle de discipline	238	10,79	338	17,72
Pain sec	313	14,19	371	19,44
Autres privations alimentaires	324	14,70	230	12,05
Amendes.....	731	33,16	447	23,43
Autres punitions.....	139	6,31	73	3,83
Réprimandes.....	205	9,30	182	9,54
Totaux	2.205	100 »	1.908	100 »

Ont encouru une punition.....	491 détenus
— deux punitions.....	208 —
— trois —	102 —
— plus de quatre punitions.....	156 —

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 4.867 — soit 0,90 p. 100 sur 100 journées de détention, au lieu de 2,48 p. 100 en France.

Les journées de salle de discipline forment un total de 1.191. La proportion par rapport aux journées de détention est de 0,22, tandis qu'elle était, en France, de 1,18 p. 100.

Il y a eu 3.446 journées de privations alimentaires, ou 0,62 p. 100 sur 100 journées de détention, au lieu de 11 p. 100 dans les maisons centrales de France, et 53 p. 100 dans les pénitenciers de Corse.

Le travail sur des chantiers extérieurs rend forcément le nombre des évasions plus grand en Algérie qu'en France. On en compte 13 consommées dont 6 suivies de réintégration avant le 31 décembre.

Pour la maison centrale du Lazaret, la statistique de 1891 accuse 28 infractions dont 5 infractions au silence, 2 refus de travail et 4 pour paresse ou négligence.

Les 17 autres infractions signalées ne présentent aucun caractère de gravité.

Toutes ont été punies :

10 de la cellule, 6 de pain sec et 12 d'autres privations alimentaires.

18 femmes, soit 42,85 p. 100 ont été punies :

Une fois.....	12
Deux fois.....	4
Trois fois.....	1
Quatre fois et plus.....	1

Le nombre des journées de cellule s'est élevé à 42. Celui des privations alimentaires à 49. Ces chiffres sont très inférieurs à ceux de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXII *bis*).

Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries était :

	HOMMES	FEMMES
Au 13 décembre 1890 de.....	33	4
Il a été admis pendant l'année.....	801	33
Ensemble.....	834	37
Il est sorti... {	799	37
guéris 772 hommes — 33 femmes.		
libérés 3 — » —		
décédés 24 — 4 —		
Restait au 31 décembre 1891.....	35	»

Le total des journées d'infirmerie a été de 11.283 pour les hommes et 722 pour les femmes.

De ces chiffres ressortent les indications ci-après :

	1891	1890	MAISONS CENTRALES de France en 1891
(Hommes)	0/0	0/0	0 0
Proportion des entrées, par jour, à la population moyenne.....	0,149	Pas de renseignements.	0,154
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	2,103	2,345	4,018
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	3 j. 531	10 j. 883	24 j. 494
Proportion des décès au total des malades.....	2,877	2,938	5,123
Rapport des décès à la population moyenne.....	1,634	2,311	3,090
(Femmes)			
Proportion des entrées, par jour, à l'infirmerie.....	0,200		0,168
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	4,399	5,818	5,217
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	13 j. 513	22 j. 653	28 j. 178
Proportion des décès au total des malades.....	10,811	2,041	3,933
Rapport des décès à la population moyenne.....	8,888	1,928	2,659

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont :

Pour les hommes :

Les fièvres intermittentes.....	409	soit	51,06	p. 100
Maladies des bronches et du larynx.....	51	—	6,37	—
Gastrites, diarrhées.....	48	—	6	» —
Contusions, plaies, luxations.....	37	—	4,75	—
Pneumonies, pleurésies.....	20	—	2,49	—
Les érysipèles.....	17	—	2,12	—
L'anémie, la débilité organique.....	12	—	1,49	—
La phthisie pulmonaire.....	10	—	1,24	—

Pour les femmes :

Les maladies des bronches et du larynx.....	21	p. 100
Les embarras gastriques.....	18	—
Les fièvres.....	9	—
Les maladies des organes génitaux.....	6	—
L'anémie et la débilité générale.....	3	—

La proportion des maladies aiguës a été :

Pour le sexe masculin.....	22,84	p. 100
Pour le sexe féminin.....	76	» —

Sur 100 hommes admis à l'infirmerie en 1891, 2 p. 100 présentaient, au moment de leur arrivée dans les maisons centrales, le germe de la maladie.

33,83 p.100 étaient de constitution faible.

64,17 — jouissaient d'une bonne santé.

Sur 100 femmes admises en traitement :

45 p. 100 étaient de constitution faible au moment de leur entrée au Lazaret.

55 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont :

Pour les hommes :

Phtisie pulmonaire.....	33,33	p. 100
Pneumonies.....	20,83	—
Anémie.....	8	» —
Maladies des bronches et du larynx et la fièvre typhoïde.....	4,17	—

Pour les femmes ; les 4 décès se répartissent ainsi :

Pneumonie.....	1
Péritonite.....	1
Cachexie.....	2

Les nombres proportionnels des entrées à l'infirmerie se répartissent ainsi, comparativement aux maisons centrales de France :

Pour les hommes :

Suivant l'âge.

De 16 à 20 ans...	26	ou	3,24	p. 100	contre	8,35	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
— 20 à 25 —...	234		29,21			20,25		
— 25 à 30 —...	253		31,59			24,35		
— 30 à 40 —...	216		26,97			23,22		
— 40 à 50 —...	46		5,74			13,03		
— 50 à 60 —...	18		2,24			6,75		
— 60 à 70 —...	3		0,38			3,23		
Plus de 70 —...	5		0,63			0,82		

Suivant la durée de la détention.

1 ^{re} année.....	319	ou	40	»	p. 100	contre	33,59	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
2 ^e —	212		26	»			27,06		
3 ^e —	114		15	»			18,98		
4 ^e —	73		9,23				11,16		
5 ^e —	30		3,74				5,71		
Plus de 5 années.	53		6,03				3,50		

Suivant la saison.

1 ^{er} trimestre.....	132	ou	16,47	p. 100	contre	31,55	p. 100	} dans les maisons cent. de France.
2 ^e —	191		23,84			23,45		
3 ^e —	253		30,60			22,55		
4 ^e —	225		29,09			22,45		

Pour les femmes :

Suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.....		»		p. 100	contre	8,30	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
20 à 25 —.....			9,09			16,15		
25 à 30 —.....			12,12			21,50		
30 à 40 —.....			42,42			21,04		
40 à 50 —.....			24,25			15,86		
50 à 60 —.....			9,09			10,47		
60 à 70 —.....			3,03			4,75		
Plus de 70 —.....			»			1,93		

Suivant la durée de la détention.

1 ^{re} année.....	15,15	p. 100	contre	27,08	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
2 ^e —	24,25			28	»	
3 ^e —	27,27			18,72		
4 ^e —	9,09			12,60		
5 ^e —	18,18			5,87		
Plus de 5 années.....	6,06			7,73		

Suivant les saisons.

1 ^{er} trimestre.....	18	»	p. 100	contre	31,75	p. 100	} dans les maisons cent. de France.
2 ^e —	40	»			26,85		
3 ^e —	21	»			17,40		
4 ^e —	21	»			24		

Proportions comparatives des décès dans les maisons centrales d'Algérie et les établissements similaires de France :

HOMMES

Suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.....		»		p. 100	contre	2,85	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
— 20 à 25 —.....	33,34					17,46		
— 25 à 30 —.....	17	»				17,14		
— 30 à 40 —.....	20	»				18,72		
— 40 à 50 —.....	13	»				16,19		
— 50 à 60 —.....	8,33					13,10		
— 60 à 70 —.....		»				10,10		
Plus de 70 —.....	8,33					4,44		

Suivant la durée de la détention.

1 ^{re} année.....	41,66	p. 100	contre	26,06	p. 100	} dans les maisons centrales de France.
2 ^e —	45,83			32,38		
3 ^e —	4,17			21,58		
4 ^e —	4,17			10,47		
5 ^e —		»		6,98		
Plus de 5 années.....	4,17			2,53		

Suivant les saisons.

1 ^{er} trimestre.....	21	»	p. 100	contre	30,48	p. 100	} dans les maisons cent. de France.
2 ^e —	13	»			23,18		
3 ^e —	21	»			23,80		
4 ^e —	45	»			22,54		

(Tableau XXIII).

Au 31 décembre 1890, il y avait, à Lambèse, parmi les condamnés à l'emprisonnement 2 détenus épileptiques non aliénés.

Aucun cas d'aliénation mentale n'a été constaté, en 1891, soit à Lambèse, soit à Berrouaghia non plus qu'au Lazaret.

Deux cas d'épilepsie se sont manifestés au pénitencier de Berrouaghia.

Il a été signalé, à Lambèse, un cas de la même affection. Mais aucun n'a été assez grave pour motiver le transfèrement des sujets dans des établissements spéciaux.

Sur les 5 détenus épileptiques susmentionnés: 3 ont été libérés dans l'année.

Il en restait 2 en détention: l'un à Lambèse et l'autre au pénitencier de Berrouaghia.

Pour l'un comme pour l'autre sexe il n'y a eu ni suicide ni tentative de suicide.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre des journées de travail a été, en 1891:

A Lambèse.....	145.301	} 366.661
A Berrouaghia.....	221.360	
Au Lazaret.....	13.721	
Ensemble.....	380.382	

Soit un effectif moyen de:

Détenus occupés à Lambèse.....	470
— à Berrouaghia.....	716
— au Lazaret.....	44
Ensemble.....	1.230

Au 31 décembre 1891, le total des détenus travaillant était:

A Lambèse.....	445
A Berrouaghia.....	346
Au Lazaret.....	42
Ensemble.....	813

En rapprochant les chiffres de ceux qui se rapportent à la population totale des mêmes établissements, on constate les résultats suivants:

1° *Proportion du nombre moyen des détenus occupés, à la population moyenne.*

Hommes	} Lambèse..... 100 p. 100	} 87,5 p. 100
Femmes.....		97 —

2° *Proportion du nombre des détenus occupés, au 31 décembre 1891, par rapport à l'effectif, à la même date.*

Hommes	} Lambèse..... 86,57 p. 100	} 61,35 p. 100
Femmes.....		100 —

Il n'y a eu, en 1891, aucune journée de chômage faute de travail; et notamment, au Lazaret, toutes les détenues travaillaient à la date du 31 décembre.

Les travailleurs ont été, pendant l'année, répartis de la manière suivante:

	LAMBÈSE	BERROUAGHIA	TOTAL
Services intérieurs. { Agricole.....	5	48	53
{ Economique.....	85	100	185
{ Travaux divers....	»	7	7
Alfa-corde.....	135	25	160
Bourelliers.....	»	1	1
Chaisiers.....	10	»	10
Charrons.....	2	»	2
Cordonniers.....	12	25	37
Ferblantiers.....	1	2	3
Forgerons.....	2	9	11
Menuisiers.....	4	2	6
Peintres.....	1	»	1
Relieurs.....	1	1	2
Tailleurs.....	28	28	56
Tonneliers.....	1	»	1
Tourneurs.....	3	»	3
Carrières.....	64	»	64
Exploitation agricole.....	53	353	406
— forestière.....	12	»	12
Chaux, tuiles, ciment.....	»	2	2
Routes.....	31	1	32
Scierie.....	18	»	18
Taille de pierres.....	»	2	2
Travaux aux établissements....	2	22	24
— divers.....	»	10	10
Chantiers chez particuliers.....	»	78	78
Totaux.....	470	716	1.186

13 femmes ont été occupées dans les services intérieurs, 31 à la confection des boîtes d'allumettes.

Les produits du travail figurent dans la comptabilité des maisons centrales de l'Algérie pour un total de 326.211 francs 37 ainsi qu'il ressort des chiffres suivants:

	PRODUIT NET	GRATIFICATIONS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Lambèse.....	112.966 60	8.832 13	121.798 73
Berrouaghia.....	189.719 67	5.439 22	195.158 89
Lazaret.....	9.132 75	121 »	9.253 75
Totaux.....	311.819 02	14.392 35	326.211 37

On voit que les gratifications sont entrées dans le total des produits du travail des détenus à raison de 4,41 p. 100.

Ces produits donnent, en moyenne:

1° par journée de travail:

	SALAIRE d'après LES TARIFS.	GRATIFICATIONS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Lambèse.....	0 77 74	0 06 08	0 83 82
Berrouaghia.....	0 85 71	0 02 45	0 88 16
Lazaret.....	0 66 56	0 00 88	0 67 44

Les moyennes avaient été en 1890:

Lambèse.....	fr. c.	0 83 75
Berrouaghia.....		0 88 »
Lazaret.....		0 56 39

Elle sont, en France, d'après les résultats de l'année 1891:

Dans les maisons centrales d'hommes.....	fr. c.	1 16 96
— pénitenciers de la Corse.....		0 54 97
— maisons centrales de femmes.....		0 92 71

2° Par journée de détention (gratifications comprises):

	1891	1890
	fr. c.	fr. c.
Lambèse.....	0 64 89	0 63 78
Berrouaghia.....	0 55 98	0 55 22
Lazaret.....	0 56 39	0 56 39

En France, la moyenne des produits du travail par journée de détention a été, pour l'année 1891:

Dans les maisons centrales d'hommes.....	fr. c.	0 84 29
— pénitenciers de la Corse.....		0 41 55
— maisons centrales de femmes.....		0 65 77

Le total des produits du travail montant, en numéraire, pour les trois établissements d'Algérie, à 326.211 fr. 37, a été ainsi divisé:

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule réserve.....	63.946 73	1.728 40
— disponible.....	78.373 45	1.851 59
Portion concédée aux entrepreneurs.....	62.883 01	5.673 76
Portion acquise au Trésor.....	111.748 43	»
Totaux.....	316.957 62	9.253 75
Ensemble.....	326.211 37	

Soit par journée de détention (1):

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule réserve.....	0 11 92	0 10 53
— disponible.....	0 14 62	0 11 28
Portion concédée aux entrepreneurs.....	0 11 72	0 34 58
— acquise au Trésor.....	0 20 83	»

Comptes de pécule (Tableau XXVIII).

Le mouvement du pécule, en 1891, est exprimé par les chiffres ci-après:

	HOMMES		FEMMES	
	PÉCULE disponible.	PÉCULE réserve.	PÉCULE disponible.	PÉCULE réserve.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1890.....	24.051 07	103.878 89	739 04	4.329 70
Recettes de 1891.....	91.094 16	61.755 94	2.339 33	1.128 40
Ensemble.....	115.145 23	165.634 82	3.078 37	5.458 10
Dépenses en 1891.....	93.358 06	70.983 78	2.385 18	2.224 07
Avoir au 31 décembre 1891.....	21.787 17	94.651 05	693 19	3.234 03
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date.....	680 97			
Net.....	22.468 14			

(1) Voir en ce qui concerne les maisons centrales de France, page LI du rapport.

Les moyennes par individu sont :

	Disponible.		Réserve.	
	fr. c.		fr. c.	
Pour les hommes..	17 20		66 47	
Ensemble..	83 fr. 67		au lieu de 86 fr. 73 en 1890;	
Pour les femmes...	16 60		91 28	
Ensemble..	107 fr. 78		au lieu de 112 fr. 64 en 1890.	

En France, les pécules disponible et réserve réunis ont atteint, en 1891 :

	fr. c.
Dans les maisons centrales d'hommes.....	117 42
— — — de femmes.....	127 51

Dépenses des condamnés (Tableau XXIX).

Les dépenses personnelles comprenant l'achat de pain et d'autres aliments, effets d'habillement et menus ustensiles, les ports de lettres, etc., se sont élevées, en 1891 :

	fr. c.
A Lambèse, à.....	31.487 28
A Berrouaghia.....	40.781 62
Ensemble.....	72.268 90

Soit par journée de détention :

	fr. c.
A Lambèse.....	0 16 77
A Berrouaghia.....	0 11 70

Au Lazaret, les dépenses dites personnelles ont atteint le chiffre de 1840 fr. 40, soit 0 fr. 11 21 par journée de détention.

En 1890, la moyenne des dépenses personnelles était :

	fr. c.
Pour les hommes.....	0 13 99
Pour les femmes.....	0 11 24

En 1891, cette moyenne a atteint, en France :

	fr. c.
Dans les maisons centrales d'hommes.....	0 19 75
Dans les maisons centrales de femmes.....	0 14 21

Les secours aux familles et les restitutions sont restreints à de minimes proportions.

Les aliments supplémentaires consommés à Lambèse et à Berrouaghia et distribués à titre gratuit représentent une dépense totale de 6.670 fr. 35 dont : 6.621 fr. 61 à Berrouaghia et 48 fr. 74 à Lambèse.

La dépense ressort, en moyenne, par journée de détention :

	fr. c.
Pour le premier de ces établissements à.....	0 01 90
Pour le second — à.....	0 00 03
Et pour l'ensemble des deux maisons à.....	0 01 24

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

693 hommes et 14 femmes ont été mis en liberté pendant l'année.

Sur le nombre :

102 hommes et 5 femmes avaient été l'objet de mesures de clémence.

Les autres étaient arrivés à l'expiration de leur peine.

La proportion des individus mis en liberté par décisions gracieuses a été de 6,94 p. 100 pour les hommes; et de 35,71 pour les femmes.

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'existence des libérés à leur rentrée dans la vie commune.

	PROPORTION en 1891.		MAISONS CENTRALES de France. PROPORTION EN 1891.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
		0/0	0/0	0/0
Récidivistes.....	54,25	21,42	37 »	19 »
Soumis à l'interdiction de séjour..	18,90	21,42	21 »	23 »

La proportion des récidivistes est plus forte en Algérie qu'en France.

Elle y est plus faible en ce qui concerne les individus soumis à l'interdiction de séjour.

Destination.

	PROPORTION en 1891.		MAISONS CENTRALES de France. PROPORTION EN 1891.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Étrangers expulsés.....	7,79	28,57	10,56	4,60
Incorporés dans l'armée.....	»	»	5,54	»
Malades ou infirmes dirigés sur..				
les hôpitaux.....	»	»	0,16	0,20
Dirigés sur leur ancien domicile..	37,09	64,28	28,95	51,20
Dirigés sur une autre localité....	55,12	7,15	54,79	44 »
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Ceux qui ont regagné leur ancien domicile sont, en Algérie, en plus grande proportion qu'en France.

Il en est de même en ce qui concerne les libérés passant pour avoir des ressources personnelles et du travail assuré. A ce double point de vue la condition des détenus algériens est plus favorable que celle des détenus de France.

	ALGÉRIE		FRANCE	
	PROPORTION EN 1891		PROPORTION EN 1891	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	0/0	0/0	0/0	0/0
Ayant du travail assuré.....	14 »	»	3,86	4,40
N'ayant pas de travail.....	40,34	64,28	27,94	61,60
Hors d'état de travailler.....	36,21	»	49,92	25,60
	1,16	7,15	1,46	2,60
Rappel { Infirmes et expulsés....	7,79	28,57	16,36	4,80
Remis à soc. de patronage	»	»	0,36	1 »
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Au point de vue de la situation pécuniaire :

193 détenus ou 27,85 p. 100	ont reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.
207 — 29,87 — —	60 à 100
119 — 17,17 — —	au-dessus de 100

Ce qui revient à dire que 519 libérés soit 74,89 p. 100 de l'effectif de la catégorie ont reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En France, la proportion n'était que de 69,49 p.100.

En ce qui concerne les femmes :

En France, 302 libérées, ou 60,40 p. 100, ont bénéficié à leur sortie d'un solde de pécule variant de 20 francs à 100 francs.

En Algérie, 8 femmes ont bénéficié de ces mêmes dispositions ; c'est une proportion de 57,14 p. 100.

État de l'instruction des libérés.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement en ce qui concerne les libérés :

Illettrés à leur entrée.	} Ayant profité de l'enseignement... 16,27 p. 100	} Demeurés illettrés..... 58,44 —
Sachant lire et écrire.	} Ayant profité de l'enseignement... 4,91 —	} N'ayant pas fait de progrès..... 8,52 —
Possédant à leur entrée l'instruction primaire complète.	} Ayant fait des progrès..... 0,73 —	} N'ayant pas fait de progrès..... 0,73 —

Sur les 14 libérées :

Une seule qui était illettrée à son entrée en prison savait lire et écrire.

11 étaient demeurées illettrées ;

Une savait déjà lire et écrire antérieurement ;

Une savait lire, écrire et calculer.

Toutes deux ont été rendues à la vie libre sans avoir profité des leçons de l'instituteur.

On a expliqué, à propos des résultats de l'instruction consignés dans le tableau XIII, les motifs pour lesquels l'enseignement dans les maisons centrales de l'Algérie est si différent de celui des maisons centrales de la France.

(Tableaux XXXII et XXXIII).

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux sont en quelque sorte le complément des observations développées au cours du rapport.

Les chiffres suivants donnent un aperçu général de la situation des maisons centrales d'Algérie et celle des établissements similaires de France au double point de vue de la répartition des journées de détention et de la répartition de la population.

Journées de détention.

	ALGÉRIE		FRANCE	
	PROPORTION 0/0 1891		PROPORTION 0/0 1891	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Travail en commun.....	68,29	83,62	72,07	71,45
— à l'isolement.....	0,05	»	0,29	0,29
Journées de chômage faute de travail....	»	»	1,52	2,44
— pour refus de travail.....	»	»	0,45	»
Journées de repos. { Infirmes et libérés.....	0,50	0,11	3,67	4,77
de { Jours fériés.....	14,42	11,64	12,32	13 »
de { Prescription médicale.....	2,55	»	1,16	1,55
de { Réparations et mauvais temps.....	11, »	»	0,44	0,12
Journées de maladie.....	2,10	4,38	4,05	5,22
Journées de cellule. { A l'isolement sans travail.....	»	»	0,62	»
de cellule. { Par punition disciplinaire.....	1,09	0,25	2,25	1,16
Journées de salle de discipline.....	»	»	1,16	»
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »
<i>Population au 31 décembre 1891.</i>				
Travail en commun.....	55,12	100 »	82,15	82 »
— à l'isolement.....	»	»	0,33	0,33
Chômage faute de travail.....	»	»	4,80	3,30
— par refus de travail.....	»	»	0,73	»
Journées de repos. { Infirmes et libérés.....	1,33	»	3,17	5,35
de { Prescription médicale.....	1,68	»	1,11	7,07
de { Réparations, mauvais temps.....	38,05	»	0,17	0,47
de { Maladies.....	2,44	»	3,89	6,15
Journées de cellule. { A l'isolement sans travail.....	»	»	0,46	»
de cellule. { Par punition disciplinaire.....	1,03	»	2,40	0,33
Journées de salle de discipline.....	0,35	»	0,79	»
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Les différences sensibles que présentent ces tableaux comparatifs en ce qui concerne notamment les rapports des journées de travail en commun et des journées de repos pour cause de mauvais temps tiennent à des causes dont l'explication est fournie au cours de ce rapport à propos du travail extérieur.

(Voir tableau XV).

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Il existait au 31 décembre 1891, 35 établissements d'éducation correctionnelle affectés, savoir :

1° Aux jeunes garçons :

France.

Colonies publiques.....	6
Quartiers correctionnels.....	5
Établissements privés.....	13

Algérie.

Établissement privé.....	1
--------------------------	---

2° Aux jeunes filles :

France.

Quartier correctionnel.....	1
Établissements spéciaux.....	2
Établissements privés.....	7

Total..... 35

En voici la nomenclature :

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS		Saint-Ilan	Côtes-du-Nord.
—		Saint-Joseph	Haute-Saône.
		Société de patronage de la Seine.....	Seine.
FRANCE		Société de patronage des enfants protestants in- soumis.....	Seine.
—			
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		ALGÉRIE	
—		M'Zéra.....	Alger.
Aniane.....	Hérault.		
Belle-Isle-en-Mer.....	Morbihan.	FILLES	
Les Douaires.....	Eure.	—	
Saint-Hilaire.....	Vienne.	FRANCE	
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.	—	
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.	Rouen (Quartier correc- tionnel).....	Seine-Inférieure.
Dijon (Quartier correc- tionnel).....	Côte-d'Or.		
Lyon —	Rhône.	ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX	
Nantes —	Loire-Inférieure.	—	
Rouen —	Seine-Inférieure.	Cadillac.....	Gironde.
Villeneuve-sur-Lot —	Lot-et-Garonne.	Fouilleuse.....	Seine-et-Oise.
MAISONS PRIVÉES		ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
—		—	
Autreville.....	Haute-Marne.	Bavilliers	Haut-Rhin.
Bar-sur-Aube.....	Aube.	Diaconesses.....	Seine.
Bologne-sur-Marne.....	Haute-Marne.	Israélites.....	Seine.
Jommelières.....	Dordogne.	Limoges (Bon-Pasteur)..	Haute-Vienne.
La Loge.....	Cher.	Montpellier.....	Hérault.
Le Luc.....	Gard.	Rouen.....	Seine-Inférieure.
Mettray.....	Indre-et-Loire.	Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.		
Sainte-Foy.....	Dordogne.		

Il faut observer que le quartier correctionnel de Lyon, installé dans la maison d'arrêt et de justice de cette ville, a été évacué provisoirement, et transféré au quartier correctionnel de Rouen, le 16 avril 1890, par suite des travaux nécessités pour la transformation de cette prison départementale en maison cellulaire. Ces travaux n'étant pas terminés en 1891, le quartier correctionnel est demeuré sans effectif, pendant tout le cours de cette année.

La colonie d'Auberive, établissement spécial d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles, a été supprimée à partir du 1^{er} juillet 1891.

Elle a été remplacée par la colonie de Cadillac.

Cette nouvelle colonie a fonctionné à partir du 1^{er} juillet 1891, et a reçu presque en totalité la population d'Auberive.

FRANCE

Mouvement général de la population (Tableau I).

	GARÇONS		FILLES
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	
Effectif au 31 décembre 1890....	2.716	2.435	1.186
Entrées	914	706	833
Ensemble.....	3.630	3.141	2.019
Sorties	1.021	595	884
Effectif au 31 décembre 1891....	2.609	2.546	1.135
	5.155		

La population des établissements de garçons reste, en 1891, ce qu'elle était l'année précédente. Il y a seulement une augmentation de 4 unités (5.155 en 1891 au lieu de 5.151 en 1890).

Quant à la population de jeunes filles, son effectif diminue d'une année à l'autre de 51 unités (1.135 contre 1.186).

La population moyenne atteint le chiffre de 5.100 contre 4.876 en 1890 pour les jeunes garçons, et de 1.158 contre 1.127 pour les jeunes filles; soit pour 1891, une différence en plus de 92.721 journées de présence pour les deux sexes.

Caractère et durée de la détention (Tableau II).

Les jeunes détenus, présents à la fin de l'année 1891, formaient les trois catégories suivantes :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
		0/0	0/0		0/0	0/0
Acquittés (art. 66 du C. P.)	5.041	97,79	97,80	1.046	92,16	90,30
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.)	98	1,90	1,87	9	0,79	1,10
Correction paternelle	16	0,31	0,33	80	7,05	8,60
Totaux	5.155	100 »	100 »	1.135	100 »	100 »

En ce qui concerne les garçons, la proportion p. 100 reste sensiblement la même pour les trois catégories; mais on remarque pour les jeunes filles, une légère augmentation sur la proportion des acquittés en vertu de l'article 66 du C. P.; et, par contre, une faible diminution sur la proportion respective de chacune des deux autres catégories.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1890 et 1891 pour les jeunes détenus des deux sexes, les acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, et les condamnés en vertu des articles 67 et 69 du même Code.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
<i>Acquittés.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an.	48	0,95	1,17	20	1,91	2,00
Pour 1 à 2 ans	84	1,67	2,69	69	6,60	5,42
— 2 à 4 —	838	16,62	18,64	214	20,46	21,70
— 4 à 6 —	1.750	34,72	36,33	398	38,05	37,35
— 6 à 8 —	1.440	28,56	26,60	222	21,22	20,82
— 8 à 10 —	707	14,02	11,47	81	7,74	9,34
— 10 à 12 —	155	3,09	2,90	40	3,83	3,09
— 12 à 14 —	19	0,37	0,20	2	0,19	0,28
Totaux	5.041	100 »	100 »	1.046	100 »	100 »

	GARÇONS		FILLES	
	1891	1890	1891	1890
<i>Condamnés.</i>				
Pour moins de 1 an	»	1	»	»
Pour 1 an	3	1	»	»
Pour 1 à 2 ans	13	8	»	»
— 2 à 4 —	27	35	3	3
— 4 à 6 —	33	28	5	8
— 6 à 8 —	11	12	»	»
— 8 à 10 —	9	9	1	2
— plus de 10 ans	»	»	»	»
— 12 —	2	2	»	»
Totaux	98	96	9	13

Faits qui ont motivé l'envoi en correction (Tableau III).

Les proportions respectives des divers crimes et délits pendant les années 1890 et 1891, sur 100 détenus de chaque sexe, ressortent du tableau suivant :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
Assassinat, empoisonnement	5	0,10	0,06	8	0,70	0,58
Meurtre, coups et blessures	133	2,58	3,42	38	3,34	2,60
Incendie	92	1,78	2,02	36	3,25	2,27
Attentat à la pudeur, aux mœurs	138	2,68	3,77	126	11,09	9,99
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	146	2,83	3,42	33	2,90	2,78
Vol simple, escroquerie, etc	3.416	66,27	60,72	517	45,54	46,71
Mendicité	367	7,12	8,34	121	10,65	10,45
Vagabondage	691	13,40	15,20	144	12,68	12,90
Autres crimes et délits	151	2,93	2,72	32	2,81	3,12
Désobéissance à l'autorité paternelle	16	0,31	0,33	80	7,04	8,60
Totaux	5.155	100 »	100 »	1.135	100 »	100 »

Depuis quelques années le nombre des enfants condamnés pour vol simple, mendicité et vagabondage, subit un mouvement ascensionnel. En 1890, il atteignait en totalité, le chiffre relativement élevé de 4.341 pour les garçons et de 831 pour les jeunes filles.

En 1891, le nombre des garçons condamnés pour ces trois sortes de délits s'est encore accru de 133 unités; (il est en effet de 4.474 contre 4.341 en 1890). Néanmoins, on constate pour les jeunes filles une légère diminution de 49 unités (782 condamnées contre 831 en 1890). Par suite, sur l'ensemble des garçons et des filles, l'augmentation sur l'année précédente des jeunes détenues ayant commis ces infractions spéciales est de 84 unités (5.256 contre 5.172 en 1890).

Abstraction faite des enfants détenus par voie de correction paternelle, on arrive, au point de vue de la juridiction, aux chiffres suivants :

	Garçons.	Filles.
Tribunaux correctionnels	5.109	1.037
Cours d'assises	29	18
Tribunaux militaires ou maritimes	1	»

Le total des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels diminue en 1891 de 24 jugements, diminution qui porte tout entière sur les condamnations frappant les jeunes filles (1.037 condamnées en 1891, contre 1.067 en 1890; soit en moins 30 jeunes filles condamnées). La différence, soit 6 jugements, constitue l'augmentation des condamnations correctionnelles frappant, en 1891, les jeunes garçons (5.109 contre 5.103 en 1890).

La juridiction de la Cour d'assises s'est exercée de la même manière pendant les années 1890 et 1891, pour les jeunes détenus: 29 arrêts ont frappé les jeunes garçons en 1891, contre 31 en 1890; et 18 les jeunes filles, contre 17 en 1890.

Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

Les départements, présentant les chiffres les plus élevés, sont:
1° Pour les garçons :

Seine	725
Nord	358
Seine-Inférieure	320
Finistère	199
Rhône	145
Morbihan	142
Calvados	135
Pas-de-Calais	130
Côtes-du-Nord	116
Seine-et-Oise	115
Aisne	113
Loire-Inférieure	109
Ille-et-Villaine	107
Manche	106
Eure	104

Dans tous les autres départements il y a eu moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les filles :

Seine	146
Seine-Inférieure	84
Nord	48
Eure	42
Ille-et-Vilaine	39
Finistère	36
Pas-de-Calais	30

Dans aucun des autres départements, les tribunaux répressifs n'ont eu à juger plus de 30 jeunes filles.

Il est à observer que si l'on met à part les départements contenant de grandes agglomérations industrielles, c'est-à-dire la Seine, le Nord, le Rhône, le Pas-de-Calais et l'Aisne, tous ceux qui ont fourni le plus fort contingent aux établissements d'éducation correctionnelle, appartiennent à la région du nord-ouest de la France.

Age (Tableau V).

Ainsi que le démontre le tableau ci-dessous, c'est entre douze et quinze ans que se commet le plus grand nombre de délits.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
<i>Age au moment du délit.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans	44	0,89	0,68	8	0,70	0,67
De 8 à 10 ans	433	8,39	9,61	93	8,19	8,69
De 10 à 12 —	1.039	20,15	22,00	169	14,89	18,38
De 12 à 14 —	1.739	33,73	32,19	280	24,68	24,62
De 14 à 15 —	1.187	23,02	25,70	295	25,99	26,39
Plus de 15 et moins de 16 ans	713	13,82	9,82	290	25,55	21,25
Totaux	5.155	100 »	100 »	1.135	100 »	100 »

Les différences d'une année à l'autre sont peu sensibles; il y a néanmoins une légère augmentation sur la population des filles de quinze à seize ans.

État civil des jeunes détenus, situation et antécédents des parents (Tableau VI).

Sur les 5.155 garçons présents au 31 décembre 1891, 4.486 étaient enfants légitimes, et 669 enfants naturels, soit 87,01 et 12,99 p.100, contre 86,54 et 13,46 en 1890, proportion à peu près égale.

Les garçons étaient issus de parents :

Propriétaires ou rentiers	36
Exerçant des professions libérales	28
— agricoles	1.192
— industrielles	1.186
— diverses	1.937
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution.....	434
Inconnus ou disparus.....	342
Total.....	5.155

Les parents de 875 enfants avaient subi une ou plusieurs condamnations.

1.641 enfants étaient orphelins de père ou de mère; 310 orphelins de père et de mère, et 79 élèves des hospices.

Quant aux filles, 897 étaient légitimes, et 238 naturelles; elles étaient issues de parents :

Propriétaires ou rentiers	1
Exerçant des professions libérales.....	»
— agricoles.....	105
— industrielles	179
— diverses.....	493
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution.....	224
Inconnus ou disparus.....	133
Total.....	1.135

Les parents de 443 filles avaient subi des condamnations.

419 filles étaient orphelines de père ou de mère; 172 orphelines de père et de mère, et 6 élèves des hospices.

Religion (Tableau VII).

	Garçons.	Filles.
Catholiques.....	5.077	1.078
Protestants	68	55
Israélites	10	2
N'appartenant à aucun culte	»	»
Totaux.....	5.155	1.135

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

782 garçons et 141 jeunes filles ont été envoyés en correction une ou plusieurs fois, soit 15,17 et 12,42 p. 100 contre 14,58 et 8,60 en 1890. La proportion des récidivistes a donc augmenté en 1891, surtout en ce qui concerne les jeunes filles.

Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement (Tableaux IX et X).

3.352 garçons et 810 filles n'avaient pas de profession à leur entrée en correction, contre 3.269 garçons et 815 filles en 1890.

Les autres se répartissaient ainsi :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
		0/0	0/0		0/0	0/0
Professions industrielles.....	685	37,99	33,85	52	16, »	13,48
— agricoles.....	639	35,44	42,72	68	20,92	16,44
— diverses.....	479	26,57	23,43	205	63,08	70,08
Totaux.....	1.803	100 »	100 »	325	100 »	100 »

Instruction à l'arrivée.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
		0/0	0/0		0/0	0/0
Illettrés.....	1.910	37,05	38,93	536	47,23	52,86
Sachant lire	655	12,71	17,39	105	9,25	9,94
— lire et écrire.....	1.506	29,21	26,75	262	23,08	20,49
— lire, écrire et calculer.....	1.002	19,44	15,24	210	18,50	14,92
Possédant l'instruction primaire.....	82	1,59	1,69	22	1,94	1,70
Ayant une instruction supérieure.....	»	»	»	»	»	0,09
Totaux.....	5.155	100 »	100 »	1.135	100 »	100 »

Tous les enfants sans exception sont allés à l'école. Le tableau X fait connaître quelques résultats de l'enseignement au commencement et à la fin de l'année.

Il comprend, d'une part, les enfants présents au 31 décembre 1890, et ceux entrés au cours de l'année 1891; d'autre part, les enfants sortis pendant l'année, et ceux restant à la fin de l'année.

	GARÇONS		FILLES	
	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE
Illettrés.....	0/0	0/0	0/0	0/0
Sachant lire.....	13,91	5,48	16,74	7,28
— lire et écrire.....	9,72	5,95	13,28	10,45
Au moins lire, écrire et calculer.....	21,68	19,24	29,17	28,58
	51,69	69,33	40,81	53,69
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Le tableau suivant donne, d'après le degré de leur instruction, la répartition des jeunes détenus présents au 31 décembre 1891.

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Illettrés	349	6,77	109	9,60
Sachant lire	320	6,21	129	11,37
— lire et écrire.....	1.014	19,67	290	25,55
— lire, écrire et calculer.	3.472	67,35	607	53,48
Totaux	5.155	100 »	1.135	100 »

Le nombre d'ouvrages existant dans les bibliothèques des établissements de jeunes détenus s'élevait à 19.330 ; et le nombre de mises en lecture a été pour l'année 1891 de 46.689, chiffre relativement supérieur à celui de l'année précédente qui était de 40.081.

État moral et disciplinaire (Tableau XI).

Les récompenses distribuées pendant l'année 1891 se sont élevées aux chiffres de 77.026 pour les jeunes garçons ; de 10.508 pour les jeunes filles ; contre 75.880 et 9.396 en 1890.

Elles se décomposaient ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Grâces.....	112	»
Mises en liberté provisoire.....	179	40
Livrets de caisse d'épargne	742	167
Livres et instruments d'honneur.....	583	352
Récompenses pécuniaires	49.763	2.356
Récompenses honorifiques.....	2.403	2.753
Autres récompenses.....	23.244	4.840
Totaux.....	77.026	10.508

Le total des infractions commises par les garçons qui s'est élevé à 43.668 en 1891, est un peu supérieur à celui de 1890 qui était de 43.704 ; il y a également une augmentation de 642 infractions commises par les jeunes filles, leur nombre s'élevant à 2.086 en 1891, contre 1.444 en 1890.

Des punitions en nombre égal ont été prononcées ; en voici la répartition par rapport à 1890 :

	GARÇONS		FILLES	
	1891	1890	1891	1890
Cachot ou cellule.....	3.360	3.219	537	298
Autres punitions disciplinaires	33.630	33.418	840	626
Réprimandes	6.678	6.067	709	520
Totaux.....	43.668	42.704	2.086	1.444

19 jeunes détenus garçons ont été condamnés par les tribunaux répressifs pour différents crimes et délits commis, soit pendant leur détention, soit pendant qu'ils étaient en état d'évasion. En 1890, ces condamnations avaient frappé dans les mêmes conditions 43 jeunes détenus appartenant aux deux sexes.

Le total des évasions tentées ou consommées pendant l'année s'est élevé à 431 contre 434 en 1890.

207 jeunes détenus ont été repris avant le 31 décembre 1891 sur 255 évasions consommées.

État sanitaire (Tableau XII).

2.137 cas de maladies, ayant occasionné 80 décès, se sont produits au cours de l'année 1891, parmi les jeunes détenus des deux sexes.

Le tableau suivant établit l'état comparatif des maladies et des décès survenus pendant les années 1890 et 1891 :

	1891		1890	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phthisie pulmonaire.....	107	33	53	30
Scrofules.....	56	1	39	1
Fièvre typhoïde.....	59	9	15	2
Scorbut.....	2	»	2	»
Maladies des voies digestives	261	2	515	10
Maladies diverses.....	1.335	14	2.058	20
Totaux.....	1.820	59	2.682	63

	1891		1890	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire	19	8	11	1
Scrofules.....	46	»	111	»
Fièvre typhoïde	3	1	2	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives	25	2	54	»
Maladies diverses	224	10	404	1
Totaux.....	317	21	582	3

Comme le démontre ce tableau, le total des maladies est considérablement inférieur à celui de l'année précédente (1.127 cas de moins qu'en 1890); néanmoins le chiffre des décès est supérieur de 14 unités en 1891 (80 au lieu de 66).

Il y a eu 1 cas de mort accidentelle, chez les jeunes garçons.

Les journées d'infirmierie pour les deux sexes atteignent le chiffre de 38.744 sur une population moyenne de 6.258 jeunes détenus, contre 35.526 en 1890.

24 cas d'épilepsie et 3 cas d'aliénation mentale ont été enregistrés pendant l'année pour les deux sexes.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Le tableau XIII présente en détail, pour chaque établissement, le nombre des jeunes détenus occupés et inoccupés au 31 décembre 1891, ainsi que le nombre de journées de travail fournies pendant l'année.

Le tableau ci-dessous fait connaître, en le résumant, les résultats généraux du tableau XIV.

	GARÇONS			FILLES		
	OCCUPÉS au 31 déc. 1891.	MOYENNE des travailleurs	JOURNÉES de travail.	OCCUPÉS au 31 déc. 1891.	MOYENNE des travailleuses.	JOURNÉES de travail.
Services économiques.....	362	362	111.781	169	166	51.444
Travaux agricoles..	2.444	2.397	740.679	142	153	47.181
Travaux industriels	1.625	1.456	449.875	786	779	240.616
Totaux.....	4.431	4.215	1.302.335	1.097	1.098	339.241

Libération (Tableaux XV et XVI).

Le total des mises en liberté s'est élevé, en 1891, à 1.067 pour les garçons, et 234 pour les filles.

107 garçons et 13 filles (contre 125 garçons, et 25 filles en 1890) n'étaient pas en état de gagner leur vie pour les motifs suivants :

	GARÇONS	FILLES
Infirmités ou mauvaise santé.....	20	2
Défaut d'instruction professionnelle	67	4
— d'intelligence.....	20	7
Totaux	107	13

Au point de vue de l'instruction professionnelle, les libérés étaient classés de la manière suivante :

	GARÇONS	FILLES
Professions agricoles.....	612	44
— industrielles	403	132
Autres professions.....	25	53
Sans profession	27	5
Totaux	1.067	234

Leur degré d'instruction s'établissait ainsi qu'il suit :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	11	5
Sachant lire.....	53	13
— lire et écrire.....	149	32
— lire, écrire et calculer.....	593	125
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	261	59
Totaux.....	1.067	234

Enfin, voici quelle a été leur destination à l'expiration de leur peine.

	GARÇONS	FILLES
Restés dans les établissements.....	3	10
Rentrés dans leurs familles.....	810	157
Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.....	17	16
Engagés.....	134	»
Placés comme ouvriers, domestiques.....	103	51
Totaux.....	1.067	234

ALGÉRIE

La colonie de M'Zéra est le seul établissement d'éducation correctionnelle que possède l'Algérie; il est affecté aux garçons.

L'effectif au 31 décembre 1891, s'élevait à 144 jeunes détenus au lieu de 135 en 1890, soit une différence en plus de 9 unités.

La population moyenne qui était l'année précédente de 141, est en 1891 de 142, avec 51.718 journées de détention.

Les 144 garçons présents à la fin de l'année avaient été envoyés en correction pour les crimes et délits suivants :

	1891	1890
Assassinat.....	1	1
Meurtre, coups et blessures.....	18	26
Incendie.....	»	»
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	17	16
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	8	13
Vol simple, escroquerie.....	93	75
Mendicité.....	»	»
Vagabondage.....	2	»
Autres crimes et délits.....	5	4
Totaux.....	144	135

54 enfants provenaient d'Alger; 38 de Constantine, 35 d'Oran, et 17 de Tunis.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, 1 enfant n'avait pas huit ans : 20 avaient de huit à dix ans ; 32 de dix à douze ans ; 44 de douze à quatorze ans ; 40 de quatorze à quinze ans, et 7 avaient plus de quinze et moins de seize ans.

140 étaient enfants légitimes et 4 naturels : 53 étaient orphelins de père ou de mère, 22 orphelins de père et de mère. Les parents de 6 enfants avaient subi des condamnations.

Au point de vue de la religion, 32 étaient catholiques ; 10 israélites, et 102 mahométans.

A l'époque de l'entrée dans l'établissement, 132 se trouvaient complètement illettrés ; 6 savaient lire ; 4 lire et écrire ; 2 lire, écrire et calculer. Aucun ne possédait l'instruction primaire complète.

Au 31 décembre 1891, il restait 29 illettrés ; 38 sachant lire ; 35 sachant lire et écrire ; et 42 recevaient une instruction primaire complète. — Le nombre d'ouvrages existant dans la bibliothèque s'élevait à 238, et il y a eu 1.847 mises en lecture dans le cours de l'année.

1 jeune détenu a été mis en liberté provisoire, et il a été accordé 1.815 récompenses, dont 481 pécuniaires et 37 honorifiques.

534 punitions disciplinaires ont été infligées pour un nombre égal d'infractions, dont la plupart avaient pour cause la paresse. — 6 jeunes détenus se sont évadés pendant l'année, 1 seul a pu être repris avant le 31 décembre, 7 avaient tenté l'évasion sans pouvoir y réussir.

40 cas de maladies ayant occasionné 10 décès se sont produits au cours de l'année 1891, au lieu de 13 cas et 3 décès l'année précédente. Il y a eu un cas d'épilepsie, et 515 journées d'infirmierie pour une population moyenne de 142 jeunes détenus.

138 enfants ont été occupés pendant l'année, savoir : 16 aux services économiques ; — 101 aux travaux agricoles ; — et 21 aux travaux industriels. Ils ont fourni 42.642 journées de travail contre 40.348 en 1890.

46 garçons ont été libérés pendant l'année, dont 1 par faveur spéciale ; tous étaient en état de gagner leur vie, 35 avaient appris dans l'établissement un métier agricole ; 10 un métier industriel, et 1 une autre profession.

Ces 46 libérés sont rentrés dans leur famille à leur sortie de l'établissement.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Trois nouvelles prisons, celles de Mende, de Niort et de Bayonne, ont été affectées, dans le courant de 1891, à la mise en pratique du régime de la séparation individuelle.

Le nombre des maisons cellulaires s'est trouvé, dès lors, porté à 23, savoir :

- 1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas ;
- 2° Un quartier de la maison de correction de la Santé ;
- 3° Une partie du dépôt près la Préfecture de police ;
- 4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 5° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 6° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 17° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 18° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 19° Des quartiers de la maison de correction de Nanterre ;
- 20° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 21° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent le mouvement général de la population dans les prisons de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

PRISON DE MAZAS

HOMMES	
Population au 31 décembre 1890.....	911
Entrées en 1891.....	6.205
Ensemble.....	
	7.116
Sorties en 1891.....	6.191
Population au 31 décembre 1891.....	
	925
Journées de détention.....	
	339.517
Population moyenne.....	
	930

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL		
HOMMES		
Effectif au 31 décembre 1890.....	598	598
<i>Entrées en 1891.</i>		
Prévenus.....	5.376	6.067
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	691	
Total.....		
	6.665	6.665
<i>Sorties en 1891.</i>		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution.....	1.730	6.126
Par suite d'acquiescement.....	309	
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement..	42	
Transférés. { Comme présumés aliénés.....	14	
	{ A l'infirmerie centrale.....	26
	{ Pour causes diverses.....	833
Décédés ... { Mort naturelle.....	1	»
	{ Suicides.....	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant le séjour dans la prison... (1) 3.171		
Total.....		
	6.126	6.126
Effectif au 31 décembre 1891.....		539
Journées de détention.....	201.421	
Population moyenne.....		552

(1) Le chiffre 3.171 représente les sorties pour ordre, c'est-à-dire le nombre des prévenus qui, pendant leur séjour à Mazas, sont passés dans la catégorie des condamnés définitifs.

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF		HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1890.....	313		313
<i>Entrées en 1891.</i>			
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel.....	(1) 3.171	}	3.309
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	138		
Total.....	3.622		3.622
<i>Sorties en 1891.</i>			
Après expiration de peine sans réduction.....	1.046	}	3.236
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875). Transférés dans d'autres prisons.....	19 2.145		
Graciés.....	»		
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885). Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale.....	9 5		
{ A l'infirmerie centrale.....	7		
Décédés... { Mort naturelle.....	5		
{ Suicides.....	»		
Total.....	3.236		3.236
Effectif au 31 décembre 1891.....			386
Journées de détention.....	138.096		
Population moyenne.....			378

PRISON DE LA SANTÉ (*Quartier cellulaire*).

	HOMMES
Population au 31 décembre 1890.....	339
Entrées en 1891.....	5.254
Ensemble.....	5.593
Sorties en 1891.....	5.170
Population au 31 décembre 1891.....	423
Journées de détention.....	139.065
Population moyenne.....	381

(1) Le chiffre 3.171 représente les entrées pour ordre, c'est-à-dire le nombre des individus condamnés pendant leur séjour à Mazas et qui étaient entrés comme prévenus.

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit:

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL		HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1890.....	41		41
<i>Entrées en 1891.</i>			
Prévenus.....	503	}	760
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	128		
Prévenus venant du quartier en commun et non réin- tégrés audit quartier.....	129		
Total.....	801		801
<i>Sorties en 1891.</i>			
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution.....	5	}	759
Par suite d'acquiescement.....	109		
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement....	12		
En vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 mars 1891....	39		
Transférés. { Comme présumés aliénés.....	5		
{ A l'infirmerie centrale.....	»		
{ A l'infirmerie ordinaire.....	19		
Pour causes diverses.....	169		
Décédés... { Mort naturelle.....	»		
{ Suicides.....	»		
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif.....	401		
Total.....	759		759
Effectif au 31 décembre 1891.....			42
Journées de détention.....	20.415		
Population moyenne.....			56

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF

	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1890.....	298	298
<i>Entrées en 1891.</i>		
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel.....	227	4.494
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	3.906	
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire.....	361	
Total.....	4.792	4.792
<i>Sorties en 1891.</i>		
Après expiration de peine, sans réduction.....	3.149	4.494
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875).....	231	
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885).....	85	
Transférés dans d'autres prisons.....	698	
Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale.....	6	
{ A l'infirmerie ordinaire.....	37	
{ A l'infirmerie centrale.....	5	
Placés au quartier en commun.....	173	
Décédés. { Mort naturelle.....	»	
{ Suicides.....	»	
Graciés.....	27	
Total.....	4.411	4.411
Effectif au 31 décembre 1891.....		381
Journées de détention.....	118.650	
Population moyenne.....		325

QUARTIERS CELLULAIRES DE LA MAISON DE NANTERRE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	184	141	325
Entrées en 1891.....	2.292	2.128	4.420
Ensemble.....	2.476	2.269	4.745
Sorties en 1891.....	2.288	2.048	4.336
Population au 31 décembre 1891.....	188	221	409
Journées de détention.....	63.902	64.796	128.698
Population moyenne.....	175	178	353

Les chiffres ci-dessus se répartissent comme suit :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF			
Effectif au 31 décembre 1890.....	184	141	325
<i>Entrées en 1891.</i>			
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou d'appel.....	51	56	107
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	2.241	2.072	4.313
Totaux.....	2.476	2.269	4.745
<i>Sorties en 1891.</i>			
Après expiration de peine, sans réduction.....	2.033	1.664	3.697
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875).....	168	103	271
Transférés dans d'autres prisons.....	81	239	320
Graciés.....	2	20	22
Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale.....	»	1	1
{ A l'infirmerie ordinaire... ..	»	»	»
{ A l'infirmerie centrale... ..	»	8	8
Décédés.... { Mort naturelle.....	»	3	3
{ Suicides.....	»	»	»
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885).....	4	10	14
Totaux.....	2.288	2.048	4.336
Effectif au 31 décembre 1891.....	188	221	409
Journées de détention.....	63.902	64.796	128.698
Population moyenne.....	175	178	353

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de police ont été constamment occupées pendant l'année 1891.

Les tableaux qui suivent indiquent le mouvement de la population dans les autres prisons déclarées cellulaires.

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	21	1	22
Entrées en 1891.....	120	27	147
Ensemble.....	141	28	169
Sorties en 1891.....	121	26	147
Population au 31 décembre 1891.....	20	2	22
Journées de détention.....	8.216	1.181	9.397
Population moyenne.....	23	3	26

PRISON DE DIJON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	13	3	16
Entrées en 1891.....	507	73	580
Ensemble.....	520	76	596
Sorties en 1891.....	507	73	580
Population au 31 décembre 1891.....	13	3	16
Journées de détention.....	6.972	1.418	8.390
Population moyenne.....	19	4	23

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	85	19	104
Entrées en 1891.....	1.030	483	1.513
Ensemble.....	1.115	502	1.617
Sorties en 1891.....	1.011	489	1.500
Population au 31 décembre 1891.....	104	13	117
Journées de détention.....	36.152	6.234	42.386
Population moyenne.....	99	17	116

PRISON D'ÉTAMPES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	24	3	27
Entrées en 1891.....	177	14	191
Ensemble.....	201	17	218
Sorties en 1891.....	180	16	196
Population au 31 décembre 1891.....	21	1	22
Journées de détention.....	8.872	412	9.284
Population moyenne.....	24	1	25

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	107	»	107
Entrées en 1891.....	1.798	»	1.798
Ensemble.....	1.905	»	1.905
Sorties en 1891.....	1.783	»	1.783
Population au 31 décembre 1891.....	122	»	122
Journées de détention.....	40.125	»	40.125
Population moyenne.....	110	»	110

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	70	3	73
Entrées en 1891.....	607	73	680
Ensemble.....	677	76	753
Sorties en 1891.....	614	70	684
Population au 31 décembre 1891.....	63	6	69
Journées de détention.....	20.561	2.071	22.632
Population moyenne.....	56	6	62

PRISON DE PONTOISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	88	10	98
Entrées en 1891.....	682	87	769
Ensemble.....	770	97	867
Sorties en 1891.....	674	93	767
Population au 31 décembre 1891.....	96	4	100
Journées de détention.....	26.134	3.375	29.509
Population moyenne.....	72	9	81

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	218	26	244
Entrées en 1891.....	1.168	419	1.587
Ensemble.....	1.386	445	1.831
Sorties en 1891.....	1.152	414	1.566
Population au 31 décembre 1891.....	234	31	265
Journées de détention.....	71.205	10.813	82.018
Population moyenne.....	195	30	225

PRISON DE BESANÇON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	127	24	151
Entrées en 1891.....	854	334	1.188
Ensemble.....	981	358	1.339
Sorties en 1891.....	860	348	1.208
Population au 31 décembre 1891.....	121	10	131
Journées de détention.....	36.629	5.077	41.706
Population moyenne.....	100	14	114

PRISON DE BOURGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	70	7	77
Entrées 1891.....	640	134	774
Ensemble.....	710	141	851
Sorties en 1891.....	636	137	773
Population au 31 décembre 1891.....	74	4	78
Journées de détention.....	21.484	2.419	23.903
Population moyenne.....	59	7	66

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	48	6	54
Entrées en 1891.....	568	39	607
Ensemble.....	616	45	661
Sorties en 1891.....	568	41	609
Population au 31 décembre 1891.....	48	4	52
Journées de détention.....	16.041	1.465	17.506
Population moyenne.....	44	4	48

PRISON DE NICE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	157	23	180
Entrées en 1891.....	1.377	243	1.620
Ensemble.....	1.534	266	1.800
Sorties en 1891.....	1.319	251	1.570
Population au 31 décembre 1891.....	215	15	230
Journées de détention.....	62.764	8.550	71.314
Population moyenne.....	172	23	195

PRISON DE SARLAT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	24	2	26
Entrées en 1891.....	102	26	128
Ensemble.....	126	28	154
Sorties en 1891.....	94	22	116
Population au 31 décembre 1891.....	32	6	38
Journées de détention.....	10.767	1.360	12.127
Population moyenne.....	29	4	33

PRISON DE SAINT-ÉTIENNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	114	25	139
Entrées en 1891.....	1.764	785	2.549
Ensemble.....	1.878	810	2.688
Sorties en 1891.....	1.758	778	2.536
Population au 31 décembre 1891.....	120	32	152
Journées de détention.....	43.973	11.714	55.687
Population moyenne.....	120	32	152

PRISON DE TARDES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	28	2	30
Entrées en 1891.....	221	67	288
Ensemble.....	249	69	318
Sorties en 1891.....	222	68	290
Population au 31 décembre 1891.....	27	1	28
Journées de détention.....	9.224	2.200	11.424
Population moyenne.....	25	6	31

PRISON DES SABLES-D'OLONNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1890.....	16	1	17
Entrées en 1891.....	259	28	287
Ensemble.....	275	29	304
Sorties en 1891.....	243	25	268
Population au 31 décembre 1891.....	32	4	36
Journées de détention.....	8.728	566	9.294
Population moyenne.....	24	2	26

Les prisons de Mende, de Niort et de Bayonne n'ayant été occupées que pendant une partie de l'année, n'ont pu fournir, sur le mouvement de leur population, que des renseignements incomplets.

Certaines différences peuvent être constatées entre les chiffres des tableaux qui précèdent et les chiffres des tableaux 1 et 1 bis des maisons d'arrêt, de justice et de correction, en ce qui concerne notamment l'effectif des détenus à la fin de l'année 1890. Elles résultent de ce fait que, pour 1890 et par exception, l'enquête sur les prisons exclusivement cellulaires avait été faite avant le 31 décembre.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Mouvement de la population, effectif au 31 décembre
(Tableaux I et I bis).

Le mouvement général de la population pour l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction est indiqué dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1890.....	19.299	3.211	22.510
Entrées.....	240.408	79.930	320.338
Ensemble.....	259.707	83.141	342.848
Sorties.....	239.371	79.803	319.174
Total au 31 décembre 1891.....	20.336	3.338	23.674

Dans l'effectif au 31 décembre 1891, les prisons de la Seine comptaient 4.574 individus dont 919 femmes, soit environ le cinquième de la population totale.

Le chiffre des journées de détention, comprenant toutes les prisons départementales de la France, a atteint pour les hommes 6.667.200 et pour les femmes 1.301.656, ce qui correspond à une population moyenne de 18.266 individus pour les hommes et jeunes garçons et 3.566 pour les femmes et jeunes filles.

En 1890, le total des journées de détention s'élevait pour les deux sexes à 8.124.073, soit une différence en moins pour 1891 de 155.217 journées.

Pendant l'année 1891 :

402 hommes et 36 femmes ont été graciés; 599 hommes et 131 femmes libérés conditionnellement.

Sur ce nombre 1 seul homme a été réintégré après révocation de l'arrêté de mise en liberté sous condition.

Enfin, 14 hommes ont été exécutés, savoir : 1 à Troyes, 1 à Besançon, 1 à Évreux, 1 à Bordeaux, 1 à Blois, 1 à Douai, 2 à Avesne, 1 à Nancy, 1 à Arras, 1 à Chambéry et 3 à Paris.

Ce chiffre relativement élevé, n'avait pas été atteint depuis l'année 1873, époque pendant laquelle 22 individus avaient subi la peine capitale.

Situation légale de la population (Tableau II).

La répartition de la population au 31 décembre, en prévenus, condamnés ou maintenus en prison pour dettes envers l'État et envers les particuliers et par mesure administrative est indiquée dans le tableau II, ainsi résumé :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX			
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	
<i>Adultes.</i>										
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	987	269	1.256	4.442	550	4.992	5.429	819	6.248	
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	229	18	247	995	97	1.092	1.224	115	1.339	
A l'emprisonnement de simple police.....	7	»	7	53	121	174	60	121	181	
CONDAMNÉS A l'emprisonnement correctionnel.	Pour un mois et au-dessous.....	566	70	636	2.107	352	2.459	2.673	422	3.095
	Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	292	47	339	1.726	284	2.010	2.018	331	2.349
	Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	249	34	283	1.549	249	1.798	1.798	283	2.081
	Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	880	145	1.025	3.895	536	4.431	4.775	681	5.456
	Pour un an et un jour (loi du 5 juin 1875).....	»	»	»	45	1	46	45	1	46
	Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	4	6	10	138	30	168	142	36	178
	Pour une durée quelconque et à la relégation.....	56	»	56	120	13	133	176	13	189
Pour dettes envers l'État.....	27	3	30	868	120	988	895	123	1.018	
Pour dettes envers les particuliers.....	1	1	2	40	1	41	41	2	43	
Par mesure administrative.....	143	279	422	308	18	326	451	297	748	
Passagers civils.....	33	3	36	112	11	123	145	14	159	
— militaires et marins.....	»	»	»	29	»	29	29	»	29	
<i>Jeunes détenus.</i>										
Par voie de correction paternelle.....	32	3	35	14	7	21	46	10	56	
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	65	3	68	114	16	130	179	19	198	
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	57	3	60	57	3	60	
Jugés attendant leur transfèrement.....	84	38	122	99	10	109	183	48	231	
Totaux.....	3.655	919	4.574	16.681	2.419	19.100	20.336	3.338	23.674	

Les détenus des deux sexes qui subissaient un emprisonnement d'un an et au-dessous, étaient ainsi répartis :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1891	1890	NOMBRE	1891	1890
Pour un mois et au-dessous..	2.673	23,73	25,27	422	24,58	30,03
Pour plus d'un mois jusqu'à deux	2.018	17,91	16,40	331	19,27	16,79
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1.798	15,97	17,62	283	16,48	19,66
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	4.775	42,39	40,71	681	39,67	33,52
Totaux.....	11.264	100 »	100 »	1.717	100 »	100 »

Il résulte de ce tableau que les peines de 1 mois et au-dessous et de 2 à 3 mois ont presque diminué de 2 p. 100, alors que celles de 1 à 2 mois et 3 mois jusqu'à un an augmentaient dans une proportion à peu près égale.

La différence pour les femmes est plus sensible, les peines de 1 mois et au-dessous diminuent d'environ 6 p. 100, (24,58 p. 100 contre 30,03), celles de deux à trois mois de 3 p. 100 seulement (16,48 p. 100 contre 19,66), enfin les peines de 1 à 2 mois augmentent de 2 1/2 p. 100 (19,27 p. 100 contre 16,79) et celles de 3 mois jusqu'à un an exactement 6,15 p. 100 (39,67 p. 100 contre 33,52).

État sanitaire (Tableaux III et IV).

10.955 cas de maladie, dont 6.161 pour le département de la Seine, ont motivé l'entrée de détenus à l'infirmerie des prisons ou leur transport à l'hôpital.

Sur ce nombre, 6.786 avaient le caractère aigu, et 4.169, le caractère chronique.

Le total des journées d'infirmerie s'est élevé à 236.623, celui des journées d'hôpital 10.418, dont voici le détail :

Pour les hommes :

4.873 cas de maladie aiguë..... } et 128.994 journées
2.340 — — chronique..... }

Pour les femmes :

1.913 cas de maladie aiguë } et 118.047 journées
1.829 — — chronique..... }

Les décès se sont élevés au chiffre de 510, contre 558 en 1890 :

426 à l'infirmerie 388 hommes et 38 femmes
64 à l'hôpital..... 51 — 13 —
20 suicides 16 — 4 —

Le département de la Seine comptait à lui seul 83 décès dont 4 suicides (3 hommes et une femme).

A la fin de l'année, les infirmeries des prisons et les hôpitaux civils, renfermaient 430 hommes et 283 femmes.

Par rapport à 1890, il y a diminution : 1° dans le nombre des cas de maladies constatés, 12.086 en 1890 et 10.955 en 1891; 2° dans le nombre des journées d'infirmerie et d'hôpital, 249.657 et 10.788 journées en 1890 contre 236.623 et 10.418 journées en 1891; 3° enfin dans le nombre des décès : 558 en 1890 et 510 en 1891.

480 hommes et 134 femmes ont été atteints d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie.

272 hommes et 84 femmes ont eu des attaques d'épilepsie sans aliénation mentale.

Au point de vue de la situation légale, au moment de leur maladie, les aliénés se répartissaient ainsi :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL		
	Hom-mes.	Fem-mes.	Hom-mes.	Fem-mes.	Hom-mes.	Fem-mes.	
Inculpés, prévenus et accusés.....	156	67	236	47	392	114	
CONDAMNÉS {	Pendant les 15 premiers jours de la détention.....	10	1	20	6	30	7
	Ayant subi plus de 15 jours et moins et moins d'un mois.....	8	»	10	3	18	3
	Plus de 1 mois et moins de 3 mois.	2	1	11	6	13	7
	— 3 — — 6 —	5	»	6	2	11	2
	— 6 — — 1 an. .	3	»	5	»	8	»
	Plus d'un an et moins de 2 ans . .	»	»	1	»	1	»
	— de 2 ans.....	»	»	7	1	7	1
Totaux.....	184	69	296	65	480	134	

État disciplinaire (Tableau V).

Les détenus ont commis 49.099 infractions à la discipline, parmi lesquelles on relevait, pour les hommes :

Actes de violence	2.017
Immoralité	385
Refus de travail	1.205
Infractions diverses	43.106
Total	46.713

Pour les femmes :

Actes de violence	173
Immoralité	110
Refus de travail	61
Infractions diverses	2.042
Total	2.386

Ils ont subi les punitions suivantes :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	11.414	24,43	710	29,76
Pain sec	18.014	38,56	944	39,56
Autres privations alimentaires	6.367	13,63	164	6,87
Amendes	1.819	3,90	231	9,68
Diverses	9.099	19,48	337	14,13
Totaux	46.713	100 »	2.386	100 »

Ces punitions ont été infligées à 21.822 hommes et 1.691 femmes. 106 évasions étaient tentées pendant l'année; 48 étaient consommées; sur ce nombre, 30 hommes et 3 femmes ont été repris et réintégrés avant le 31 décembre.

42 condamnations correctionnelles avaient été prononcées par les tribunaux pour divers délits commis pendant la détention.

Enfin, 119 hommes et 10 femmes restaient en cellule à la fin de l'année.

Enseignement (Tableau VI).

13.474 individus, dont 818 femmes, étaient entrés à l'école en 1891, soit 4,21 p. 100 de l'effectif total, au lieu de 3,99 p. 100 en 1890.

Ces détenus se répartissaient ainsi avant leur admission à l'école :

	Hommes.	Femmes.
Illettrés	4.148	400
Sachant lire	3.780	287
Sachant lire et écrire	3.078	138
Possédant une instruction plus développée	1.590	53
Totaux	12.596	878
Total général	13.474	

L'enseignement avait donné les résultats suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Illettrés	Ayant appris à lire	1.123	145	1.268
	— écrire	999	89	1.008
	Ayant fait des progrès	1.300	117	1.417
Sachant lire	N'ayant pas fait de progrès ..	806	49	855
	Ayant appris à écrire	1.063	94	1.157
	— écrire et à calculer	1.051	97	1.148
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès	1.182	71	1.253
	N'ayant pas fait de progrès ..	484	25	509
	Ayant fait des progrès	2.556	109	2.665
Possédant une instruction plus développée ..	N'ayant pas fait de progrès ..	522	29	551
	Ayant fait des progrès	1.239	34	1.273
	N'ayant pas fait de progrès ..	351	19	370
Totaux	12.596	878	13.474	
Total général	13.474			

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le produit du travail s'est élevé au chiffre de 2.036.533 fr. 56 dont 420.812 fr. 59 pour le département de la Seine. Il avait été en 1890 de 1.966.853 fr. 45.

Parmi les industries exercées dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, on remarque :

	fr. c.
La broserie	51.903 97
La chapellerie	19.753 89
La cordonnerie.....	41.400 67
La couture.....	124.273 72
L'ébénisterie	29.223 23
La vannerie.....	32.677 43
Le tissage.....	12.810 50
La corroierie	26.153 87

Le produit du travail pour les détenus occupés au service intérieur s'élevait à 421.458 fr. 71, soit 20.69 p. 100 du produit total contre 22,27 p. 100 en 1890.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 3.112.239 pour les hommes et à 551.669 pour les femmes, ce qui représente pour les travailleurs une moyenne de 10.072 hommes ou jeunes garçons et 1.785 femmes ou jeunes filles occupés pendant l'année.

Les moyennes du produit du travail des deux sexes varient peu d'une année à l'autre ainsi que l'indique le tableau ci-dessous; il y a toutefois une augmentation de 0 fr. 02 pour l'année 1891 sur la moyenne générale du produit du travail des hommes par journée de détention :

	1891		MOYENNE générale.	1890		MOYENNE générale.
	HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES	
Par journée de travail . . .	0,57	0,45	0,56	0,57	0,46	0,55
— — — — — détention ..	0,27	0,19	0,26	0,25 ⁽¹⁾	0,18	0,24

Sur le produit du travail il a été attribué :

	fr. c.
Au Trésor.....	62.987 16
Aux entrepreneurs.....	880.069 81
Aux détenus { hommes.....	957.843 30
{ femmes.....	135.633 29
Total.....	2.036.533 56

(1) Dans le tableau VIII de la statistique de 1890, la moyenne du produit du travail des hommes par journée de détention est portée à 0 fr. 27, tandis qu'en réalité elle ne s'élève qu'à 0, fr. 25.

Dans cette somme, sont comprises les gratifications données par les entrepreneurs aux détenus des deux sexes et qui s'élèvent à 31.818 fr. 68 pour les hommes et jeunes garçons et 2.938 fr. 48 pour les femmes et jeunes filles.

Enfin, la répartition du produit du travail donne les proportions suivantes :

	1891	1890
	0/0	0/0
Trésor.....	3,09	2,02
Entrepreneurs.....	43,22	44,44
Détenus .. { Hommes.....	47,03	47,02
{ Femmes.....	6,66	6,52
Totaux.....	100 »	100 »

ALGÉRIE

Mouvement de la population et répartition de l'effectif
(Tableaux I et I^{bis}).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1890.....	3.394	93	3.487
Entrées.....	40.543	1.069	41.612
Ensemble.....	43.937	1.162	45.099
Sorties.....	40.260	1.059	41.319
Effectif au 31 décembre 1891.....	3.677	103	3.780

L'effectif total est sensiblement plus élevé qu'en 1890.

Le chiffre des journées de détention s'est élevé à 1.264.178 pour les hommes et 36.248 pour les femmes, ce qui correspond à une moyenne de 3.562 individus dont 3.463 hommes et jeunes garçons et 99 femmes et jeunes filles (tableau II).

8 hommes et 1 femme ont été graciés, 21 hommes et 9 femmes ont été admis au bénéfice de la libération conditionnelle; enfin, 8 hommes ont été exécutés, dont 3 à Alger, 3 à Sétif, 1 à Mascara et 1 à Saïda (province d'Oran).

Répartition de l'effectif au 31 décembre 1891 (Tableau II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	1891	1890
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.480	38	1.518	40,16	42,19
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale	215	4	219	5,80	7,20
Condamnés à des peines de simple police.....	79	»	79	2,10	1,39
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel.....	1.487	47	1.534	40,58	40,63
Détenus pour dettes envers l'Etat	274	8	282		
— — — des particuliers.....	1	»	1		
Détenus par mesure administrative	17	»	17	11,36	8,59
Passagers civils.....	81	1	82		
— militaires ou marins...	4	»	4		
Jeunes détenus.....	39	5	44		
Totaux.....	3.677	103	3.780	100	» 100 »

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Le nombre de cas de maladie constatés a été de 1.357, dont 1.330 pour le sexe masculin et 27 pour le sexe féminin.

Le total des journées d'infirmerie s'est élevé pour les hommes à 15.759 et 383 pour les femmes.

Les journées d'hôpital à 992 pour les hommes et 194 pour les femmes.

104 décès ont été enregistrés parmi les hommes et 5 parmi les femmes.

La proportion des décès aux maladies a été de 8,03 en 1891, au lieu de 8,07 en 1889 et 14,44 en 1888.

1 homme et 1 femme se sont suicidés dans le département d'Oran.

Enfin, 4 hommes ont été atteints d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie: tous ces individus étaient en état de prévention lors de la constatation de la maladie.

État disciplinaire (Tableau V).

3.061 infractions ont été relevées pendant l'année et réprimées ainsi qu'il suit:

	Hommes.	Femmes.
Cellule.....	984	8
Pain sec.....	1.240	12
Autres privations alimentaires.....	350	1
Autres punitions.....	461	5
Totaux.....	3.035	26

Total égal aux infractions..... 3.061

Ces punitions avaient été encourues par 2.083 hommes et 20 femmes.

Parmi ces infractions, on relevait :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	434	6
Immoralité.....	134	2
Refus de travail.....	250	4
Infractions diverses.....	2.217	14
Totaux.....	3.035	26

Total égal aux infractions..... 3.061

10 tentatives d'évasion étaient restées infructueuses, 21 évasions consommées avaient été suivies de réintégration pendant l'année; 19 détenus évadés n'avaient pas encore été repris au 31 décembre. Tous ces individus appartenaient au sexe masculin.

Enfin, 1 homme avait été condamné à une peine correctionnelle pour outrages et rébellion envers le gardien-chef de la prison annexe de Bouira.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Les hommes avaient fourni, pendant l'année, 403.724 journées de travail et les femmes 11.290, au total 415.014 journées de travail (soit 32 p. 100 des journées de détention contre 30,44 p. 100 en 1890) dont le produit s'est élevé à 195.441 fr. 79.

Sur cette somme, 95.618 fr. 38 ont été attribués aux entrepreneurs, 97.464 fr. 69 aux hommes et 2.358 fr. 72 aux femmes.

Les détenus avaient en outre reçu une somme de 1.620 fr. 36 distribuée à titre de gratification.

La moyenne du produit du travail par rapport aux journées de travail s'est élevée à 0,47 et à 0,15 par journées de détention, contre 0,49 et 0,14 en 1890.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

On comptait à la fin de l'année 3.229 chambres de sûreté et 51 dépôts en France, et 107 chambres en Algérie.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population :

	FRANCE	ALGÉRIE
Effectif au 31 décembre 1890.....	50	31
Entrées	73.536	8.861
Sorties	73.586	8.892
Ensemble.....	73.551	8.869
Effectif au 31 décembre 1891.....	35	23

Les journées de détention, au nombre de 101.412, se répartissaient ainsi :

	France.	Algérie.
Hommes.....	71.800	16.861
Femmes.....	12.498	253
Total.....	101.412	

Aucune évasion n'avait été constatée dans les chambres et dépôts de sûreté de France et d'Algérie au 31 décembre 1891.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

(Tableau I).

L'effectif du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, affecté aux condamnés aux travaux forcés et à la relégation, attendant leur transfert à leur destination légale, était :

Au 31 décembre 1890, de.....	473
Le nombre des entrées s'est élevé pendant l'année 1891, à....	831
Ensemble.....	1.304
Celui des sorties à.....	1.051
L'effectif au 31 décembre 1891, était de.....	253

Les journées de détention forment un total de 132.557.

La population moyenne ressort, par suite, à 363 — soit une diminution de 36 par rapport à l'effectif moyen de l'année précédente.

Le chiffre de 1.051 sorties se décompose ainsi :

Condamnés transférés dans des maisons centrales ou des prisons départementales par suite de commutation de peine.....	25
Condamnés décédés.....	10
— transférés à leur destination légale.....	1.016
Ensemble.....	1.051

(Tableau I^{bis}).

Les commissions médicales chargées de l'examen des condamnés relégables en ont, sur 1.067 qui leur avaient été présentés, éliminé 51 des convois — soit 4,77 p. 100.

Des 1.016 individus reconnus en état d'être embarqués :

301 ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.
712 — sur la Guyane.

(Tableau II).

Les condamnés présents à la fin de l'année 1891, au nombre de 253, se répartissaient ainsi qu'il suit sous le rapport des juridictions et des pénalités :

Condamnés par les Cours d'assises.....	234	ou	92	49	p. 100
— tribunaux militaires.....	19	—	7	51	—
Total.....	253		100	»	

Pénalités :

Condamnés à 5 ans.....	39	12	p. 100
— à plus de 5 ans et à moins de 10 ans....	20	16	—
— à 10 ans.....	18	58	—
— de 10 à 15 ans.....	5	14	—
— de 15 à 20.....	5	93	—
— à plus de 20 ans.....	»	—	—
— à perpétuité.....	11	07	—
Total.....	100	»	

(Tableau III).

Les condamnations pour :

Vol qualifié figurent dans une proportion de.....	41	10	p. 100
Meurtre connexe à crime ou délit.....	10	67	—
Attentats à la pudeur (et complicité).....	8	69	—
Assassinat.....	8	30	—
Fabrication de fausse monnaie.....	6	71	—
Désertions.....	5	13	—
Incendies.....	3	55	—
Associations de malfaiteurs.....	2	77	—
Complicité de viol.....	2	77	—
Faux en écriture privée.....	1	97	—

(Tableau IV).

C'est, comme les années précédentes, le département de la Seine qui a fourni le contingent le plus élevé : 5,92 p. 100.

Viennent ensuite :

Les colonies françaises : 5,53; les Bouches-du-Rhône, les Côtes-du-Nord : 4,35; l'Aisne : 3,95; le Calvados, la Côte-d'Or, la Gironde : 3,16; la Corse, le Rhône : 2,77; les Alpes-Maritimes, les Ardennes, le Finistère : 2,37; la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, le Nord et Constantine : 1,97; le Doubs, l'Eure-et-Loir, le Jura, la Loire, l'Oise, la Somme et Alger : 1,59. Enfin, l'Aube, le Cher, l'Eure, le Gard, Oran : 1,19 p. 100.

(Tableau V.)

Les étrangers au nombre de 46, ont figuré dans la population présente au 31 décembre 1891 :

Belges dans une proportion de.....	26,08	p. 100.
Espagnols.....	24	» —
Italiens.....	19,56	—
Allemands.....	11	» —
Suisses.....	8,48	—
Américains.....	6,53	—
Anglais.....	4,35	—

(Tableau VI).

Les 253 détenus présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1891, se répartissaient ainsi sous le rapport de l'âge :

16 à 20 ans.....	32,41	p. 100	} 71,96 p. 100 au-dessous de 30 ans.
20 à 25 —.....	22,93	—	
25 à 30 —.....	16,62	—	
30 à 40 —.....	16,20	—	} 28,04 p. 100 au-dessus de 30 ans.
40 à 50 —.....	7,50	—	
50 à 60 —.....	4,34	—	
	100	»	100

En 1890, la proportion était :

condamnés de moins de 30 ans.....	58,65	p. 100
— de plus de 30 ans.....	41,35	—

(Tableau VII).

Sous le rapport de l'état civil, les célibataires et veufs avec enfants ou sans enfants entraient dans le décompte :

Les premiers dans une proportion de.....	5,92	p. 100
Les seconds.....	63,40	—
Les détenus mariés { avec enfants, pour.....	20,16	—
{ sans enfants.....	5,52	—
	100	

(Tableau VIII).

Les 253 détenus présents à la fin de l'année comprenaient : 228 catholiques, 19 protestants, 4 israélites et 2 mahométans.

(Tableau IX).

Ils se répartissaient ainsi au point de vue des professions et métiers :

Professions libérales	4	ou	1,58	p. 100
Employés de commerce	7	—	2	—
Commerçants-négociants	10	—	4	—
Professions alimentaires	9	—	3	—
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	17	—	6	—
Industries du bâtiment	50	—	19	—
Cultivateurs et manœuvres	134	—	53	—
Militaires et marins	19	—	10,24	—
Sans métier ni profession	3	—	1,18	—
Totaux	253		100	»

(Tableau X).

Sur le nombre: 23 p. 100 avaient encouru la relégation, 24 p. 100 étaient en état de récidive (art. 56 et 58 du Code pénal), 17 p. 100 n'étaient point légalement récidivistes, mais avaient subi des condamnations antérieures.

10 p. 100 avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle, et 26 p. 100 étaient soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine.

(Tableau XII).

Sous le rapport de l'instruction, les 253 condamnés présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1891, étaient :

Illettrés	73	soit	28,85	p. 100
Savaient lire	5	—	1,97	—
— lire et écrire	102	—	40,32	—
— lire, écrire et calculer	54	—	21,35	—
Possédaient l'instruction primaire	12	—	4,75	—
— — supérieure	7	—	2,76	—
Totaux	253		100	»

L'état de l'instruction des condamnés était, à la fin de l'année, ce qu'il était au moment de leur entrée au dépôt, où il n'est pas donné d'enseignement scolaire.

(Tableau XIII).

Pendant leur séjour dans l'établissement, 12 condamnés ont vu leur peine commuée en celle de la réclusion ; 8 en celle de l'em-

prisonnement. Soit un total de 20 individus ayant été l'objet de mesures de clémence proposées par l'administration.

Par rapport au chiffre de la population détenue (1.304), la proportion a été de 1,53 p. 100.

(Tableau XIV).

Il a été constaté 195 infractions à la discipline. Elles ont motivé un nombre égal de punitions.

Le nombre des infractions et des punitions s'était élevé, en 1890, à 493.

En comparant les deux années (1890 et 1891) on remarque que les infractions d'une certaine gravité ont été en très petit nombre en 1891, par rapport à l'année précédente, notamment les :

Vols	11	en 1891	contre	27	en 1890
Rixes entre détenus	18	—	—	31	—
Refus de travail	5	—	—	8	—
Négligence dans le travail	12	—	—	28	—

Le service de surveillance s'est montré peut-être moins vigilant dans la constatation des :

Infractions au silence	102	au lieu de	151	en 1890
Infractions diverses	41	—	174	—

Il y a lieu d'ajouter que le nombre des individus punis en 1891 n'a été que de 110, tandis qu'en 1890 les punitions avaient atteint 180 détenus.

Aucune infraction n'a présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux.

Aucune évasion n'a été accomplie ni tentée. Il en était de même en 1890. Mais il a été infligé :

Journées de cellule de punition	209
Journées de privations alimentaires	178

Ensemble : 0,28 sur 100 journées de détention.

(Tableaux XV, XVI, XVII, XVIII).

L'état sanitaire a été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 264 et celui des journées d'infirmerie à 3.916 — contre 5.287 l'année précédente.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont :

Les maladies des bronches et du larynx.....	15,16	p. 100
— de la peau et du tissu cellulaire.....	15,92	—
Les pneumonies.....	10,66	—
Les arthrites.....	4,92	—
L'anémie.....	6,81	—
Les contusions et plaies.....	5,30	—

Le nombre de décès a été de 10, soit une mortalité de :
2,754 p. 100 par rapport à la population moyenne de l'établissement.

3,787 p. 100, par rapport au chiffre des entrées à l'infirmerie.

93,182 p. 100 par rapport à la population moyenne de l'infirmerie.

Des 10 détenus décédés : 6 étaient atteints de maladies aiguës et 4 de maladies chroniques :

A succombé à une maladie du cœur.....	1
— à la pneumonie.....	2
— à une maladie des bronches.....	3
Étaient atteints de maladies de la moelle et du cerveau.....	2
Sont morts dans une crise d'épilepsie.....	2

Il y a lieu d'observer que les condamnés ne font qu'un séjour de très courte durée au dépôt de Saint-Martin, et que la mortalité y a été en proportion directe du nombre des malades atteints antérieurement à leur arrivée au dépôt.

(Tableau XIX).

Le travail a été plus actif qu'en 1890.

Le nombre des journées de travail a été de 99.946 contre 85.789 en 1890.

Ce qui représente une moyenne de 323 travailleurs ou 88,96 p. 100. Au 31 décembre, 241 ou 66,39 p. 100 étaient occupés.

Les produits du travail forment un total de 40.488 fr. 43, et ressortent, en moyenne :

Par journée de travail à.....	fr. c.
— de détention à.....	0,4051
	0,3054

Au lieu de 0 fr. 4099 et 0 fr. 2416 en 1890.

(Tableau XX).

Sur ces produits, il a été attribué :

	fr. c.
Au pécule des détenus.....	10.267 30
Aux entrepreneurs.....	30.221 13
Total.....	40.488 43

La moyenne du pécule ressort par journée de détention à 0 fr. 07 74.

Celle de la portion concédée aux entrepreneurs à 0 fr. 22 80 par journée de détention.

(Tableau XXII).

Le pécule disponible a été employé aux usages autorisés pendant la détention, ainsi qu'il suit :

	fr. c.
Achat de supplément de pain.....	300 14
— autres aliments.....	12.066 10
— vestiaire.....	6.045 95
Dépenses en port de lettres et diverses.....	879 90
Envoi de secours aux familles.....	192 91
Restitutions.....	70 32
Total des dépenses.....	19.555 32

Calculées sur le nombre des journées de détention, ces dépenses donnent une moyenne, par jour, de 0 fr. 14 55.

(Tableaux XXIII et XXIV).

Enfin, les journées de détention se répartissaient ainsi suivant l'état d'occupation, de repos ou de punition :

Travail en commun.....	99.246	contre	85.789	en 1890.
Infirmes, arrivants et libérés.....	12.158	—	6.732	—
Jours fériés.....	12.728	—	18.947	—
Prescription médicale.....	3.557	—	15.831	—
Journées de maladie.....	3.916	—	5.287	—
Punition.....	252	—	4.699	—
Total.....	132.557			

Au 31 décembre 1891, les 253 condamnés présents étaient ainsi répartis :

Travailleurs.....	241	} 253
Au repos par ordre du médecin.....	2	
A l'infirmerie.....	10	